

**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

Institut de géographie

Espace Tilo-Frey 1  
CH-2000 Neuchâtel

MÉMOIRE DE MASTER  
sous la direction du Prof.  
**Francisco Klauser**

Juin 2020

Lionel Jeanneret

# Production et contrôle du territoire dans le cadre d'événements sportifs :

*Le cas des Jeux olympiques de la  
jeunesse d'hiver de Lausanne 2020*



Photo de couverture : Exhibition de ski freestyle dans le quartier du Flon à Lausanne, 18 janvier 2020, Lionel Jeanneret

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement Francisco Klauser et Loic Bruening pour leurs conseils avisés et leur accompagnement tout au long de ma recherche.

Mes remerciements vont également aux huit personnes qui ont généreusement accepté de me rencontrer pour un entretien. Sans leur précieuse collaboration, ce travail n'aurait pas pu aboutir.

Enfin, mes remerciements s'adressent à toutes les personnes qui m'ont aidé par leurs conseils, leur soutien moral et leurs relectures.



## RÉSUMÉ

Ce travail aborde les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Lausanne 2020 en tant que processus de production du territoire. Il vise à mettre en avant la façon dont la répartition spatiale inédite des huit sites de compétition induit des conséquences inégales pour les différents territoires concernés. La conceptualisation du géographe italien Angelo Turco est mobilisée pour analyser les logiques de productions symboliques, matérielles et structurelles du territoire qu'induisent les Jeux et les logiques de contrôle du territoire qui en résultent. L'analyse se base sur huit entretiens semi-directifs réalisés avec des personnes impliquées à différents niveaux dans l'organisation de l'événement. Cette analyse démontre que l'événement aboutit à la formation d'une structure complexe, caractérisée par une décentralisation des compétences à l'échelle locale et synonyme d'impacts inégaux pour les territoires. Au sein de cette structure, les sites de compétition sont à la fois autonomes et interdépendants. La ville de Lausanne, centrale, assure la mise en commun des compétences spécifiques de chaque localité.

Les résultats de cette recherche soulignent la nécessité de dépasser l'opposition entre ville hôte et sites de compétition pour penser les impacts territoriaux d'un tel événement. Ils constituent également, à notre connaissance, une première contribution scientifique sur les conséquences d'un événement olympique respectant les nouvelles recommandations du Comité International Olympique quant à l'organisation d'événements sportifs. De ce point de vue, cette recherche fournit des éléments scientifiques utiles pour penser les conséquences des Jeux olympiques de demain.



# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| Remerciements.....  | 3         |
| Résumé.....   | 5         |
| Table des matières.....   | 7         |
| Table des figures .....   | 9         |
| <b>Première partie.....</b>   | <b>11</b> |
| <b>Introduction.....</b>  | <b>11</b> |
| Introduction .....  | 13        |
| <b>Deuxième partie .....</b>  | <b>15</b> |
| <b>'Lausanne 2020' comme objet d'études .....</b>   | <b>15</b> |
| 1. Contextualisation, genèse et dimensions spatiales de l'objet d'études .....            | 17        |
| 1.1. Contextualisation .....  | 17        |
| 1.1.1. Le contexte international .....  | 17        |
| 1.1.2. Le contexte suisse.....  | 18        |
| 1.1.3. Le contexte local : Lausanne et sa stratégie .....                                 | 19        |
| 1.2. La genèse de 'Lausanne 2020' .....   | 20        |
| 1.2.1. Lausanne et son rêve olympique .....   | 20        |
| 1.2.2. La candidature de Lausanne .....   | 21        |
| 1.2.3. De la candidature au Comité d'organisation.....                                    | 21        |
| 1.3. Dimension spatiale de l'objet d'études : le modèle d'organisation territoriale ..... | 22        |
| 1.3.1. Les modèles d'organisation territoriale des Jeux olympiques d'hiver .....          | 22        |
| 1.3.2. Les modèles territoriaux des deux premières éditions des JOJ d'hiver .....         | 23        |
| 1.3.2.1. Innsbruck 2012.....  | 24        |
| 1.3.2.2. Lillehammer 2016 .....   | 24        |
| 1.3.3. Le modèle de 'Lausanne 2020' .....   | 25        |
| 1.3.3.1. Le choix des différents sites de compétition. ....                               | 25        |
| 1.3.3.2. La répartition des sites de compétition.....                                     | 26        |
| 1.3.3.3. L'organisation spatiale des sites hôtes .....                                    | 28        |
| 1.3.3.4. 'Lausanne 2020', un modèle nouveau .....   | 29        |
| 1.3.3.5. L'agenda olympique 2020 du CIO.....  | 29        |
| 1.3.4. La répartition territoriale au centre du débat .....                               | 30        |
| 1.3.4.1. Les Jeux au service de la région.....  | 31        |
| 1.3.4.2. La région au service des Jeux .....  | 31        |
| <b>Troisième partie.....</b>  | <b>35</b> |
| <b>Problématique .....</b>  | <b>35</b> |
| 2. Problématique .....  | 36        |
| 2.1. Question de recherche .....  | 36        |
| 2.2. Problématisation du sujet autour de la littérature thématique.....                   | 37        |
| 2.2.1. Qu'est-ce qu'un événement sportif ?.....   | 37        |
| 2.2.2. Le champ de recherche des 'event studies' .....                                    | 37        |
| 2.2.3. Des impacts et des effets inégaux pour les territoires .....                       | 38        |
| 2.2.4. Les Jeux olympiques de la jeunesse dans la littérature scientifique .....          | 38        |
| 2.3. Partie conceptuelle.....   | 39        |
| 2.3.1. L'espace comme produit des Jeux .....  | 40        |
| 2.3.2. Les actes territorialisants .....  | 41        |
| 2.3.2.1. La nomination.....   | 42        |
| 2.3.2.2. La réification.....  | 42        |
| 2.3.2.3. La structuration .....   | 42        |
| 2.3.3. 'Lausanne 2020' comme médiateur de la territorialisation.....                      | 43        |
| 2.3.4. Des actes territorialisants vers la notion de contrôle du territoire .....         | 44        |
| 2.4. Axes de recherches et hypothèses.....  | 44        |
| 2.4.1. Axe 1 : le contrôle symbolique du territoire .....                                 | 45        |
| 2.4.2. Axe 2 : le contrôle pratique du territoire .....                                   | 45        |

|   |           |
|---|-----------|
| 2.4.3. Axe 3 : le contrôle structurel du territoire.....                      | 46        |
| 2.4.4. Synthèse sur les axes de recherche .....                               | 47        |
| <b>Quatrième Partie.....</b>  | <b>49</b> |
| <b>Méthodologie .....</b>   | <b>49</b> |
| 3. Méthodologie.....  | 50        |
| 3.1. Le choix de l'objet d'études.....  | 50        |
| 3.2. Première phase : l'exploration .....                                     | 50        |
| 3.2.1. Définir une problématique de recherche .....                           | 50        |
| 3.3. Deuxième phase : la récolte des données .....                            | 52        |
| 3.3.1. Quelles données récolter ? .....                                       | 52        |
| 3.3.2. Auprès de qui récolter les données ? .....                             | 52        |
| 3.3.3. L'entretien semi-directif comme méthode de recueil des données .....   | 54        |
| 3.4. Limites des méthodes utilisées .....                                     | 55        |
| 3.4.1. La problématique de l'échantillon 'non-représentatif' .....            | 55        |
| 3.4.2. La question de la temporalité .....                                    | 56        |
| 3.5. Synthèse .....   | 57        |
| <b>Cinquième Partie .....</b>   | <b>59</b> |
| <b>Analyse.....</b>   | <b>59</b> |
| 4. Analyse des données.....   | 60        |
| 4.1. Le contrôle symbolique du territoire .....                               | 60        |
| 4.1.1. 'Lausanne 2020', dénomination fondatrice .....                         | 60        |
| 4.1.1.1. La dimension référentielle.....                                      | 60        |
| 4.1.1.2. La dimension symbolique.....   | 61        |
| 4.1.2. La nomination des sites de compétition .....                           | 65        |
| 4.1.3. Conclusion : le contrôle symbolique du territoire.....                 | 66        |
| 4.2. Le contrôle pratique du territoire.....                                  | 67        |
| 4.2.1. Les transformations matérielles temporaires .....                      | 67        |
| 4.2.2. Les transformations matérielles durables .....                         | 71        |
| 4.2.3. Conclusion : le contrôle pratique du territoire .....                  | 74        |
| 4.3. Le contrôle structurel du territoire .....                               | 75        |
| 4.3.1. La ville hôte, point névralgique de 'Lausanne 2020' .....              | 75        |
| 4.3.2. Une structure complexe au-delà des catégories existantes .....         | 76        |
| 4.3.3. La décentralisation des compétences en matière d'organisation.....     | 77        |
| 4.3.4. Des objectifs différents pour chaque site.....                         | 78        |
| 4.3.5. Des sites olympiques autonomes et interdépendants .....                | 79        |
| 4.3.6. Conclusion : le contrôle structurel du territoire .....                | 81        |
| 4.4. Synthèse de l'analyse .....  | 82        |
| <b>Sixième partie.....</b>  | <b>83</b> |
| <b>Conclusion.....</b>  | <b>83</b> |
| Conclusion.....   | 84        |
| Retour sur la démarche de recherche .....                                     | 84        |
| Les apports de la recherche à la connaissance .....                           | 84        |
| Limites des résultats et proposition d'ouverture d'un champ de recherche..... | 86        |
| <b>Septième partie.....</b>   | <b>87</b> |
| <b>Bibliographie et annexes .....</b>   | <b>87</b> |
| Bibliographie .....   | 88        |
| Annexes .....   | 93        |

## TABLE DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| Figure 1 : Les quatre modèles territoriaux d'organisation des Jeux olympiques d'hiver .....  | 22 |
| Figure 2 : Répartition des sites de compétition à l'échelle de la Suisse .....               | 26 |
| Figure 3 : Répartition des lieux olympiques à l'échelle de l'agglomération lausannoise ..... | 27 |
| Figure 4 : Répartition des sites de compétition à l'échelle du canton de Vaud.....           | 28 |
| Figure 5 : Tableau récapitulatif des sites visités.....                                      | 51 |
| Figure 6 : Tableau récapitulatif des entretiens .....  | 53 |
| Figure 7 : Photo d'une barrière portant le label 'Lausanne 2020'.....                        | 62 |
| Figure 8 : Publicités sur l'espace du 'field of play' de la 'Skating Arena' .....            | 69 |



Première partie

---

# **INTRODUCTION**



## INTRODUCTION

Du 9 au 22 janvier 2020, les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver se sont déroulés sur différents sites de compétition en Suisse, dans les cantons de Vaud, du Valais et des Grisons ainsi que dans le Jura français. Lancé en 2010, les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) ont lieu en alternance été/hiver tous les deux ans, comme les Jeux olympiques (JO). En 2020, ils ont réuni 1880 athlètes âgés de 15 à 18 ans en provenance de 73 pays ayant participé à des compétitions dans 16 disciplines différentes. A cette occasion, la ville de Lausanne a acquis le statut de 'ville hôte olympique'. Vingt-six ans après avoir été désignée 'capitale olympique', plus d'un siècle après le début de sa collaboration avec le Comité International Olympique (CIO) et après cinq candidatures infructueuses pour accueillir les Jeux olympiques d'été ou d'hiver, la ville réalise son ambition olympique. Ce statut permet à la capitale vaudoise de matérialiser pour la première fois une tradition olympique jusqu'alors créée de toutes pièces au cours des 20 et 21<sup>e</sup> siècles. Cet événement marque aussi le retour d'une compétition olympique en Suisse, septante-deux ans après les Jeux olympiques de St-Moritz en 1948.

L'histoire montre que les Jeux olympiques ont un potentiel transformateur très important pour les territoires qui les accueillent. Les olympiades d'été de Los Angeles en 1984, Séoul en 1988 et Barcelone en 1992 sont aujourd'hui considérées par la majorité des évaluateurs comme des modèles de réussite en la matière. A l'inverse, depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle, l'ampleur grandissante des Jeux a induit son lot de problèmes. Les budgets d'organisation à la charge des collectivités publiques sont devenus colossaux et sont souvent sous-évalués, plongeant alors des villes comme Athènes ou Rio dans des situations financières désastreuses. Les Jeux olympiques d'hiver n'ont pas été épargnés par ces excès en tous genres. Les Jeux de Sotchi en 2014, les plus chers de l'histoire, ont nécessité la construction de nombreuses infrastructures dont la plupart sont aujourd'hui délaissées. De nombreuses constructions ont aussi été érigées pour les Jeux de PyeongChang en 2018 et ont nécessité de raser une forêt vieille de cinq-cents ans.

Organisés pour la première fois en 2010, les Jeux olympiques de la jeunesse se présentent comme une réponse aux préoccupations et au gigantisme des olympiades sans limites du 21<sup>e</sup> siècle. Ils se basent sur des principes de durabilité visant à limiter la construction de nouvelles infrastructures. Les directives du CIO prévoient que la question centrale de l'héritage de l'événement soit prise en compte tout au long de la phase de planification et de réalisation (CIO, 2019: 4). En 2014, le CIO a fait un pas de plus dans sa volonté d'évoluer en publiant 40 nouvelles recommandations pour l'avenir du mouvement olympique centrées sur la volonté d'inclure les Jeux olympiques dans une perspective de durabilité (CIO, 2014). Depuis, rien ne semble pourtant avoir changé. Les Jeux olympiques de 2016 et 2018 ont montré leurs limites dans leur capacité à correspondre à ces nouvelles ambitions. Sans avoir connu les mêmes déboires, les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver en 2016 et d'été en 2018 ne semblent pas non plus s'inscrire dans un nouveau paradigme olympique.

Les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Lausanne 2020 ont, en revanche, marqué un tournant et sont décrits comme un laboratoire pour les Jeux du futur (PITTET, 2020b). C'est en tout cas la volonté qu'affichait Thomas Bach, président du CIO, à l'issue des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Lillehammer en 2016 lorsqu'il annonçait que « *Dans quatre ans, Lausanne organisera les Jeux du futur* » (PITTET, 2020b). Cette troisième édition des JOJ est marquée par la volonté de redonner une dimension humaine et abordable aux Jeux : budget modeste, vastes programmes d'animations populaires, implication de nombreuses institutions locales et utilisation massive des transports publics ont caractérisé l'événement. Pour le directeur général

de l'événement Ian Logan, 'Lausanne 2020' a « *prouvé que des Jeux différents, innovants, par, pour et avec la jeunesse étaient possibles* » (PITTET, 2020a). Pourtant, ces déclarations contrastent avec la construction d'importantes infrastructures en ville de Lausanne et sur les sites de compétition. La question qui se pose alors est de savoir si et comment ces Jeux, décrits comme un modèle de simplicité, sont encore capables de transformer les territoires sur lesquels ils se déroulent. Même si sous de nombreux aspects les JOJ ont tous les atours de leur grand frère les Jeux olympiques 'traditionnels', l'échelle des deux événements est incomparable. Les JOJ restent un événement de taille modeste moins susceptible d'induire des transformations conséquentes et donc un héritage pour les territoires.

D'ailleurs, ce qui étonne dans le cas de Lausanne, c'est la façon dont les différents sites de l'événement sont répartis sur le territoire. Les sites sont de manière générale très éloignés de la ville de Lausanne. Un tel éclatement de l'offre olympique est inédit pour une olympiade de la jeunesse et interroge sur la pertinence et les conséquences d'une telle structure pour le territoire. En plus de s'étaler sur une grande région, les sites de compétitions de 'Lausanne 2020' s'étendent sur deux pays, trois cantons et deux massifs montagneux différents. La cohérence géographique du projet n'est donc, à priori, pas évidente à percevoir. Cet éparpillement des sites a nourri le débat sur l'impact des Jeux pour les différents territoires. Pour certains, le projet est trop centré sur la ville de Lausanne. Les sites hôtes, éloignés, apparaissent en toile de fond dans l'événement. A l'inverse, certains présentent 'Lausanne 2020' comme un projet qui s'est adapté aux sites locaux et non l'inverse.

Dans cette perspective, l'objectif de ce travail est de fournir une analyse scientifique de l'événement 'Lausanne 2020', censé préfigurer l'avenir des Jeux, pour permettre de mieux comprendre comment les impacts d'une telle manifestation se répartissent sur les différents territoires et continuent de les façonner bien au-delà de la durée de l'événement. Pour atteindre cet objectif, ce travail est structuré en cinq parties principales. Après cette introduction, une deuxième partie vise à décrire et contextualiser l'objet d'études 'Lausanne 2020' afin de déterminer les particularités qui le rendent inédit et digne d'intérêt. La partie suivante traite de la problématique de la recherche. Elle comprend la question de recherche, fil rouge du travail, et qui détaille l'ensemble des outils théoriques mobilisés pour y répondre. La quatrième partie présente et justifie les choix méthodologiques effectués tout au long de la recherche. Enfin, la dernière partie présente les résultats de la recherche sur la base d'une analyse du matériel récolté.

Deuxième partie

---

# **'LAUSANNE 2020' COMME OBJET D'ÉTUDES**



# 1. CONTEXTUALISATION, GENÈSE ET DIMENSIONS SPATIALES DE L'OBJET D'ÉTUDES

Cette recherche s'intéresse aux impacts territoriaux des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Lausanne 2020. Ce chapitre vise à expliciter comment 'Lausanne 2020' est construit en tant qu'objet d'études dans cette recherche. Pour se faire, le projet est décrit à travers trois axes principaux. Dans une première phase, l'événement 'Lausanne 2020' est situé dans un contexte global et local. La seconde phase présente la genèse du projet lausannois. Le dernier axe vise à mettre en évidence les logiques de répartition spatiale qui le caractérisent et sont au centre du débat public sur les JOJ 2020.

## 1.1. CONTEXTUALISATION

L'organisation des JOJ à Lausanne n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte de logiques de promotion du territoire qui s'inscrivent dans un contexte particulier à différentes échelles. Ce chapitre présente le contexte international et local dans lequel s'inscrit le projet olympique 'Lausanne 2020'.

### 1.1.1. Le contexte international

Les territoires ont depuis longtemps utilisé l'événementiel pour se singulariser et ainsi attirer sur eux la visibilité et l'attention d'autrui. Dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les événements internationaux se multiplient, en particulier les grandes expositions internationales au travers desquelles les nouveaux États-nations cherchent à montrer leur avancées industrielles et technologiques au reste du monde ainsi qu'à se forger une identité nationale dans un contexte de libéralisation du commerce. Dès le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, le contexte d'internationalisme fait peu à peu place à celui de mondialisation et les grandes expositions aux grandes manifestations sportives (ROCHE, 2000: 106). Ce contexte de globalisation s'accompagne d'un discours néolibéral de compétition entre les États, les villes et les territoires (HALL, 2007). Face à ce discours, les grands événements sportifs que l'on qualifie de 'méga-événements' sont perçus comme un moyen performant de promouvoir un territoire et d'obtenir un héritage social, économique et matériel au-delà de la durée de l'événement. (HALL, 2006). Dans les années 1990, à la suite du succès financier des Jeux olympiques de Los Angeles en 1984 et de Séoul en 1988, la concurrence s'accélère pour accueillir ces événements (CHAPPELET, 2014). Ainsi, jusqu'à dix villes seront candidates pour accueillir les Jeux olympiques d'été en 2004 qui se profilent, avec la Coupe du monde de football masculine, comme les deux événements majeurs de cette course aux grandes manifestations.

Cependant, ces dernières années, les méga-événements semblent moins convoités à l'échelle internationale. Le nombre de candidatures aux JO d'été est passé de 11 en 2004, à 5 entre 2008 et 2016, 3 en 2020 et une seule candidature pour les Jeux de 2028. Ce déclin s'explique principalement par le fait que la question de l'héritage économique de tels événements est de plus en plus controversée (GRATTON, DOBSON, and SHIBLI, 2000). Les coûts d'organisation sont exorbitants et n'ont pas cessé d'augmenter depuis 1960 (FLYVBJERG, STEWART, and BUDZIER, 2016). Ces coûts sont souvent sous-estimés et les bénéfices potentiels surestimés, (MÜLLER, 2015a) transformant parfois l'héritage des Jeux en véritable fardeau pour les collectivités publiques (MÜLLER, 2014).

Pourtant, plusieurs pays ont fait de l'accueil de grands événements une priorité en mettant en place de véritables stratégies afin d'accueillir un maximum de manifestations sportives sur leur

territoire. L'actualité récente regorge d'exemples montrant l'utilisation des compétitions sportives comme outil de marketing territorial. A l'échelle nationale, de nombreux pays comme le Canada, la Grande-Bretagne ou le Danemark ont explicitement mis en place une stratégie d'accueil des événements sportifs d'importance majeure sur leur territoire (CHAPPELET and LEE, 2016: 48). L'un des exemples les plus flagrants de mise en place d'une politique d'accueil des événements sportifs est celui des pays du golfe Persique comme le Qatar, hôte de la Coupe du monde de football masculine de 2022, qui a adopté une politique basée notamment sur l'organisation d'événements sportifs afin d'accroître sa visibilité internationale et véhiculer une image positive de l'émirat (GILLON, 2006). D'après le président du fond d'investissement 'Qatar Sport Investments', « *Ces événements contribuent à faire du Qatar l'une des capitales mondiales du sport.* » (AL-KHELAÏFI and BONIFACE, 2014: 104).

La Russie s'est également dotée en 2009 d'une politique nationale de « *sport power* » (AUBIN, 2017) et cherche à favoriser son rayonnement notamment au travers de grands événements sportifs. M. Kozak, vice-premier ministre russe et responsable de la préparation des JO d'hiver de Sotchi, avait estimé à la veille de la cérémonie de clôture des Jeux olympiques de Sotchi que :

*« La Russie a su prouver à elle-même et au monde qu'elle avait rendu l'impossible possible. Les Jeux ont permis à la Russie d'être un peu plus proche et mieux comprise par le monde ». (24HEURES, 23.02.2014)*

Les raisons qui poussent certains États à s'engager dans cette compétition sont multiples et variables. En général, elles sont basées sur la volonté d'attirer sur le territoire des ressources exogènes. Outre le fait que les manifestations sportives constituent un vecteur diplomatique et politique efficace, la stimulation de l'économie locale, les possibilités de repositionnement de l'image et de régénération sont parmi les facteurs explicatifs les plus souvent observés.

### **1.1.2. Le contexte suisse**

Dans cette concurrence mondiale, la Suisse cherche à tirer son épingle du jeu, comme en témoigne les échecs des candidatures pour organiser les Jeux olympiques d'hiver de 2002, 2006, ainsi que l'organisation du Championnat d'Europe de football masculin en 2008. Pour certains, ces exemples témoignent de l'existence d'une politique fédérale en matière d'événements sportifs (CHAPPELET, 2014). Cependant, depuis une dizaine d'années, la Suisse semble suivre la tendance internationale en montrant un intérêt décroissant pour l'organisation de méga-événements. Cette méfiance s'est surtout manifestée au travers des différents refus populaires lors de votations qui ont mis fin aux projets de candidatures pour les Jeux olympiques d'hiver de 2010, 2022 et récemment 2026. Le gigantisme et les excès de telles manifestations ont, comme ailleurs, freiné l'enthousiasme pour l'organisation de tels événements.

La Suisse n'est pas pour autant inactive en matière d'accueil d'événements sportifs ponctuels internationaux. Parmi les plus importants de ces dernières années, on trouve le Championnat d'Europe de football en 2008, le Championnat du monde de hockey sur glace en 2009 et 2020 (ces derniers ont été annulés en raison de la pandémie de Covid-19), des étapes du Tour de France cycliste en 2009, 2012 et 2016 ou encore les Championnats du monde de ski alpin en 2017 et bien sûr, les Jeux olympiques de la jeunesse en 2020.

Cependant, l'accueil de ces événements n'émane pas d'une stratégie nationale comme c'est le cas dans d'autres pays. En Suisse, la question du rôle et des tâches du secteur public dans de telles manifestations n'est pas clairement résolue. A priori, le secteur public n'a qu'un rôle subsidiaire, celui de soutenir les événements pour en retirer des bénéfices sociaux et

économiques. Toutefois, il est évident que lors de méga-événements sportifs, « *les rôles et les tâches entre la Confédération, les cantons et les communes ne sont pas clairs.* » (STETTLER et al., 2008: 3). En l'an 2000, la Confédération publie son « *Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse* » (DDPS, 2000) visant à clarifier le rôle de l'État dans la promotion du sport. Dans ce document, bien que le Conseil fédéral reconnaisse l'importance des manifestations sportives pour le prestige et l'économie du pays, il apparaît que :

*« Le développement d'une politique visant à obtenir des manifestations sportives d'envergure en Suisse n'incombe que dans une très faible mesure à la Confédération (...) A cet égard, les cantons et les communes sont libres de prendre des mesures de promotion plus marquées, par exemple pour des considérations de promotion locale. »* (DDPS, 2000: 4).

L'État n'assume donc pas la charge d'organiser des manifestations sportives internationales. Il se contente éventuellement de leur octroyer un soutien financier comme le prévoit l'article 17 de la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (2011) :

*« La Confédération peut soutenir l'organisation en Suisse de manifestations sportives et de congrès internationaux d'envergure européenne ou mondiale pour autant que les cantons participent de manière appropriée aux frais. »*

A l'échelle de la Suisse, il n'existe donc pas de stratégie nationale formulée de manière explicite concernant l'organisation d'événements sportifs. Il incombe aux cantons, régions ou communes d'adopter et de coordonner leur propre politique en la matière.

### **1.1.3. Le contexte local : Lausanne et sa stratégie**

À l'instar de la Russie et du Qatar, la ville de Lausanne mise sur le sport et les événements sportifs pour se positionner dans la compétition entre territoires à l'échelle globale. Au début des années 2000, la métropole vaudoise a mis en place une politique publique baptisée 'Lausanne Capitale Olympique' qui définit les objectifs pour promouvoir la ville au travers du sport, et dont l'un des objectifs est « *d'encourager, soutenir, réaliser et développer l'organisation de manifestations sportives ponctuelles, régulières ou exceptionnelles* » (MUNICIPALITE DE LAUSANNE, 2002a: 12). En particulier les manifestations internationales qui « *contribuent fortement à la promotion de l'image de Lausanne.* » (LAUSANNE, 2002a: 15). Ainsi mise en place, la stratégie se développe principalement à travers deux dimensions : l'accueil systématique d'événements sportifs internationaux et l'accueil systématique de fédérations et d'organisations sportives internationales (PINSON and CHAPPELET, 2014: 4). Or, dans un contexte de forte concurrence, Lausanne s'est retrouvée en difficulté pour obtenir l'organisation de méga-événements comme les Jeux olympiques (dernier échec en 1994). Pour cette raison, la ville a choisi de revoir à la baisse ses ambitions en se positionnant sur l'accueil d'événements plus petits et moins prestigieux (CHAPPELET, 2014). Les effets de cette politique publique sont bien visibles. Des événements récurrents comme la populaire course des '20km de Lausanne', le tournoi de tennis 'Ladies Open Lausanne' ou encore le célèbre meeting international 'Athletissima' contribuent à donner une visibilité internationale à la ville de Lausanne.

Cependant, ces dernières années, la politique d'accueil de Lausanne en matière d'événements sportifs semble avoir évolué. On observe un désintérêt pour les compétitions sportives traditionnelles récurrentes du type Championnats du monde ou européens au profit de manifestations ponctuelles dans des disciplines plus récentes et parfois sans même l'idée de compétition (CHAPPELET and PINSON, 2015: 12). On citera par exemple la 'Gymnaestrada' exhibition internationale de gymnastique en 2011, une étape du 'World Tour de Basketball 3x3' (2017, 2018, 2019) ainsi que d'autres événements ponctuels comme des étapes de cyclisme du

'Tour de Romandie' (2018), ou encore des événements organisés par des compagnies privées comme le 'RedBull Crashed Ice' en 2009 et 2013.

La stratégie de la municipalité de Lausanne constitue une plus-value économique incontestable. La région lausannoise est aujourd'hui devenue la capitale administrative mondiale du sport. Une étude de 2015 réalisée par l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport évalue que les retombées économiques liées à la présence d'institutions sportives atteignent plus d'un demi-milliard pour le canton de Vaud et un quart de milliard pour la ville de Lausanne (STRICKER and BOUSIGUE, 2015: 31). Par ailleurs, depuis 2014, la ville de Lausanne occupe toujours l'une des cinq premières places du classement annuel international des villes sportives (BCW, 2019) devant des villes comme New York et Sydney. Plus encore, en 2019, Lausanne figure au premier rang du classement des meilleures 'petites villes' du monde établi par le magazine d'affaire britannique 'Monocle' (2019) dont les auteurs ont pris en compte le titre de 'capitale olympique' de la ville parmi d'autres arguments.

Bien que subjectifs, ces classements sont révélateurs du 'Soft power' de la ville de Lausanne, autrement dit de sa capacité à utiliser ses acquis en matière d'excellence internationale dans les domaines comme la science et le sport pour afficher sa puissance à l'échelle globale. L'identité sportive de la ville, matérialisée dans son statut de 'capitale olympique', permet à la région de tirer des bénéfices économiques concrets de l'image ainsi véhiculée. A ce titre, l'ancienne syndique de la ville de Lausanne Yvette Jaggi vantait le statut de 'capitale olympique' de la ville : « Grâce à ce statut, Lausanne figure aujourd'hui sur la carte du monde et dans les livres d'histoire. Il y a la Genève internationale, et la Lausanne olympique. » (PITTET, 2019).

Replacée dans son contexte, il apparaît que l'organisation des Jeux de Lausanne 2020 s'inscrit dans une politique publique de la municipalité pour promouvoir son territoire. Ainsi, les Jeux résultent de l'articulation d'ambitions globales mise en place à une échelle locale. Ils fonctionnent comme un outil de la municipalité de Lausanne pour poursuivre sa stratégie de promotion du territoire à travers l'accueil d'événements sportifs.

## **1.2. LA GENÈSE DE 'LAUSANNE 2020'**

Ce chapitre retrace la naissance du projet 'Lausanne 2020'. Pour comprendre sa structure actuelle, il est important de comprendre quels sont les acteurs à la base du projet et quels étaient leurs objectifs. Il apparaît ainsi clairement que la municipalité de Lausanne n'est pas le seul acteur à l'origine du projet.

### **1.2.1. Lausanne et son rêve olympique**

L'histoire de l'olympisme est étroitement liée à la ville de Lausanne. En 1915, le Baron Pierre de Coubertin décide de déplacer le siège du Comité olympique dans la ville vaudoise. Une longue tradition s'installe et l'organisation devient une institution importante pour la renommée de la ville. En 1994, à l'occasion des célébrations du CIO, la ville de Lausanne obtient le titre de 'capitale olympique'. Malgré ce statut officiel, Lausanne n'est jamais parvenue à organiser les Jeux olympiques d'été ou d'hiver. Sous l'impulsion de Coubertin lui-même, plusieurs candidatures ont échoué pour les Jeux de 1932, 1936 et 1944 et 1960. En 1994, la candidature est stoppée par un référendum populaire. Ce rejet populaire ainsi que l'ampleur grandissante des Jeux olympiques d'été comme d'hiver ont anéanti les espoirs d'organiser les Jeux pour une ville comme Lausanne, dont les ressources à disposition ne correspondent plus à l'importance de l'événement. En 2007, la création des Jeux olympiques de la jeunesse, dont l'ampleur est inférieure aux Jeux 'traditionnels', a fait renaître le rêve de la ville de devenir olympique. La

candidature de Lausanne pour les JOJ souligne en ce sens un redimensionnement de la stratégie d'accueil vers des événements d'importance moindre (PINSON, 2016: 31).

### **1.2.2. La candidature de Lausanne**

Dès la première édition des JOJ à Singapour en 2010, les autorités lausannoises et vaudoises ont manifesté leur intérêt pour l'événement en envoyant une délégation sur place pour évaluer la faisabilité d'un tel projet. La même année, la ville et le canton cofinancent une étude pour savoir si le projet est réalisable. L'étude conclut que le projet des Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne est réalisable à condition qu'il soit élargi au canton de Vaud. En 2013, Les autorités présentent leur candidature à Swiss Olympic. Lausanne est préférée à Lucerne comme candidate suisse pour organiser les JOJ de 2020. En 2014, le Conseil communal de Lausanne et le Parlement vaudois débloquent les fonds nécessaires pour préparer le dossier de candidature qui est remis au CIO la même année. En 2015, le CIO retient les deux candidatures déposées : Lausanne et Brasov. Le 31 juillet 2015, la ville de Lausanne est élue ville hôte des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 à 71 voix contre 10 pour Brasov.

### **1.2.3. De la candidature au Comité d'organisation**

Le projet des Jeux de Lausanne 2020 apparaît comme une initiative commune entre la ville de Lausanne et le canton de Vaud. Pourtant, c'est Lausanne seule qui est désignée pour organiser l'événement. Le contrat de ville hôte signé pour l'organisation des Jeux lie la ville de Lausanne avec le CIO et le Comité National Olympique suisse mais ne mentionne formellement ni le canton de Vaud, ni la Confédération, ni les localités où se dérouleront les compétitions.

La ville de Lausanne et Swiss Olympic doivent alors constituer un Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) qui sera chargé, en collaboration avec le CIO, de l'organisation de l'événement. La structure de ce COJOJ, en particulier de son comité exécutif, constitue l'organe décisionnel de l'événement. Dans le cas de 'Lausanne 2020', ce comité est composé d'un président, de trois représentants du canton de Vaud, de trois membres de la Municipalité de Lausanne, d'un représentant de la Confédération, du président de Swiss Olympic, d'une personnalité du milieu du sport et d'une du milieu économique.

La ville de Lausanne est donc bien représentée mais n'est pas majoritaire au sein de l'organe décisionnel des Jeux. 'Lausanne 2020' n'est donc pas, d'un point de vue structurel, le projet de la ville seule. Les sites hôtes sont représentés à travers le canton de Vaud qui se porte également garant pour un éventuel déficit lié à l'événement de manière paritaire avec la commune de Lausanne (MUNICIPALITE DE LAUSANNE, 2016; VAUD, 2014).

Le budget du COJOJ, et donc de l'événement, est financé majoritairement et à parts égales par la ville de Lausanne, le canton de Vaud et la Confédération. Il est complété par une contribution du CIO et par les revenus de sponsoring liés à l'événement.

L'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020 permet à la municipalité de Lausanne de réaliser un projet auquel elle aspire depuis longtemps. Elle souligne également un redimensionnement des ambitions de la ville, plus proche de ses possibilités. Au même titre que la ville de Lausanne, le canton de Vaud est impliqué dans le projet dès son origine. Il occupe une place importante dans le comité d'organisation de l'événement. Ces deux entités fournissent, avec la Confédération, la majorité des fonds nécessaires au financement du projet. Le projet est financé avec de l'argent publique.

### 1.3. DIMENSION SPATIALE DE L'OBJET D'ÉTUDES : LE MODÈLE D'ORGANISATION TERRITORIALE

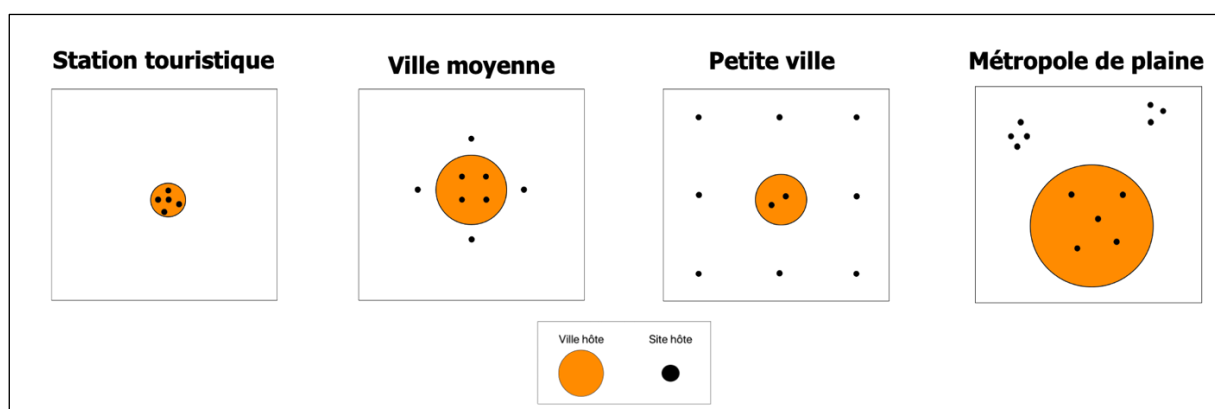
Depuis la première édition des Jeux olympiques « modernes » en 1896, toutes les olympiades d'été ou d'hiver sont portés par la candidature d'une ville. Bien que très récents, les Jeux de la jeunesse obéissent également à cette règle. Pourtant, les Jeux olympiques s'étendent sur des territoires de plus en plus vastes qui vont bien au-delà des frontières de la ville hôte. Cet accroissement considérable de la taille et de l'importance des Jeux a depuis bien longtemps forcé les organisateurs à délocaliser certaines infrastructures en dehors de la ville hôte (CHAPPELET, 2018: 14-15). La façon dont les différentes structures de l'événement se répartissent sur le territoire est propre à chaque édition des JO et des JOJ. On appelle cette répartition le 'modèle d'organisation territoriale' des Jeux. Ce modèle est l'un des principaux déterminants de la façon dont le territoire est impacté par le projet. Ainsi, chaque olympiade est caractérisée par une organisation propre particulière quant à la façon dont les différents sites de compétition et les autres lieux emblématiques des Jeux olympiques (village des athlètes, place des médailles, centre des médias, etc.) sont situés dans l'espace.

Ce chapitre s'intéresse au modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020'. Pour comprendre en quoi la répartition des JOJ 2020 est particulière, il est nécessaire de la comparer au modèle de répartition géographique traditionnels. Les quatre modèles principaux d'organisation des Jeux olympiques d'hiver sont présentés de même que les modèle d'organisation des deux premières éditions des JOJ d'hiver. Ils permettent de mettre en avant la particularité et l'aspect inédit du modèle de 'Lausanne 2020'. Enfin, plusieurs exemples sont fournis pour démontrer comment ces logiques de répartition spatiale sont au centre d'un débat public concernant les Jeux de Lausanne 2020.

#### 1.3.1. Les modèles d'organisation territoriale des Jeux olympiques d'hiver

La répartition des sites lors des Jeux d'hiver est plus limitée que pour les Jeux d'été puisque les lieux des compétitions sont souvent déterminés par les conditions naturelles qu'exigent les compétitions de sports d'hiver. Les travaux du géographe Jean-Marc Holz (2013) permettent de distinguer quatre modèles territoriaux principaux d'organisation des Jeux olympiques d'hiver au cours du 20<sup>e</sup> siècle. En nous basant sur ses travaux, nous avons schématisé les quatre modèles principaux des Jeux olympiques d'hiver (figure 1).

**Figure 1 : Les quatre modèles territoriaux d'organisation des Jeux olympiques d'hiver**



Source : Holz, J.-M. 2013. *Les jeux olympiques et leurs territoires*. Presses universitaires de Perpignan.

Le premier modèle historique est celui des stations touristiques de sports d'hiver qui s'impose dès les premiers Jeux hivernaux en 1924 et qui perdure jusqu'en 1960. Les villes hôtes sont des

stations alpines peu peuplées et dédiées aux sports d'hiver comme Chamonix en 1924 et St-Moritz en 1928. Toutes les compétitions sont organisées sur un même site dans un rayon restreint d'environ un kilomètre et l'accès y est parfois difficile. Dès les années 1960, l'importance et l'ampleur croissante des olympiades induisent des changements et forcent l'apparition d'un deuxième modèle, celui des villes moyennes. Le nombre plus élevé d'épreuves conduit à une dispersion progressive des sites dans les massifs montagneux environnant la ville mère. Cependant, le modèle d'organisation reste compact car la ville hôte, généralement située en fond de vallée, est suffisamment importante pour fixer une partie des épreuves. On retrouve une telle organisation lors des Jeux de Grenoble en 1968, de Innsbruck en 1964 et 1976 ou, plus récemment, de Sotchi en 2014. Le troisième modèle est celui des petites villes comme Albertville en 1992 ou Lillehammer en 1994 et dans une certaine mesure PyeongChang en 2018. Ce modèle est caractérisé par un grand nombre et une grande dispersion géographique des sites de compétition. Il permet à une vaste région de prendre part à l'événement mais induit des problèmes de transports et de gouvernance liés au nombre important et épars des acteurs engagés dans l'événement. Le quatrième et dernier modèle est celui de la métropole olympique de plaine. La ville choisie est importante d'un point de vue économique, démographique et politique et est reliée à quelques stations de montagne éloignées. L'apparition de ce dernier modèle dans les années 2000 s'explique par la nécessité de mobiliser des équipements très importants pour répondre aux besoins des Jeux dont l'ampleur est devenue gigantesque. La ville hôte accueille généralement le stade des cérémonies, les médias, les hébergements et des épreuves de sports de glace. Le reste des compétitions se déroule dans des stations éloignées de la métropole. On observe alors une opposition entre les sites situés dans la métropole (place des médailles, village olympique) et les sites des compétition situés dans les massifs montagneux plus éloignés. On retrouve une semblable dichotomie lors des Jeux de Turin en 2006 et de Vancouver en 2010.

Le modèle d'organisation territoriale est l'un des facteurs qui détermine la façon dont le territoire est impacté par un événement. Cependant, deux mêmes modèles peuvent laisser un héritage différent. Par exemple, après les Jeux de 1936, la station de Garmisch-Partenkirchen est restée un haut-lieu du saut à ski et du ski alpin, contrairement à Chamonix et St-Moritz dont l'impact des Jeux s'est peu à peu effacé au fil des années. Il en va de même pour les grandes villes montagnardes. Alors que certaines se sont imposées comme des stations de référence pour les sports alpins à l'image de Innsbruck en Autriche, d'autres n'ont jamais réussi à faire fructifier leur héritage olympique comme Grenoble qui ne s'est jamais imposée en France comme un pôle d'envergure nationale pour les sports d'hiver. La seule observation du modèle territorial d'un événement indique à quelle échelle un territoire sera impacté mais pas nécessairement comment. L'analyse du modèle territorial est intéressante mais pas suffisante pour prédire comment un territoire sera transformé par l'événement.

### **1.3.2. Les modèles territoriaux des deux premières éditions des JOJ d'hiver**

Jusqu'ici, il a été démontré que l'organisation territoriale des Jeux olympiques d'hiver s'est transformée pour répondre notamment à l'ampleur croissante de l'événement. De la même manière, il est intéressant de procéder à une analyse de l'organisation territoriale des deux premières éditions des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Innsbruck 2012 et Lillehammer 2016 et de les comparer au modèle de 'Lausanne 2020' et aux quatre modèles de Holz (2013).

L'ampleur des Jeux olympiques de la jeunesse est largement inférieure à celle des Jeux olympiques traditionnels. On pourrait donc penser que le modèle d'organisation territoriale qui prévaut pour les JOJ est un modèle dans lequel toutes les activités se concentrent dans un

même lieu, s'apparentant à celui de la station de sports d'hiver. La réalité est cependant différente.

### **1.3.2.1. Innsbruck 2012**

La première édition des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver a eu lieu à Innsbruck en 2012. Innsbruck est une ville de taille moyenne située au pied des Alpes dans une vallée du Tyrol autrichien. Il est important de rappeler que deux olympiades d'hiver s'y sont déroulées en 1964 et 1976. En organisant la première édition des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2012, Innsbruck devient la seule ville au monde à avoir été désignée ville hôte olympique à trois reprises. La station dispose donc de toutes les infrastructures pour accueillir les Jeux en 2012. Pour cette raison, le modèle d'organisation territoriale des Jeux de la jeunesse est très similaire à celui des Jeux traditionnels qui s'y sont déroulés. Toutes les compétitions sur glace se sont tenues dans la ville. Les épreuves de bob et de luge ont eu lieu sur la même piste qu'à l'époque, dans la station voisine d'Igls située à moins de vingt minutes de bus du centre-ville d'Innsbruck. Les épreuves de ski alpin s'y sont également à nouveau déroulées. A une vingtaine de kilomètres plus à l'ouest, la station de Seefeld a reçu les épreuves nordiques (biathlon, ski de fond, saut à ski, combiné nordique) et constitue, comme par le passé, le deuxième pôle de l'événement. La seule nouveauté de Jeux de 2012 est la tenue des épreuves de freestyle (pas au programme de 1964 et 1976) dans la station de Kùthai, située à plus de 2000 mètres d'altitude et à quarante minutes de route de la ville mère. Hormis la construction de douze bâtiments constituant le village olympique et la rénovation du tremplin de saut à ski, toutes les infrastructures étaient déjà existantes et n'ont pas nécessité de transformations particulières pour les JOJ. Il est clair que le modèle d'organisation territoriale de Innsbruck 2012 se base largement sur les sites construits pour les Jeux d'antan, et correspond au troisième modèle de la ville moyenne décrit par Holz (2013). Dans le cas d'Innsbruck, l'utilisation des acquis des olympiades du passé ne permet pas réellement d'imaginer l'impact réel des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver sur le territoire, tant au niveau des infrastructures que de l'héritage symbolique et structurel.

### **1.3.2.2. Lillehammer 2016**

La deuxième édition des JOJ d'hiver s'est déroulée en 2016 à Lillehammer, petite ville norvégienne de moins de 30'000 habitants située en fond de vallée. Le modèle territorial est, comme dans le cas d'Innsbruck, largement basé sur celui d'une édition précédente des Jeux olympiques d'hiver 'traditionnels', en l'occurrence celle de 1994. Les différents sites sont répartis sur un axe nord-sud autour de Lillehammer, le long du lac de Mjøsa. On distingue toutefois deux pôles principaux : le premier est celui de Lillehammer et des stations proches. C'est là que se sont déroulées la plupart des épreuves (luge, bobsleigh, disciplines nordiques, hockey sur glace, curling). Les épreuves de ski alpin ont toutes eu lieu dans une station plus excentrée au nord. La station de Kvitfjell qui avait reçu une partie des compétitions de ski alpin en 1994 n'a pas été retenue en 2016. L'autre pôle central de l'événement est situé à cinquante kilomètres au sud de la ville hôte. Il s'articule autour de la ville de Hamar et de ses localités proches. Ce pôle accueille les épreuves de patinage artistique et de patinage de vitesse. Comme en 1994, un village olympique annexe se trouve à Hamar. Ainsi, la seule nouveauté de 2016 est la délocalisation des épreuves de ski acrobatique et de freestyle sur le site existant du Oslo Vinterpark, très loin de Lillehammer mais à trente minutes de la capitale. Les seules transformations visibles effectuées pour les JOJ sont la construction d'une nouvelle patinoire pour les épreuves de curling et la construction de plusieurs centaines d'appartements pour étudiants faisant office de village olympique de la jeunesse. Ainsi, huit des neuf sites utilisés pour les JOJ sont des sites existants et sept d'entre eux ont servi en 1994. Le directeur général des JOJ de Lillehammer à

d'ailleurs décrit l'événement comme étant basé sur l'héritage de 1994 : « *We are an event truly built on the legacy of the 1994 Games* » (PINELLI, 09.05.2014).

Le modèle territorial d'organisation des JOJ de Lillehammer est très similaire à celui des JO de 1994. Il correspond au troisième modèle, celui de la petite ville (HOLZ, 2013) autour de laquelle les sites sont clairement dispersés sur le territoire. Ce modèle est donc différent de celui de Innsbruck 2012. Pourtant, les deux premières éditions des olympiades de la jeunesse d'hiver ont en commun de se baser sur un héritage olympique déjà existant.

Ainsi, les modèles territoriaux des JOJ sont assez similaires aux modèles des JO traditionnels qui sont pourtant un événement dont l'ampleur est significativement plus importante pour le territoire. Lors des deux premières éditions, les JOJ ont eu lieu sur des territoires déjà transformés par un événement similaire mais d'ampleur beaucoup plus importante. Il apparaît que les impacts des JOJ sur le territoire sont moindres par rapport aux JO traditionnels. Il est alors possible d'affirmer que les deux premières éditions des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver traditionnels ne reflètent pas les impacts réels de l'événement pour une région, aussi bien en termes d'infrastructures que concernant les transformations structurelles symboliques ou sociales qu'ils pourraient engendrer. Lausanne et sa région, qui n'ont jamais accueilli d'olympiade par le passé, constituent un terrain d'analyse plus approprié pour traiter de la question des différents impacts d'un tel événement pour le territoire.

### **1.3.3. Le modèle de 'Lausanne 2020'**

La troisième édition des JOJ d'hiver, celle de Lausanne, est la première à se dérouler sur un territoire où les JO n'ont pas eu lieu par le passé. Ce chapitre détaille le modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020' et les raisons qui en font un modèle d'organisation territoriale nouveau.

#### ***1.3.3.1. Le choix des différents sites de compétition.***

Lorsque Lausanne est désignée comme ville hôte des JOJ en 2015, les sites de compétition ne sont pas tous connus. Il incombe au COJOJ nouvellement formé de sélectionner les différents sites pour l'événement. A l'origine, et telle que soumise au CIO, la candidature lausannoise prévoit une répartition de presque tous les sites dans le canton de Vaud. Elle témoigne de la volonté originelle de réaliser un projet cantonal. Il était prévu que l'événement s'articule autour des trois pôles que sont Lausanne et ses environs, le Jura (vaudois et français) et les Alpes vaudoises. Mais ce modèle théorique a évolué pour s'adapter à certaines contraintes. Par exemple, les épreuves de Curling initialement prévues dans la ville de Morges ont été délocalisées suite au refus du Conseil communal de réaménager sa patinoire pour l'événement en 2018. Après de longs débats, c'est finalement la commune valaisanne de Champéry qui est désignée pour accueillir les épreuves.

Les autres raisons qui expliquent les choix de localisation des sites sont liées à la présence d'infrastructures sportives particulières. La sélection du site des Tuffes dans le Jura français pour recevoir les compétitions de saut à ski, de biathlon et de combiné nordique est par exemple liée à la présence sur ce site d'un tremplin de saut à ski sans équivalent en Suisse romande. L'autre inconnue concernait la recherche d'un site pour les épreuves de bobsleigh et de luge. Au moment où Lausanne soumet sa candidature au CIO, le canton de Vaud ne dispose d'aucune infrastructure pour de telles compétitions. L'idée de créer une piste de monobob provisoire au centre-ville de Lausanne est évoquée, tout comme la possibilité de ne pas organiser ces épreuves, chose possible pour les JOJ (VAUD, 2014: 4). Finalement, c'est dans la station

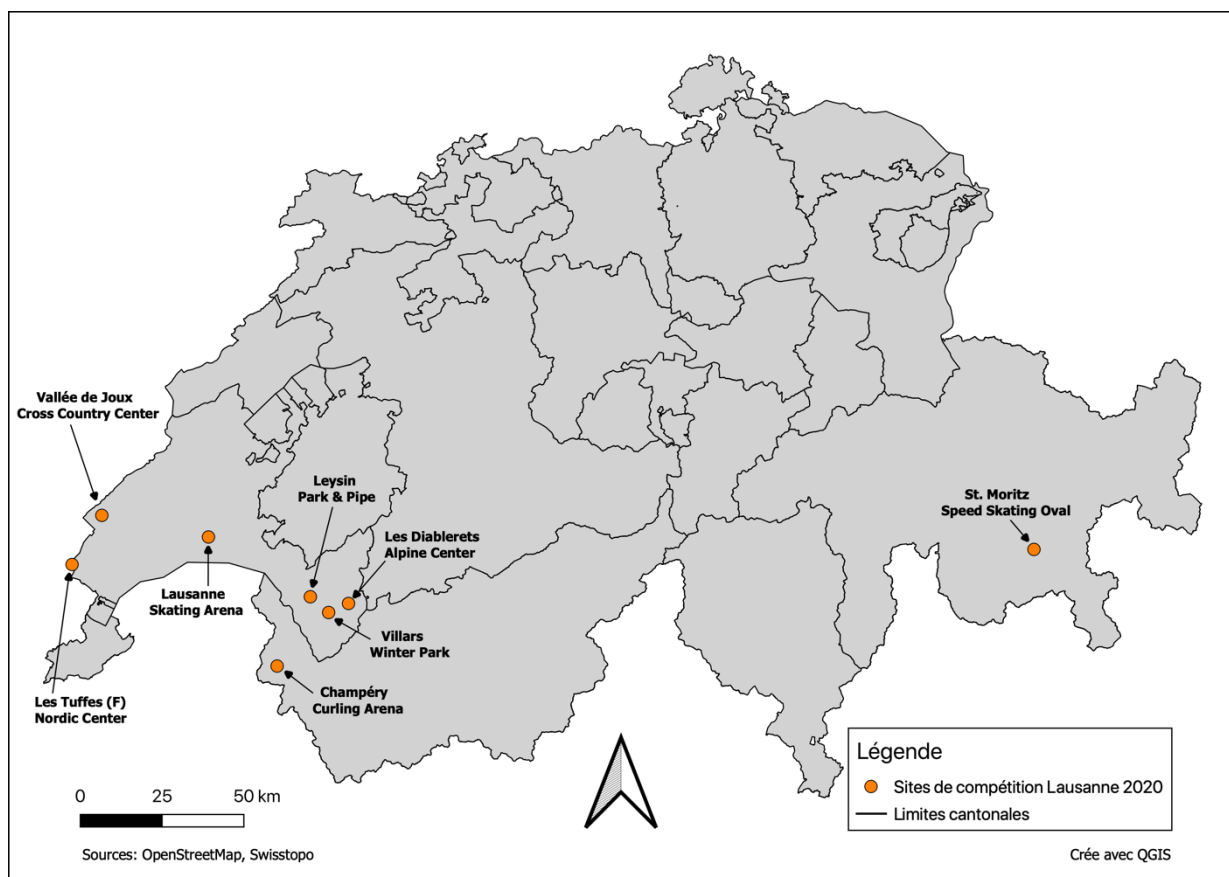
grisonne de St. Moritz, située à l'extrémité est de la Suisse et à plusieurs centaines de kilomètres de Lausanne que sont délocalisées les épreuves de luge, de bobsleigh mais également de patinage de vitesse. Cette solution permet d'éviter de construire un anneau de glace et des infrastructures de bob en ville de Lausanne comme prévu initialement. Elle induit en revanche un fort éloignement entre la ville hôte et le site de St-Moritz où un village olympique annexe doit être aménagé.

Le choix des différents sites de compétition pour 'Lausanne 2020' est donc lié à l'origine à la volonté politique de faire de l'événement un projet cantonal. Dans la pratique, il apparaît que le canton ne disposait pas des infrastructures nécessaires pour organiser seul un tel événement. Les choix sont donc également liés à certaines contraintes matérielles.

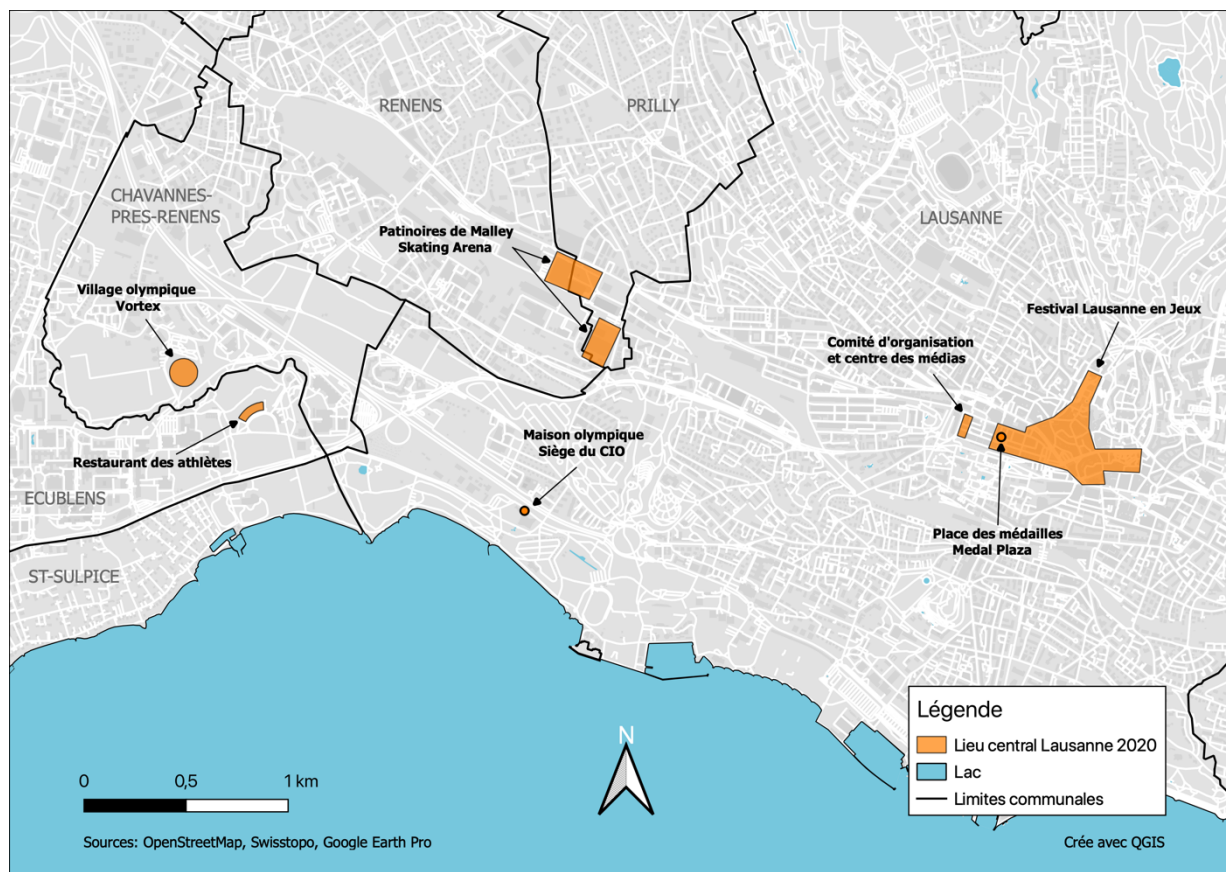
### 1.3.3.2. La répartition des sites de compétition

Le modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020' est constitué de huit sites répartis sur un vaste territoire (figure 2).

**Figure 2 : Répartition des sites de compétition à l'échelle de la Suisse**

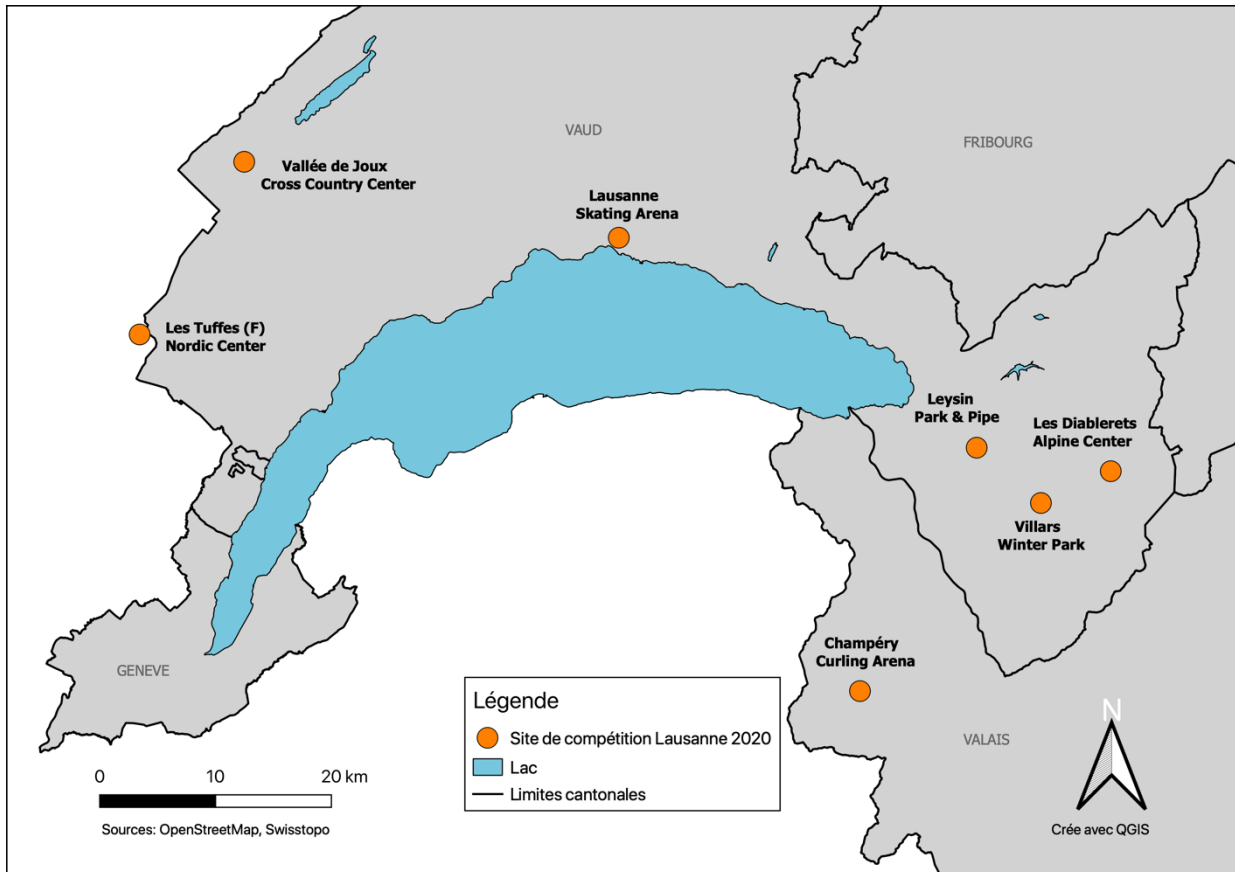


La ville de Lausanne est située au centre du dispositif. Pourtant, aucune compétition ne se déroule dans les limites administratives de la ville hôte. Les deux patinoires situées dans le quartier de Malley composent le site de la Skating Arena. C'est là qu'ont lieu les épreuves de hockey sur glace, de patinage artistique et de patinage de vitesse sur piste courte ainsi que les traditionnelles cérémonies d'ouverture et de clôture de l'événement. Or, ces patinoires se trouvent en réalité à cheval sur les communes de Prilly et de Renens limitrophes de Lausanne (figure 3).

**Figure 3 : Répartition des lieux olympiques à l'échelle de l'agglomération lausannoise**

Ce site de compétition est néanmoins très proche du quartier du Flon en ville de Lausanne qui se démarque comme le centre névralgique de l'événement. On y trouve les bureaux du comité d'organisation, le centre des médias et la place des médailles. C'est là que s'est déroulée la cérémonie de clôture de l'événement. C'est également autour de ce quartier que se déploie le festival 'Lausanne en Jeux' qui comprend tout un panel d'activités sportives et culturelles en lien avec les JOJ. Le village olympique de la jeunesse, autre lieu emblématique des Jeux olympiques, est située sur le campus universitaire de la commune de Chavannes-près-Renens. Les divers lieux situés dans la ville hôte sont reliés par la ligne M1 du métro de Lausanne, ce qui les place à moins d'une dizaine de minutes les uns des autres.

A une quarantaine de kilomètres à vol d'oiseau de Lausanne, le pôle alpin de l'événement est constitué par les stations vaudoises de Leysin, de Villars et des Diablerets. Leysin reçoit les disciplines de ski et de snowboard freestyle et acrobatique ; Villars le ski-alpinisme, le ski cross et le boardercross ; Les Diablerets les épreuves de ski alpin. Dans le Jura, en plus du site situé dans le massif des Tuffes entre les communes de Prémanon et Des Rousses, la commune vaudoise du Chenit, dans la Vallée de Joux, est l'hôte des compétitions de ski de fond. Deux sites sont plus isolés. Il s'agit de Champéry en Valais, hôte des épreuves de curling, et de St-Moritz où se tiennent les compétitions de bobsleigh, luge, skeleton ainsi que les épreuves de patinage de vitesse (figure 4).

**Figure 4 : Répartition des sites de compétition à l'échelle du canton de Vaud**

La répartition des sites de compétition est caractérisée par la forte dispersion des sites hôtes autour de la ville de Lausanne. Un pôle alpin est constitué par les trois stations des Alpes vaudoises et, dans une moindre mesure, par le site valaisan de Champéry. Les sites de la Vallée de Joux et des Tuffes sont situés dans le massif du Jura. Ils sont relativement éloignés l'un de l'autre et situés de part et d'autre de la frontière franco-suisse. De ce fait, ils ne sont pas réellement reliés et ne constituent donc pas à proprement parler un pôle de l'événement. Le site de St-Moritz apparaît comme fortement déconnecté des autres lieux de l'événement. Très éloigné des autres, il dispose d'une structure propre (village olympique, centre des médias, comité d'organisation local) et apparaît ainsi quelque peu en marge de l'événement.

### **1.3.3.3. L'organisation spatiale des sites hôtes**

Les sites de compétition sont très différents selon les épreuves qui s'y déroulent mais ils sont tous construits selon une même logique. Leur structure est composée de deux espaces distincts. Chaque site comprend premièrement un espace de compétition. Il s'agit du lieu précis où se déroulent les épreuves sportives (snowpark, patinoire, tremplin etc.). En parallèle de cet espace, un programme d'activités culturelles et sportives baptisé par le nom du site suivi de l'appellation 'en Jeux' est mis sur pied. Ce programme est généralement composé d'ateliers, d'exhibitions, de spectacles, de concerts et d'initiations sportives. Il se déroule au centre de la commune qui est responsable du site et souligne la volonté de faire de 'Lausanne 2020' un événement populaire.

Ainsi, la présence de l'événement n'est pas visible uniquement à l'endroit où ont lieu les épreuves sportives mais également au centre de la localité en charge du site. Par exemple, le programme

d'activités 'Les Tuffes en Jeux' prend place au centre du village des Rousses, situé à cinq kilomètres du stade où se déroulent les compétitions. Le site de Leysin se compose d'un pôle de compétition, qui comprend le snowpark construit sur le domaine skiable de Leysin à près de deux-mille mètres d'altitude. Mais le site comprend aussi un pôle situé dans le village de Leysin huit-cents mètres plus bas où se déroule le programme d'activités 'Leysin en Jeux'. La ville hôte n'échappe pas à cette logique. Le festival 'Lausanne en Jeux' se déroule à trois kilomètres du site de compétition 'Skating Arena'.

Tous les sites de compétitions sont structurés selon une double logique spatiale. L'espace des compétitions sportives est séparé de l'espace où se déploie un festival d'activités culturelles dédié à la population. Ainsi, sur chaque site de compétition se déroulent deux manifestations distinctes, parfois distantes de plusieurs kilomètres.

#### **1.3.3.4. 'Lausanne 2020', un modèle nouveau**

Ce qui interpelle avec 'Lausanne 2020', c'est le fort éloignement des sites de compétition par rapport à ville hôte. La distance moyenne à vol d'oiseau séparant les principaux sites olympiques du centre de la ville de Lausanne est de 49 kilomètres<sup>1</sup>. Elle est nettement supérieure à la distance moyenne des deux premières éditions des JOJ de Innsbruck (9km) et même Lillehammer (26km) dont le modèle de la petite ville induisait déjà une forte dispersion des sites. Elle est également supérieure aux distance calculées par Holz (2013: 121) pour les Jeux olympiques d'hiver de Innsbruck en 1964 et 1976 (3km) et d'Albertville en 1992 (40km), mais reste cependant inférieure à celle des Jeux olympiques d'hiver de Turin 2006 (79km). La dispersion des sites de 'Lausanne 2020' est très importante et n'est pas comparable aux modèles des deux éditions précédentes des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver.

En plus d'être fortement éloignés les uns des autres, les sites olympiques de 'Lausanne 2020' sont dispersés sur des territoires nombreux et différents autour de la ville hôte. Certains sites sont situés dans les Alpes alors que d'autres sont dans le massif du Jura. Trois cantons et deux pays différents accueillent les épreuves. Certaines d'entre elles ont lieu dans un milieu urbain, d'autres en forêt ou dans des stations touristiques de haute montagne. La question de la cohérence géographique de 'Lausanne 2020' mérite donc d'être posée.

Lors des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010 où plusieurs sites étaient situés loin de la métropole (100km) mais tous dans la même station. Il n'y avait alors que deux pôles. Au contraire, les sites de Lausanne ne sont pas uniquement éloignés de la métropole, ils sont également très hétérogènes et éloignés les uns des autres.

Au regard de l'éloignement et de la dispersion des sites, il apparaît que le modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020' est très différent de celui des deux premières éditions de JOJ et ne correspond à aucun des quatre modèles d'organisation territoriale des Jeux olympiques d'hiver (HOLZ, 2013). Le modèle lausannois est donc nouveau dans l'histoire des JOJ et même des JO.

#### **1.3.3.5. L'agenda olympique 2020 du CIO**

Plusieurs raisons expliquent l'existence du modèle lausannois. L'une d'entre elle est cependant centrale et semble être la raison principale de l'apparition de ce modèle inédit. Il s'agit de la volonté de faire correspondre le projet des Jeux de Lausanne aux recommandations de l'agenda olympique 2020 du CIO. Ce document est une feuille de route adoptée en 2014 comprenant

---

<sup>1</sup> Les distances sont calculées avec Google Maps selon la méthode proposée par Jean-Marc Holz (2013: 121) afin de permettre une comparaison entre ses résultats et les nôtres.

quarante recommandations pour l'avenir du mouvement olympique. Il peut être considéré comme la réaction du CIO face aux excès et au gigantisme des Jeux Olympiques du 21<sup>e</sup> siècle qui ont eu pour conséquences une baisse du nombre de candidatures pour les Jeux et un rejet pour les événements olympiques au sein de la population. Parmi les propositions, le CIO inscrit sa volonté « *d'inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques* » (CIO, 2014: 14) et de « *réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion.* » (CIO, 2014: 17). Pour y parvenir, le CIO dit vouloir faire la « *promotion de l'usage maximum d'équipements existants et d'installations temporaires et démontables* » (CIO, 2014: 11). Pour transposer ces recommandations du CIO au projet lausannois, le COJOJ rédige une charte signée par l'ensemble des parties prenantes à l'organisation de JOJ 2020. Cette charte prévoit notamment de « *favoriser l'utilisation d'infrastructures existantes* » et de « *concevoir des structures permettant une utilisation durable au-delà des Jeux* ». (Lausanne 2020, 2019: 1). Avec cette charte, il était difficile de justifier la construction de nouvelles infrastructures comme une piste de bobsleigh ou un tremplin de saut à ski proche de Lausanne ou dans le canton de Vaud. Afin de faire correspondre sa parole à ses actes, le comité d'organisation a dû s'appuyer sur les infrastructures déjà existantes même si elles étaient situées loin de la ville hôte. Les conséquences spatiales de l'agenda olympique 2020 sont d'autant plus fortes que Lausanne est une ville située sur le plateau suisse ne disposant d'aucune infrastructure pour la pratique de sports d'hiver, hormis deux patinoires. Les Jeux olympiques de la jeunesse, bien que d'ampleur modeste, nécessitent la mobilisation d'infrastructures pour sept sports et quinze disciplines différentes. Une grande partie des sites a donc dû être délocalisée, et a induit la dispersion précédemment évoquée.

Même si l'agenda 2020 du CIO a été publié en 2014, 'Lausanne 2020' est le premier événement olympique à avoir ouvertement déclaré sa volonté de correspondre aux nouvelles normes du CIO. Pour cette raison, les Jeux de Lausanne peuvent être vus comme une première expérience à petite échelle des Jeux de demain, calqués sur les nouvelles recommandations du CIO. Quant aux Jeux olympiques traditionnels, il est prévu qu'ils franchissent le pas à Paris en 2024 puis à Milan et Cortina d'Ampezzo en 2026.

#### **1.3.4. La répartition territoriale au centre du débat**

Le modèle d'organisation olympique induit l'émergence de différents types de territoires et des relations particulières entre eux. Ce chapitre présente les trois principaux types de territoires existants et les débats concernant la nature des relations qu'ils entretiennent.

Les Jeux de Lausanne 2020 s'étendent sur un vaste territoire allant des Tuffes à l'ouest jusqu'à St-Moritz à l'est, Champéry au sud et la vallée de Joux au nord. Cet espace correspond à ce que Egidio Dansero et Alfredo Mela nomment la « *région olympique* » ou le « *territoire de projet* » (2012: 178). Au sein de cette région olympique, trois différents types de territoires s'articulent pour former une structure cohérente. Le premier est le territoire de la ville hôte. Il s'agit du site urbain de l'événement, centré sur la ville de Lausanne. Ce territoire est l'épicentre de la manifestation et accueille toutes les structures relatives à son organisation. Il englobe également l'un des huit sites de compétition de l'événement, 'la Skating Arena'. Le second type de territoire est celui des sites hôtes olympiques. C'est là que se déroulent les épreuves sportives. Les huit sites de compétitions sont répartis entre le Jura, les Alpes et la ville de Lausanne. Enfin, un troisième type de territoire se compose de tous les espaces entre la ville et les sites. Ce territoire tampon est aussi appelé « *midland* » (DANSERO and MELA, 2012: 178). Il regroupe tous les espaces affectés par l'événement bien que ne faisant pas directement partie du projet olympique (villes, villages, gares, routes d'accès, etc.).

La région olympique est ainsi composée de territoires de nature différente. Elle est centrée autour de ville de Lausanne qui est séparée des localités où se déroulent la plupart des compétitions par un vaste territoire tampon. La nature des relations entre ces différents lieux est difficile à établir et est sujette à des critiques. Les débats qui la concernent sont intensifiés par l'importante dispersion des sites autour de la ville hôte. La position centrale de la ville de Lausanne dans l'événement et l'éloignement des sites de compétitions font que le débat oppose souvent ces deux territoires selon une logique bien connue que certains auteurs qualifient de « *bipolaire* » (DANSERO and MELA, 2012: 179).

#### **1.3.4.1. Les Jeux au service de la région**

Le discours tenu par les membres du COJOJ décrit l'événement comme étant au service de la région plutôt que l'inverse. Pour l'ancien président du comité d'organisation de 'Lausanne 2020' Patrick Baumann, l'éclatement des sites olympiques ne nuit pas à la capacité des localités hôtes de tirer des bénéfices de l'événement et « *reste dans le rayon normal de ce qui se fait ailleurs* » (FAVRE, 2018). Pour le directeur général du COJOJ Ian Logan, la dispersion des sites ne remet pas en cause la cohérence du projet : « *Il y a donc une cohérence entre tous les sites. Quand vous arrivez à Saint-Moritz, vous vous sentez dans l'univers Lausanne 2020.* » (PITTET, 2020b). Selon lui, les projets de nouvelles infrastructures locales, entrepris dans le cadre de l'événement, témoignent du fait que les Jeux ont su « *donner l'envie à toutes les régions de s'approprier l'événement et de l'utiliser dans une perspective qui faisait sens par rapport à leurs propres ambitions.* » (PITTET, 2020b). Les sites hôtes sont présentés ici comme les principaux bénéficiaires du projet. Même son de cloche sur le site internet de l'office du tourisme vaudois où on peut lire que toute la région vibre et profite de la manifestation, décrite comme une chance pour concrétiser des projets locaux et pour le tourisme. Christophe Duby, directeur exécutif des Jeux olympiques au CIO, vante 'Lausanne 2020' comme un « *modèle d'organisation décentralisé* » où « *beaucoup de capacités sont données aux structures locales* » (SCHLOSSER, 2020). Encore une fois, les structures locales sont présentées comme les principales bénéficiaires des Jeux. On peut alors se demander si la ville de Lausanne n'est pas en réalité le parent pauvre de l'événement. En effet, même si la ville se place comme épice de la manifestation, elle n'accueille pourtant quasiment aucune compétition à l'exception de celles sur glace dans la patinoire de Malley, à cheval sur les communes de Prilly et de Renens. Une élue du Conseil communal de Lausanne souligne ce paradoxe en se demandant : « *À part distribuer des médailles, que reste-t-il à Lausanne ?* » (GENILLARD, 2018).

Dans leur discours, les organisateurs de l'événement vont à l'encontre de l'idée que les Jeux profiteraient en premier lieu à la ville hôte. Au contraire, les Jeux sont décrits comme un bénéfice pour les sites hôtes et de manière plus globale pour toute la région olympique.

#### **1.3.4.2. La région au service des Jeux**

Pourtant, l'idée que les Jeux profitent en priorité aux sites régionaux est contrastée par le fait que le projet apparaît sous plusieurs aspects comme étant centré sur la ville de Lausanne. En plus du nom 'Lausanne 2020' utilisé pour parler des Jeux qui ne fait allusion qu'à la ville hôte, c'est à Lausanne et dans ses alentours que se situent plusieurs organes centraux du projet comme le centre des médias, la place des médailles, les bureaux du comité d'organisation et le village olympique. C'est aussi sur le site de Lausanne qu'ont lieu les traditionnelles cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux dont la forte portée médiatique permet à la municipalité de s'accaparer une part importante de la visibilité octroyée par les Jeux. De plus, le contrat de ville hôte signé avec le CIO stipule que c'est bien la ville de Lausanne qui est chargée de l'organisation

des Jeux. Les sites hôtes ne sont pas mentionnés dans ce contrat et ne sont pas directement représentés dans le comité d'organisation. Toutes ces raisons tendent à indiquer que les JOJ de 2020 sont organisés et structurés spatialement de manière à servir principalement les intérêts de la politique publique de la municipalité de Lausanne au détriment des autres sites olympiques. En effet, il ne semble pas exister de volonté manifeste de se lier avec des stations touristiques où de s'insérer dans un projet plus large. Tout au plus, l'un des objectifs de la politique publique prévoit une « *collaboration de l'administration communale avec les services responsables au niveau régional, cantonal et fédéral* » (LAUSANNE, 2002b). Les localités des Alpes et du Jura, excentrées, donnent le sentiment d'être utilisées en toile de fond, au service de la métropole. Si certains voient dans l'événement une occasion pour les localités de développer des infrastructures, les coûts engendrés par les travaux peuvent être élevés et les potentielles retombées de la manifestation restent inconnues.

L'exemple de la ville de Morges, pressentie pour accueillir les compétitions de curling, renforce l'idée que les Jeux ne sont pas nécessairement profitables pour les sites hôtes. Le projet a été abandonné suite au large refus du Conseil communal d'octroyer un crédit pour la rénovation de la patinoire de la ville ; le coût des rénovations étant jugé trop important par rapport aux retombées potentielles. Le projet a même été qualifié de « *véritable cadeau empoisonné* » (CAND, 2018) par un élu de la municipalité. Le choix du site pour les épreuves de curling a par la suite attisé les rivalités entre villes avant d'être finalement attribué à la commune valaisanne de Champéry. Ces exemples démontrent que le débat autour de 'Lausanne 2020' tend à opposer les intérêts de la ville hôte à ceux des sites hôtes. Cette opposition n'est ni nouvelle ni spécifique au cas lausannois. Elle fait écho à plusieurs événements récents, comme la votation populaire réalisée dans le cadre de la candidature de la ville de Sion aux Jeux olympiques d'hiver 2026. Dans cette région proche de Lausanne, la population a mis fin au processus de candidature. Les résultats du vote ont mis en exergue les clivages territoriaux existants derrière le projet, entre les villes de plaine pas favorables à accueillir les Jeux, et les stations touristiques alpines plus enclines à recevoir un tel événement (GABUDD, 2018).

Autour de ce débat opposant ville et région, c'est la problématique des conséquences potentiellement inégales pour les différents sites concernés qui se révèle. A ce sujet, une interpellation déposée au Parlement vaudois en 2016 (VENIZELLOS) questionnait la manière dont le projet allait être piloté et dont les communes concernées allaient être associées. Les réponses apportées laissent de nombreuses questions en suspens, en particulier concernant les conséquences du projet olympique pour les différents territoires.

Le modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020' est caractérisé par une forte dispersion des sites autour de la ville mère. Cet essaimage est fortement lié aux récentes directives du CIO visant à limiter la construction de nouvelles infrastructures. Il est probable que ces directives caractérisent les Jeux de demain, dont les modèles pourraient alors ressembler à celui de 'Lausanne 2020'. Les questions spatiales relatives à l'événement ressortent dans un débat public sur les conséquences de 'Lausanne 2020' pour les différents territoires impliqués. La question centrale derrière ce débat est de savoir à qui (quels territoires) profitent les Jeux. D'un côté, les organisateurs parlent d'une forme de régionalisation des Jeux qui garantit des opportunités de développement local et un équilibre entre le pôle urbain et les sites de compétition locaux. D'un autre côté, la ville de Lausanne occupe une place très importante dans le projet. Cela pose la question de la place laissée aux sites hôtes, qui risquent d'apparaître en toile de fond lors de l'événement.

Il semble donc que le modèle d'organisation territoriale de l'événement gagnerait à être étudié pour être mieux compris. Dans cette perspective, l'objectif de ce travail est de fournir une analyse scientifique de ce modèle, susceptible de nourrir le débat sur la question des conséquences d'un tel événement pour les différents territoires concernés.



Troisième partie

---

# **PROBLÉMATIQUE**

## 2. PROBLÉMATIQUE

Les Jeux olympiques de la jeunesse ont été définis comme objet d'études. Ce chapitre présente la question de recherche centrale du travail ainsi que les théories et concepts scientifiques mobilisés pour y répondre. Une revue de la littérature permet de situer ce travail parmi les recherches existantes et de justifier son apport à la connaissance. Les axes et les hypothèses de recherche sont également détaillées en vue d'orienter la réflexion.

### 2.1. QUESTION DE RECHERCHE

Dans cette recherche, le projet 'Lausanne 2020' est envisagé comme un processus qui engendre des transformations sur le territoire. L'analyse préalable de l'objet d'études montre que l'organisation territoriale des Jeux est inédite et se situe au centre d'un débat quant aux conséquences potentielles de l'événement pour les différents territoires impliqués dans le projet. Ce débat se limite souvent à une opposition entre la ville hôte et les sites de compétition. La mise en contexte et la genèse de l'objet d'études ont pourtant montré que le projet émane de la volonté commune de différents acteurs et répond à des volontés multiples. Fournir des éléments scientifiques permettant de mieux comprendre le fonctionnement et les impacts du modèle territorial de 'Lausanne 2020' pour les territoires semble donc nécessaire. Ainsi, la question initiale qui servira de fil conducteur à la présente recherche peut être formulée de la manière suivante :

***En quoi le modèle d'organisation territoriale des JOJ de Lausanne 2020 induit des conséquences différentes pour les territoires de la région olympique ?***

Le modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020' est discuté et défini au chapitre (2.3.3.). Le terme de conséquences fait référence à toutes les formes de transformations (matérielles, d'image ou structurelles) qu'induisent les Jeux olympiques de la jeunesse 2020. Comme précédemment mentionné, la région olympique est constituée de la ville hôte, de l'ensemble des sites olympiques et des territoires entre ces différents sites. Il convient d'emblée de préciser que ces derniers territoires 'tampons' ne sont pas pris en compte dans cette recherche. L'objectif est d'aborder en priorité les conséquences de l'événement pour les territoires directement impliqués dans son organisation.

Au travers de cette question, la recherche vise à satisfaire deux objectifs. Le premier est de fournir des connaissances scientifiques susceptibles de nourrir le débat sur la profitabilité de l'événement pour les différents territoires concernés. Il s'agit de déterminer la façon dont les différents types de territoires impliqués dans les Jeux sont impactés par l'événement et en quoi cela reflète des formes de hiérarchies et/ou d'inégalités entre eux. Le second objectif est de rendre compte des principales conséquences du modèle d'organisation territoriale émanant des nouvelles recommandations du CIO. 'Lausanne 2020' est le premier événement olympique à se soumettre à ces recommandations qui, comme précédemment évoqué, influencent fortement l'organisation spatiale de l'événement. L'analyse des conséquences du modèle d'organisation lausannois est susceptible de fournir les premières connaissances sur les impacts et les implications de l'agenda 2020 pour les différents territoires.

## 2.2. PROBLÉMATISATION DU SUJET AUTOUR DE LA LITTÉRATURE THÉMATIQUE

La littérature scientifique traitant des événements sportifs est abondante et intéresse toutes les disciplines. Ce chapitre présente l'état de la recherche sur les événements sportifs et leurs conséquences pour les territoires. Une revue de littérature sur les JOJ permet de situer précisément l'apport de ce travail à la recherche.

### 2.2.1. Qu'est-ce qu'un événement sportif ?

Il n'existe aucun consensus scientifique sur la définition du mot 'événement'. La signification du terme varie selon les auteurs et les disciplines. Pour certains auteurs (NORA, 1974; FERRAND, 1993), ce qui définit un événement est sa dimension médiatique importante. D'autres en revanche réfutent cette théorie et le lien constitutif entre médiatisation et événement (BENSA and FASSIN, 2002). N. Didry (2008) définit quant à lui l'événement autour de ses dimensions émotionnelles et fédératrices, ce à quoi D. Bolz (2014) ajoute une dimension identitaire. Pour P. Parlebas (1999), l'incertitude des résultats est un aspect qui définit les événements sportifs mais cette définition exclut alors les événements de type exhibition. A. Farge (2002) souligne que les événements ont une durée de vie qui dépasse le temps durant lequel ils se déroulent puisqu'ils laissent une trace matérielle et immatérielle. D'autres auteurs (BOVY, LIAUDAT, and POTIER, 2003: 71) distinguent les notions d'événement et de manifestation ; la première est décrite comme « *un fait marquant de nature variée qui rassemble des personnes en un lieu et un temps déterminés* » alors qu'une manifestation est composée d'un ou plusieurs événements. Face à la polysémie et la multiplicité des usages du terme d'événement, la définition retenue dans ce travail et qui paraît la plus complète est celle de O. Bessy et A. Suchet (2016: 3) qui définissent l'événement sportif comme étant caractérisé par :

*« (...) une organisation préalable (par opposition à une situation accidentelle ou improvisée), une certaine limite de temps et de lieu (les courses autour du monde à la voile sont à la frontière d'un événement), une médiatisation ou du moins une certaine communication (par opposition à une réunion privée), une performance sportive (mais pas forcément compétitive) et des retombées (aussi bien matérielles, mémorielles que symboliques). ».*

Chacune de ces dimensions est caractéristique de l'événement 'Lausanne 2020' qui rentre parfaitement dans le cadre de cette définition. C'est en particulier la dimension évoquée des 'retombées' qui est au centre des intérêts dans cette recherche. L'événement 'Lausanne 2020' tel qu'abordé dans ce travail est plus qu'une simple combinaison d'unités de temps, de lieu et d'action. Il est envisagé comme un véritable processus qui va amorcer des modifications sur l'espace susceptibles de perdurer bien après la disparition de l'événement.

### 2.2.2. Le champ de recherche des 'event studies'

Les travaux scientifiques traitant des événements sportifs comme les Jeux olympiques sont nombreux. Ils sont à classer plus largement dans le champ de recherche des 'event studies'. Ce dernier englobe l'ensemble des travaux qui portent sur la question des événements planifiés ou 'planned events'. Il couvre les travaux sur les célébrations individuelles, les festivals, les meeting économiques, les événements sportifs et les méga-événements. Ce champ de recherche est relativement nouveau et comprend trois approches principales : le 'event management', le 'event tourism' et l'approche classique qui traite du rôle et des impacts des événements dans la société (GETZ and PAGE, 2016: 2). Comme l'ont démontré J. Mair et M. Withford (2013), une large majorité des études sur les grands événements est réalisée par des économistes et traite des retombées des événements (LEE and TAYLOR, 2005; MATHESON, 2006; ANDERSSON,

ARMBRECHT, and LUNDBERG, 2008). Toutefois, les sciences sociales se sont également penchées sur la question événementielle. En sociologie, on peut citer parmi les travaux les plus lus ceux de Maurice Roche sur les événements à l'aire de la globalisation (ROCHE, 2002).

La géographie humaine, centrée sur les actions entre l'homme et son milieu, s'est également penchée sur le sujet. De par sa nature, tout événement est localisé et constitue de ce fait un objet d'étude potentiel pour les géographes. Ainsi, les événements sont approchés en tant que phénomènes spatiaux. Les premiers travaux s'intéressent à la distribution spatiale et temporelle des événements sur le territoire (JANISKEE, 1991; JONES, 1993). L'approche des événements à travers le tourisme, le 'event tourism', comprend aussi plusieurs travaux qui ont une dimension géographique. M. Hall et S. Page fournissent une revue de littérature récente sur le sujet (2014).

Aujourd'hui, les études portent le plus souvent sur la façon dont différents lieux sont transformés par les événements. Les analyses critiques portent sur la relation entre les espaces et visent à déterminer qui obtient quoi, quand et comment. Un bon exemple de cette démarche est l'ouvrage « *La Géographie en fêtes* » (DI MÉO, 2001) qui compile divers travaux récents de géographie sociale et culturelle ayant pour objet d'étude des événements, considérés alors comme révélateurs des relations que les sociétés tissent avec leur territoire.

### **2.2.3. Des impacts et des effets inégaux pour les territoires**

Comme décrit ci-avant, cette étude vise à mettre en avant la façon dont les conséquences des JOJ 2020 diffèrent pour les territoires impliqués. A ce sujet, plusieurs recherches ont déjà montré que la distribution spatiale des impacts d'un événement sportif est inégale sur un territoire. Dans certains cas, le centre-ville a bénéficié de l'événement de manière disproportionnée par rapport aux quartiers périphériques (CONNELL and PAGE, 2005). D'autres recherches montrent que les bénéfices peuvent être différents pour deux pays adjacents qui co-organisent un événement (DANIELS, 2007). Un article paru en 2007 conclut que les Jeux olympiques d'hiver de 2006 ont permis à Turin de renouveler son image et d'accélérer son développement alors que les vallées alpines proches, où se sont déroulées les compétitions, n'ont que peu profité de cette opportunité pour se développer ou renforcer leurs relations avec la métropole (DANSERO and MELA, 2007). Plusieurs travaux ont donc déjà démontré que les impacts d'un événement peuvent s'appliquer de manière différenciée sur le territoire. Ces recherches renforcent ainsi la pertinence de la question de recherche centrale de ce travail.

### **2.2.4. Les Jeux olympiques de la jeunesse dans la littérature scientifique**

Dans le champ de recherche des 'event studies', les travaux sur les événements olympiques sont nombreux. Ils concernent en très large majorité ceux de grande envergure que sont les Jeux olympiques d'été et d'hiver traditionnels qualifiés de 'méga-événements'. Traditionnellement, la littérature reste largement focalisée sur les impacts économiques et urbanistiques de ces événements, même si leur dimension sociale est de plus en plus étudiée (COLLINET and SCHUT, 2020). Les débats scientifiques s'articulent principalement autour de la question de l'héritage des événements olympiques (GRATTON and PREUSS, 2008). Concernant les JO d'hiver, M. Gaudette, R. Roult et S. Lefebvre (2017) font une revue complète de l'abondante littérature sur le sujet centrée sur les impacts urbains et touristiques de l'événement.

Organisés pour la première fois en 2010, les JOJ restent un événement d'importance largement inférieure à celle de leur grand frère les Jeux olympiques d'hiver (HANSTAD, PARENT, and KRISTIANSEN, 2013). Du point de vue de la taille, l'événement compte un nombre réduit d'environ 1800 athlètes qui s'affrontent dans un nombre restreint de disciplines. Cela se traduit

par une implication moindre des sponsors et des médias autour de l'événement. Les coûts liés à l'événement, estimés à environ 40 millions de francs, sont également modestes en comparaison de ceux des Jeux olympiques d'hiver. Les Jeux de la jeunesse ne correspondent pas à la définition de 'méga-événement' sportif. Au contraire, bien qu'aucun consensus n'existe concernant les différentes typologies d'événements sportifs, il semble que les JOJ d'hiver correspondent plutôt à un événement d'importance majeure et non méga (MÜLLER, 2015b). De par leur statut nouveau et leurs impacts moindres, les JOJ sont beaucoup moins étudiés que les Jeux traditionnels.

Les principaux travaux concernant les premières éditions des JOJ d'été et d'hiver sont regroupés dans l'ouvrage « *The youth olympic games* » (HANSTAD, PARENT, and HOULIHAN, 2014). Les textes traitent de l'origine des Jeux et surtout des aspects relatifs à l'organisation et au management de l'événement. Les JOJ d'hiver de Innsbruck ont été surtout étudiés à travers une approche 'stakeholder', centrée sur la perception de l'événement par les athlètes, les spectateurs ou la population locale (SCHNITZER et al., 2014; PETERS and SCHNITZER, 2015; SCHNITZER and KOPP, 2012; HANSTAD, PARENT, and KRISTIANSEN, 2013). Les travaux sur les impacts et l'héritage des JOJ se sont aussi concentrés sur des dimensions nouvelles telles que l'éducation, la promotion de la santé et la durabilité (THÖNI, 2014). Pour les JOJ de Lillehammer en 2016, les recherches traitent principalement des aspects de planification et de management (STRITTMATTER and SKILLE, 2017; PARENT, KRISTIANSEN, and HOULIHAN, 2017). Les travaux concernant l'héritage ne sont pas encore nombreux et mettent principalement en avant le bénéfice social de l'événement (SAND, STRITTMATTER, and HANSTAD, 2017).

Les recherches sur les JOJ, et en particulier sur les deux éditions hivernales, sont axées sur des thématiques nouvelles et différentes de celles concernant les JO d'hiver traditionnels. La question de l'héritage est par exemple centrée sur les dimensions sociales, éducatives et environnementales des Jeux. Les travaux sur les JOJ se concentrent sur les nouveautés comme les programmes éducatifs et culturels qui accompagnent les Jeux ou sur la volonté d'inscrire l'événement dans une démarche de durabilité. Les impacts et retombées économiques et la question des infrastructures, très présente dans la littérature sur les méga-événements, est largement moins importante. Cela s'explique notamment par la taille modeste des budgets d'organisation et le faible nombre de transformations matérielles engendrées par les JOJ d'hiver en 2012 et 2016. Pourtant, l'exemple lausannois montre que l'impact des JOJ sur le paysage urbain est bien réel, comme en témoigne la construction d'une nouvelle patinoire à Lausanne ou d'une nouvelle télécabine dans la station hôte des Diablerets. Sans remettre en question l'impact inférieur des JOJ par rapport aux JO sur le territoire, ce travail a pour ambition de fournir des connaissances sur les conséquences territoriales réelles des JOJ d'hiver à travers l'étude du cas lausannois. En tant qu'espace 'vierge' n'ayant jamais accueilli des compétitions olympiques, la région olympique de 'Lausanne 2020' se présente comme un terrain propice à une telle étude.

### **2.3. PARTIE CONCEPTUELLE**

Les Jeux olympiques de la jeunesse de 2020 ont jusqu'ici été définis comme objet d'études. Ils seront abordés à travers la question des impacts de leur structure territoriale pour le territoire. Les notions et théories géographiques qui servent d'outillage conceptuel pour cette recherche sont ici définies.

### 2.3.1. L'espace comme produit des Jeux

Comme précédemment évoqué, cette étude vise à mettre en lumière la façon dont le modèle d'organisation spatiale des Jeux influence la production de territoire. Ainsi, les Jeux lausannois ne sont pas considérés comme un simple événement mais bien comme un processus induisant des transformations sur l'espace dans lequel ils se déroulent. L'espace n'est pas ici considéré comme le simple contenant d'un événement mais comme son produit.

Les interprétations géographiques basées sur la notion de production sociale de l'espace trouvent leur origine dans la philosophie politique. C'est en particulier de la pensée spatiale de Henri Lefebvre, matérialisée dans son ouvrage « *La production de l'espace* » (1974), que naît l'idée fondatrice d'une approche dialectique de l'espace. Il suggère à travers la notion centrale de production de l'espace que « *le mode de production organise – produit – en même temps que certains rapports sociaux – son espace et son temps. C'est ainsi qu'il s'accomplit* » (1974: XXV). Ainsi l'espace n'est pas qu'un simple contenant mais un véritable produit de la société, produit qui agit en retour sur cette même société. Fidèle à ses inspirations marxistes, Lefebvre fait ici la critique du mode de production capitaliste qui est reproduit dans une spatialité socialement organisée. Selon cette vision, tout acte ou événement contribue au processus collectif de construction de l'espace. Comprendre l'espace, c'est donc aussi comprendre les rapports sociaux qui sous-tendent sa production.

Bien que les travaux de Lefebvre soient aujourd'hui considérés comme un apport majeur en sciences sociales, ils ont été ignorés par la majorité des géographes francophones de l'époque. C'est à travers les travaux du géographe Claude Raffestin qu'ils ont été transposés en géographie. Son ouvrage « *Pour une Géographie du pouvoir* », publié pour la première fois en 1980, se base sur l'approche de Henri Lefebvre pour proposer une problématique relationnelle de l'espace centrée autour de la théorie de l'action dans la production du territoire. Il opère alors la distinction entre espace et territoire, le second étant généré à partir du premier. Le territoire, concept central du livre, est alors défini comme « (...) *le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme) à quelque niveau que ce soit* » (RAFFESTIN, 2019: 140). Cette définition simple du territoire amène à la formulation de deux concepts-clés. Celui de « *territorialisation* », processus caractérisé par la production du territoire, et la « *territorialité* », définie comme « *médiation spatiale des rapports sociaux* » (RAFFESTIN, 2019: 20). Ces deux concepts constituent un apport majeur dans les sciences sociales dans la mesure où ils permettent de redonner une place centrale à l'espace dans les relations de pouvoir. Les territoires « *révèlent les rapports de production et par conséquent les rapports de pouvoir et c'est en les décryptant qu'on parvient à la structure profonde* » (RAFFESTIN, 2019: 146).

Ainsi, dans sa nature même, le projet 'Lausanne 2020' constitue un acte manifeste de territorialisation puisqu'il projette les visées intentionnelles des organisateurs sur un espace. En réalité, le simple fait pour une ville comme Lausanne de déposer sa candidature suppose la mise en œuvre d'un programme, et donc la production de territoire. Plus encore, en tant que partie d'une politique d'action publique visant à attirer des événements sportifs, la manifestation constitue déjà un acte de création de territoire. Les événements sportifs sont ainsi d'excellents exemples de territorialisation. Ils revêtent cependant un aspect particulier lié à leur dimension souvent temporaire. Avant l'événement, une série de transformations sont amorcées pour adapter les différents sites. Après l'événement, une partie des infrastructures sont démantelées, faisant place à un processus de déterritorialisation. Enfin, une dernière phase de reterritorialisation a lieu lorsque les legs de l'événement sont parfois réutilisés et réappropriés pour d'autres usages. On parle alors de « *territorialisation olympique* » pour décrire le triple

processus de « territorialisation, de déterritorialisation puis de reterritorialisation (cycle T-D-R), spécifiquement produit par le méga-événement et qui peut donc être interprété comme production d'un « territoire de projet » modelé selon les besoins du méga-événement. » (DANSERO and MELA, 2007: 2). On notera que s'il est question dans cette définition de méga-événements, il est raisonnable de penser que les processus observables dans le cas d'événements d'importance moyenne comme les JOJ sont similaires. Pour cette raison, c'est au travers de ce concept de 'territorialisation olympique' que la présente recherche vise à appréhender les Jeux de Lausanne. Pour des raisons pratiques, il n'est question ici que du premier des trois actes de territorialisation. En effet, un certain recul est nécessaire pour observer la façon dont les processus de déterritorialisation et de reterritorialisation prennent place après l'événement. Le temps et les moyens à disposition pour cette recherche ne permettent pas d'intégrer ces deux notions au travail. La « territorialisation olympique » peut dans notre cas être définie comme le processus de production d'un territoire de projet induit par et modelé selon les besoins de l'événement. Ainsi définie, la 'territorialisation olympique' constitue le concept central de ce travail. Elle résulte d'un équilibre entre les aspirations des différentes parties prenantes à l'événement. Les aspirations de la ville de Lausanne ou des institutions comme le CIO et les fédérations sportives sont à priori plutôt globales. En revanche, celles des sites alpins où se déroulent les compétitions sont certainement plus locales.

Il est également important de noter que la territorialisation olympique, objet de cette recherche, n'est pas un processus qui se fait sans interactions avec les dynamiques de production du territoire 'ordinaires', indépendantes de l'événement. Au contraire, les deux processus se combinent pour créer du territoire.

### 2.3.2. Les actes territorialisants

Le concept de territorialisation olympique tel que nous l'avons défini est cependant trop vague et ne suffit pas à rendre compte d'une réalité aussi complexe que celle en lien avec la production de territoire. C'est pourquoi il est nécessaire d'approfondir la notion de territorialisation. Il a été défini que le territoire est un espace social qui résulte de l'effet d'une action humaine sur l'espace. Toutefois, pour comprendre le territoire, il est nécessaire de comprendre les dynamiques qui l'ont produit et donc de se pencher plus précisément sur les actions de territorialisation.

Ces actions peuvent être de natures différentes et s'y intéresser est essentiel pour comprendre le processus de territorialisation. Les travaux du géographe italien Angelo Turco offrent une grille de lecture particulièrement pertinente pour y parvenir. Il décrit dans son ouvrage « *Verso una teoria geografica della complessità* » (1988) les manières dont un travail humain s'applique à un espace pour en faire un territoire. Il définit ainsi trois actes territorialisants que sont la nomination, la réification et l'organisation. Ces trois catégories d'actes expriment ainsi les « moments du processus de territorialisation<sup>2</sup>. » (TURCO, 1988: 77). Selon Turco, « les trois catégories d'actes se conditionnent et se nourrissent » pour constituer un « tissage de relations » (TURCO, 1988: 78) soulignent ainsi que la territorialisation n'est pas basée sur une logique cumulative mais bien interactive entre les trois catégories d'actes. Ainsi, cette manière de fragmenter la territorialisation permet de mettre en évidence les actes au travers desquels est produit le territoire et ainsi de comprendre ce que Claude Raffestin appelle la « structure profonde » (2019: 146).

---

<sup>2</sup> Toutes les citations provenant de cet ouvrage sont des traductions libres de l'auteur.

### **2.3.2.1. La nomination**

La nomination, premier acte de territorialisation dont parle Turco, est caractérisée par le fait de donner un nom à une portion d'espace, la transformant dès lors en un lieu. Elle est le résultat d'une activité cognitive caractérisée par la sémantisation de la terre. Préalable à toute action ultérieure, l'attribution d'un nom à un espace est une construction intellectuelle qui implique automatiquement la territorialisation.

Turco désigne un premier niveau d'organisation sémiotique : la dénomination référentielle. Son objectif est de faire d'un espace une référence à la surface de la terre en lui attribuant un nom relatif aux caractéristiques physiques qu'il désigne (Le Mont-sur-Lausanne). Le second niveau d'organisation sémiotique est soit symbolique lorsqu'il fait référence à des valeurs produites par la société comme l'olympisme (Parc Olympique, Stade Pierre de Coubertin), ou alors performatif lorsqu'il transfère des valeurs en lien avec les attributs naturels du territoire (La Chaux-de-Fonds). Lorsqu'elle est référentielle, la nomination est un acte de dénotation. Lorsqu'elle est symbolique ou performative, elle devient une connotation qui oriente l'action humaine et participe de fait aux stratégies de reproduction de la société.

Ainsi, chaque niveau d'organisation sémiotique souligne la volonté de contrôle intellectuel du territoire. Nommer, c'est attribuer de la valeur à un lieu ce qui permet au désignateur d'exercer un contrôle symbolique du territoire qui inclut, outre un contrôle cognitif, des stratégies de communication.

### **2.3.2.2. La réification**

Si la nomination correspond au contrôle symbolique de l'espace, la réification correspond au contrôle pratique et matériel de l'espace. Elle représente la partie la plus évidente du processus de territorialisation puisqu'elle « *introduit sur la scène géographique l'artéfact visible et, avec lui, le changement physiologique du paysage.* » (TURCO, 1988: 96). C'est l'acte de territorialisation par lequel les sociétés transforment matériellement le territoire. Les actes réifiants permettent aux êtres humains d'acquérir de l'autonomie par rapport aux contraintes de la nature, par exemple au travers de la construction d'un bâtiment, d'un tunnel, d'un pont ou d'un téléski. Elle exprime de ce fait une « *capacité de domination sur le territoire* » (TURCO, 1988: 99). Pour se réaliser, la réification s'appuie sur des compétences en matière d'organisation, de gestion et de supervision. Elle représente donc un savoir-faire et de ce fait une « *entreprise technique* » (TURCO, 1988: 99). Mais ce savoir-faire n'est pas suffisant. Pour que la réification puisse avoir lieu, il doit exister une volonté sociale de produire des artefacts matériels. Ainsi, la réification est aussi une « *entreprise sociale* » et doit donc être appréhendée en tant que forme « *d'action collective territoriale* » (TURCO, 1988: 99). En ce sens, les artefacts géographiques qu'elle produit ne doivent ainsi pas être analysés en tant que simples contenus mais bien en tant que « *reflet du mécanisme social qu'elle a généré et que, corrélativement, elle est destinée à servir.* » (TURCO, 1988: 99).

L'acte réifiant est le lien entre la matérialité et la dynamique collective. Il est issu d'une dynamique sociale qu'il contribue également à influencer en établissant de nouvelles relations de pouvoir. Il constitue de ce fait un dispositif de « *contrôle pratique du territoire* » (TURCO, 1988: 97).

### **2.3.2.3. La structuration**

A travers la création d'attributs intellectuels et matériels, les actes nominatifs et réifiants représentent deux modes de contrôle qui s'appliquent au territoire. Ces processus sont à leur

tour révélateurs de la création d'une géographie complexe, caractérisée par les relations entre les systèmes et entre les systèmes et leur environnement.

Pour appréhender cette complexité, l'homme va chercher à donner une cohérence au territoire en lui attribuant un sens. Cet acte est la structuration. On parle alors de contrôle structurel ou « *contrôle de sens* » (TURCO, 1988: 106). Ainsi, « *le territoire est fragmenté en formations géographiques dont les limites ne seront pas recherchées dans une différenciation d'attributs (naturels ou humains) ou dans une mutation de formes plus ou moins facilement observables (...)* » (TURCO, 1988: 112). Au contraire, une structure territoriale est « *une projection sur le terrain d'un contexte de sens* » (TURCO, 1988: 113).

Dans un univers relationnel complexe créé par les deux premiers actes de territorialisation, le territoire est investi par des stratégies de sens. La structuration peut alors être définie comme « *la forme géographique de constitution et de fonctionnement des contextes de sens* » (TURCO, 1988: 111). Elle répond en premier lieu aux périmètres territoriaux, segmentations et circonscriptions dont la frontière politique est le meilleur exemple. Cependant, « *La limite n'est pas toujours visible, elle n'est pas toujours claire. Par conséquent, elle peut ne pas toujours être identifiée ou représentée de manière cartographique, du moins avec la précision souhaitée* » (TURCO, 1988: 113).

La structuration désigne également tous les autres « *moyens stratégiques mis en place pour gérer la grande complexité, (...)* » (TURCO, 1988: 115), c'est-à-dire toutes les autres formes de maillage qui répondent à des stratégies de signification du territoire. Il peut s'agir d'un contexte de signification politique, mais aussi économique ou culturel comme par exemple une région, une commune ou une union économique. Ces découpages du sens se superposent et sont reliés par des relations hiérarchiques et d'interdépendances. C'est au travers de la forme et de l'ordre de cette rationalité que s'applique le « *contrôle structurel du territoire* » (TURCO, 1988: 106).

Ces trois actes expriment les différents moments de la création d'attributs intellectuels, matériels et organisationnels projetés par les sociétés sur le territoire. En soumettant ainsi le territoire à une première désarticulation, la conceptualisation de Angelo Turco permet de mettre en évidence les modes d'action et de production dans le processus de territorialisation. Cette approche permet une lecture précise des mécanismes à l'œuvre dans la création du territoire lors d'un événement sportif et rend ainsi opérationnel le concept général de 'territorialisation olympique'.

### **2.3.3. 'Lausanne 2020' comme médiateur de la territorialisation**

Au travers de ces trois actes de territorialisation, un événement sportif comme 'Lausanne 2020' induit des transformations sur l'espace. L'événement contribue à façonner en partie le rapport des différents individus à l'espace. En ce sens, les Jeux doivent être considérés comme ce que Claude Raffestin appelle le « *médiateur* » (1984) de la territorialisation olympique. Les Jeux de Lausanne sont le moyen par lequel la relation des individus à l'espace est médiatisée. En tant que moyen par lequel se fait la relation d'une société à l'espace, « *la nature du médiateur est essentielle pour comprendre le processus, et le résultat.* » (RAFFESTIN, 1984: 440). Ces relations, que Raffestin appelle territorialité, sont donc façonnées entre autres par 'Lausanne 2020'. Pour comprendre les logiques spatiales de territorialisation, il faut comprendre les médiateurs abstraits qui sont derrière ces logiques. 'Lausanne 2020' et sa structure territoriale inédite constitue l'un de ces médiateurs. Dès lors, il est probable que la façon dont s'opère le processus de territorialisation reflète la structure spatiale multipolaire de 'Lausanne 2020'. Ainsi, les rapports d'influences et de dépendances entre les entités de la structure 'Lausanne 2020' vont à leur tour conditionner la relation des individus à l'espace. De ce fait, la production territoriale

fragmentée dans ce travail en trois actes est assurément marquée par le modèle spatial des Jeux et par les hiérarchies territoriales y étant associées.

#### **2.3.4. Des actes territorialisants vers la notion de contrôle du territoire**

Chacun des actes territorialisants exprime une forme différente de contrôle du territoire. Les contrôles symboliques, matériels et structurels constituent les trois principaux axes d'analyse de cette étude. Il est donc important de définir précisément comment la notion de contrôle, au centre de la recherche, est mobilisée dans ce travail. La notion de contrôle est centrale chez A. Turco mais elle n'est pourtant pas définie de manière explicite comme le sont les actes territorialisants (1988). Pour cet auteur, la notion de contrôle émane de l'idée que la société dans son ensemble est soumise à un dispositif qui contrôle son existence, soutient son évolution et conditionne sa reproduction. Le système social est ainsi entièrement régulé et contrôlé. Pourtant, le contrôle n'est pas décrit comme un objet extérieur, détenu par ceux qui l'exercent et subi par ceux sur qui il s'applique. Le contrôle s'exprime à travers des formes de relations entre les acteurs qui vont influencer la reproduction sociale. Ainsi, le contrôle du territoire s'exprime dans la relation entre les acteurs et le territoire. La nomination induit une forme de contrôle dans la mesure où elle agit sur le « *réservoir métaphysique* » (TURCO, 1988: 15) (représentations, valeurs, mythes) qui transforme la relation des individus au territoire. Par exemple, renommer une partie du quartier du Flon en 'place des médailles' transforme les représentations que les acteurs ont de ce territoire et ainsi la relation que les individus entretiennent avec lui. Cet acte exprime ainsi une forme de contrôle symbolique du territoire. La réification induit une forme de contrôle pratique du territoire dans la mesure où elle transforme physiquement la relation d'un individu au territoire. L'érection d'une barrière aux abords d'un site de compétition en est un bon exemple. Enfin, la structuration transforme la relation des individus au territoire en agissant sur les contextes de sens. Par exemple, l'obtention du statut de 'ville hôte olympique' conditionne la relation de dépendance/subordination que ce territoire entretient avec les autres territoires, parmi lesquels les 'sites hôtes'.

Tout comme la notion de 'pouvoir' chez C. Raffestin (2019), la notion de 'contrôle territorial' de A. Turco (1988) s'exprime dans les relations entre les acteurs et leur environnement. Le passage des actes de territorialisation à des formes de contrôle est essentiel dans ce travail. Il permet de passer de notions descriptives, les actes territorialisants, à une approche plus analytique centrée autour des formes symboliques, pratiques et structurelles du contrôle territorial.

#### **2.4. AXES DE RECHERCHES ET HYPOTHÈSES**

Les trois actes territorialisants définis au chapitre (2.3.2.) correspondent à des relations de contrôle entre les acteurs et le territoire. Pour cette raison, il semble possible au travers de cette triple conceptualisation de répondre à la question initiale de cette recherche visant à comprendre comment le modèle d'organisation des Jeux induit des conséquences inégales pour les territoires de la région olympique. Chacune des trois formes de contrôle évoquée constitue un axe de recherche spécifique du travail. L'objectif est de fournir une analyse sur la façon dont ces trois formes de contrôle s'expriment sur les différents territoires concernés par l'événement. L'hypothèse générale préalable est que le modèle d'organisation de 'Lausanne 2020' induit des formes de contrôle diverses et plus ou moins marquées qui engendrent des impacts dissemblables sur les différents territoires de la région olympique. Ce chapitre précise et détaille la façon dont l'objet d'études est appréhendé au travers de chacun des trois niveaux d'analyse. Une hypothèse préalable est formulée pour chaque axe de recherche.

### **2.4.1. Axe 1 : le contrôle symbolique du territoire**

Ce premier axe de recherche est centré sur la façon dont le processus de nomination dans le cadre de 'Lausanne 2020' exprime une relation de contrôle symbolique du territoire. La nomination est le premier acte du processus de territorialisation olympique. L'exemple le plus évident est l'invention et l'utilisation du terme 'Lausanne 2020' pour désigner le territoire de l'événement dans son ensemble. Cette nomination s'effectue dès la soumission d'un projet de candidature au CIO, des années avant la tenue de l'événement. Elle constitue l'acte de territorialisation fondateur pour l'événement. Par la suite, c'est principalement sur les lieux où se déroulent les épreuves que le processus est observable. Par exemple, sur chaque site hôte, les lieux de compétition sont renommés. Le Centre Sportif de la Vallée de Joux devient ainsi le 'Cross-Country Center' et la patinoire de Malley 2.0 devient la 'Skating Arena'. De même, de nombreux lieux de la ville de Lausanne sont renommés pour la durée des Jeux. Une partie du quartier du Flon est ainsi renommée 'La Place des Médailles' et la place St-François est transformée en 'La Belle Place'.

L'analyse doit ici permettre de déterminer dans quelle mesure ces noms comportent une dimension référentielle mais aussi une dimension symbolique et performative. Dès lors, plus que de désigner une partie de la surface de la terre, ces nominations visent à connoter une portion d'espace et à lui donner un sens spécifique dans un but précis. Comme l'explique A. Turco, « *les désignateurs symboliques et performatifs ne sont intelligibles qu'à la lumière de la culture qui les a produits et en partant du jeu social sous-jacent.* » (1988: 89). Pour cette raison, l'analyse porte également sur les rapports sociaux qui sous-tendent les actes de nomination. Elle doit permettre de déterminer comment ces dénominateurs, bien qu'éphémères, participent aux processus de reproduction de la société et contribuent de ce fait à forger une identité nouvelle du territoire qui, elle, peut perdurer après la fin de l'événement. En d'autres termes, il s'agit de déterminer comment les actes de nomination accroissent le contrôle symbolique de l'environnement pendant mais aussi après les Jeux.

L'hypothèse préalable pour cet axe de recherche postule que les actes de nomination dans le cadre de l'événement ont une dimension symbolique qui contribue à créer des représentations nouvelles des territoires. Ces représentations véhiculent une image de l'événement centrée sur la ville hôte qui s'accapare ainsi une grande partie des bénéfices symboliques de l'événement. Le matériel d'analyse est utilisé pour déterminer comment ces nouvelles relations au territoire, expression d'une forme de contrôle symbolique, induisent des conséquences différentes pour les sites olympiques. Le contrôle symbolique peut par exemple être lié à des stratégies de communication en lien avec l'événement ou à des objectifs de promotion du territoire qui diffèrent selon les territoires et qui dépassent largement le cadre des Jeux. Comment la dimension symbolique des actes de nomination est perçue par les personnes impliquées dans l'organisation sur les différents sites ? En quoi est-elle liée à des stratégies de promotion des Jeux ou de certains territoires ? Comment les représentations qu'elle véhicule sont susceptibles de perdurer après l'événement ? L'analyse du matériel récolté doit permettre d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

### **2.4.2. Axe 2 : le contrôle pratique du territoire**

Le contrôle pratique du territoire est sans doute l'élément le plus facilement observable dans le processus de territorialisation. Sa forme la plus évidente, la construction d'infrastructures pour l'événement, est aussi celle qui « *tend à durer le plus longtemps* » (DANSERO and MELA, 2007: 6). Cependant, comme l'explique A. Turco (1988: 99), les matérialités produites par la réification ne doivent pas être analysées en tant que simple contenu. Il est au contraire nécessaire de

replacer les nouveaux artefacts produits dans leur contexte de dynamique collective pour comprendre comment ils transforment la relation des acteurs au territoire. Deux types de matérialités sont produites dans le cadre de 'Lausanne 2020'. Premièrement, les transformations éphémères. Il s'agit des divers panneaux, affiches, drapeaux, stands et autres dispositifs présents sur les différents sites de compétition et en ville de Lausanne. Certaines structures sportives sont également éphémères, comme le snowpark de Leysin ou la piste de skicross à Villars, tous deux aménagés pour la durée de l'événement. L'autre partie des transformations concerne les matérialités permanentes, destinées à rester après les Jeux. Il s'agit principalement des nouvelles infrastructures sportives comme la patinoire 'Vaudoise Arena', mais aussi de nouveaux bâtiments comme le village olympique de la jeunesse à Lausanne, le 'Vortex'. Sur les sites hôtes, on peut citer en exemple la construction d'une télécabine et l'aménagement d'une piste de ski aux Diablerets, ou encore les travaux d'aménagement réalisés sur le stade des Tuffes.

L'hypothèse préalable pour cet axe de recherche est que les actes de réification dans le cadre de 'Lausanne 2020' constituent un outil de contrôle pratique du territoire pendant l'événement, en concrétisant le contrôle symbolique déjà établi, mais également après l'événement en permettant la poursuite de stratégies d'action sur le territoire. Ce contrôle pratique du territoire se manifeste de manière inégale sur la région olympique : très fortement dans son pôle urbain et faiblement sur les sites de compétition régionaux. Pour infirmer ou confirmer cette hypothèse, il est nécessaire d'analyser les matérialités produites pour l'événement au-delà de leur aspect de contenu. L'analyse des entretiens doit permettre de comprendre en quoi ces objets reflètent une volonté collective d'action sur le territoire et comment ils contribuent à induire de nouvelles pratiques spatiales. Concrètement, l'objectif est de comprendre comment 'Lausanne 2020' influence la volonté de réaliser la réification ? En quoi les objets construits induisent de nouveaux comportements et comment participent-ils à des stratégies d'action sur le territoire au-delà de la durée de l'événement ? Il s'agit dans cet axe de recherche de fournir des éléments de réponse à ces questions pour mettre en évidence la façon dont le contrôle du territoire s'exprime de manière différenciée sur les lieux de l'événement.

### **2.4.3. Axe 3 : le contrôle structurel du territoire**

Dans ce troisième et dernier axe de recherche, l'objectif est d'analyser la manière dont les différents territoires ont acquis du 'sens' dans le cadre de 'Lausanne 2020' et comment ces contextes de sens s'articulent pour former, sur un territoire déjà intensément nommé et réifié, une structure territoriale nouvelle et complexe. C'est la relation entre les territoires qui dessine les tracés géographiques du sens. Elle est également un moyen de contrôler la complexité territoriale générée par les deux actes de réification et de nomination.

L'hypothèse de base postule ici que les contextes de 'sens' acquis par les différents territoires dans le cadre de l'événement sont différents. Ils transforment la relation entre les territoires pendant les Jeux, à travers la création d'une structure olympique asymétrique centrée sur la ville hôte, mais également après l'événement à travers la persistance des relations établies pendant les Jeux. Plusieurs questions découlent de cette hypothèse. Comment l'événement 'Lausanne 2020' induit la projection de contextes de sens sur les territoires de la région olympique ? Comment ces nouveaux 'sens' contribuent à transformer la relation entre les territoires de la région olympique et comment influencent-ils le processus de reproduction du territoire après l'événement ?

Les entretiens réalisés sont mobilisés pour analyser comment 'Lausanne 2020' induit de nouvelles formes de relationalité entre les multiples entités au sein d'une région olympique déjà

intensément nommée et réifiée. La perception des interviewés de l'impact des JOJ sur leur relation avec les autres territoires à différentes échelles constitue un matériel adapté pour fournir une telle analyse. Selon la forme que prennent ces relations (dépendance, hiérarchie, subordination, collaboration, dépendance), elles expriment des formes de contrôle plus ou moins inégales entre les territoires. Derrière cette question de la relation entre les territoires de l'événement, on retrouve la problématique des conséquences différentes des Jeux pour les territoires au centre de la recherche. Fournir des éléments scientifiques à ce sujet constitue une contribution certaine, susceptible de nourrir le débat sur l'opposition entre la ville et les sites lors des Jeux olympiques.

#### **2.4.4. Synthèse sur les axes de recherche**

Ce chapitre a présenté les trois axes de recherche du travail. L'analyse du matériel recueilli lors des entretiens s'effectue selon trois directions principales que sont les trois formes de contrôle du territoire présentés ci-dessus. Il est cependant important de préciser que la séparation entre ces trois axes résulte d'un modèle théorique. Dans la pratique, les trois dimensions du contrôle territorial s'entremêlent. Certains aspects du contrôle pratique relèvent également du contrôle symbolique et inversement. De même, le contrôle structurel s'appuie sur les deux premiers actes de territorialisation pour exister. L'interdépendance entre ces trois axes de recherche est donc à prendre en compte dans l'analyse afin de ne pas négliger les liens étroits entre les différents moments de la territorialisation.



## Quatrième Partie

---

# **MÉTHODOLOGIE**

## 3. MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la démarche de recherche de ce travail et la réflexion méthodologique constante qui l'a accompagnée. Il vise à expliciter et justifier les choix effectués sur le terrain, en particulier concernant la définition de la problématique et la récolte des données.

### 3.1. LE CHOIX DE L'OBJET D'ÉTUDES

Durant mon cursus universitaire en géographie, j'ai travaillé à plusieurs reprises sur des thématiques en lien avec le 'fait sportif' et en particulier sur le 'sport spectacle'. Ces premières incursions dans ce domaine de recherche ont peu à peu renforcé ma volonté de travailler pour mon mémoire de fin d'études sur une thématique en lien avec les événements sportifs. J'ai envisagé plusieurs sujets de recherche sur cette thématique. L'idée de travailler sur la répartition spatiale de ces événements à différentes échelles (suisse, canton, monde) a notamment parcouru un bout de chemin dans ma tête et mon ordinateur. Les conseils des personnes qui ont accompagné la réalisation de ce mémoire et surtout ma volonté de toucher à un terrain d'études concret m'ont poussé à orienter ma recherche sur l'étude d'un cas spécifique. Les Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne, alors en préparation, constituaient un terrain idéal pour ma recherche. Tout d'abord parce qu'un événement olympique, même de la jeunesse, est toujours particulier, de par l'importance du mouvement olympique dans le monde du sport. Le contexte lausannois est également très intéressant au vu de ses liens avec le mouvement olympique et le milieu du sport en général. De plus, l'accessibilité du terrain a été facilitée par le fait que la majorité des sites se situent en Suisse romande et répondait ainsi au critère de faisabilité pour ma recherche.

### 3.2. PREMIÈRE PHASE : L'EXPLORATION

La période d'exploration de l'objet d'études m'a permis de construire une problématique de recherche dans ce travail. Cette phase inductive s'est composée d'un travail de documentation et d'une première approche du terrain. Même si elle ne constitue pas une véritable 'méthode' dans la mesure où elle ne vise pas à recueillir des données pour l'analyse, la période d'exploration s'est accompagnée d'une réflexion méthodologique détaillée et présentée ici.

#### 3.2.1. Définir une problématique de recherche

Une fois mon choix porté sur le cas lausannois, il me restait à définir une problématique de recherche autour de l'événement. Pour se faire, il a fallu affiner mon approche et me renseigner sur l'objet d'études. Dans une première phase, j'ai effectué un travail de recherche et de documentation systématique sur l'événement. La lecture de nombreux articles de journaux, sites internet, rapports du CIO et documents administratifs m'a permis d'acquérir une bonne connaissance globale du sujet. Les JOJ de Lausanne semblaient être bien accueillis par la population et les médias. Il était alors difficile d'en ressortir des aspects problématiques. La question de la répartition des sites de l'événement sur le territoire apparaissait néanmoins déjà comme un aspect potentiellement problématique des Jeux.

L'objectif de cette première phase d'exploration n'as pas été de récolter du matériel pour l'analyse. Son but a été de se familiariser avec l'objet d'études et de nourrir des questionnements qui s'y rapportaient. Ce premier contact avec le terrain n'était pas guidé par une idée précise de ce qui devait être observé ou trouvé. Au contraire, il s'agissait d'acquérir une vision globale pour, par la suite, permettre d'identifier un aspect empirique plus précis de l'événement sur lequel se

focaliser. Cette phase d’immersion m’a permis d’identifier une dimension particulière autour de laquelle s’articule aujourd’hui la problématique de recherche : la structure territoriale de ‘Lausanne 2020’. La phase d’observation directe m’a permis de prendre la mesure réelle des distances importantes entre les différents sites et de l’hétérogénéité de ceux-ci, situés dans des régions différentes du pays. De même, l’exploration des sites m’a aidé à me rendre compte que les impacts de l’événement pouvaient potentiellement être différents selon les sites. La centralité de l’événement autour de son pôle urbain est visible et palpable sur le terrain. A l’inverse, la multiplicité et le relatif isolement des autres sites dans les vallées ou les montagnes m’ont poussé à m’interroger sur la cohérence de la structure spatiale de l’événement. C’est donc après cette première phase d’observation que la question de la structure territoriale particulière de ‘Lausanne 2020’ m’est apparue comme susceptible d’être problématisée. A ce sujet, il est important de noter que le site de St-Moritz n’a volontairement pas été pris en compte dans cette recherche. Outre son fort éloignement avec les autres lieux de l’événement, le site comporte de nombreuses particularités déjà évoquées au chapitre (1.3.3.2.). Il s’agit d’un cas spécifique qui mériterait de faire l’objet d’une recherche plus spécifique. Son caractère particulier, son isolement et la barrière de la langue m’ont poussé à ne pas envisager d’explorer le site ou d’y réaliser un entretien.

Le 9 Janvier 2020, les Jeux ont commencé. Une première phase d’exploration de quatre jours a été effectuée. Plusieurs sites de compétition ainsi que la ville hôte ont été visités (figure 5). Sur chaque lieu visité, les principales observations et les éléments qui m’ont interpellé ou questionné ont été consignés dans un carnet de notes. Ce premier contact avec le terrain m’a permis de compléter le travail de documentation préalablement effectué et d’affiner les questionnements relatifs à l’événement et en particulier à ses dimensions spatiales. A l’issue de cette première phase, les principales observations effectuées sur les différents sites ont été mises en relation. Elles concernaient surtout l’organisation et la structure des sites de de compétition.

**Figure 5 : Tableau récapitulatif des sites visités**

| <b>Date</b>       | <b>Site</b>       | <b>Observé</b>   |
|-------------------|-------------------|--|
| <b>18.01.2020</b> | Lausanne          | Quartier du Flon, programme ‘Lausanne en Jeux’ et ‘Skating Arena’ à Malley |
| <b>19.01.2020</b> | Leysin et Villars | Villages de Leysin et Villars et site de compétition ‘Winter Park’         |
| <b>20.01.2020</b> | Les Tuffes (F)    | Village des Rousses et site de compétition ‘Nordic Center’                 |
| <b>21.01.2020</b> | Vallée de Joux    | Vallée de Joux et site de compétition ‘Cross Country Centre’               |

A ce moment-là, il m’est apparu que la cohérence territoriale de l’événement n’était pas évidente à percevoir. La problématique de la répartition des différents sites de compétition sur le territoire commençait à émerger. Elle est devenue évidente lorsqu’elle a été mise en relation avec des

articles de presse qui démontraient l'existence d'un débat sur la question de la rentabilité de l'événement pour les différents territoires, notamment au travers de l'opposition entre la ville hôte et les sites hôtes de l'événement. Cette opposition trouvait également un écho dans mes observations qui soulignaient justement la centralité et l'importance de la ville hôte dans le projet. A l'inverse, certains sites m'ont semblé isolés dans les vallées ou les montagnes et moins en vue car excentrés par rapport à la métropole. La problématique des conséquences inégales des Jeux pour les différents territoires s'est ainsi dessinée et s'est profilée comme la focalisation empirique de mon travail.

Par la suite, des lectures scientifiques sur des problématiques similaires m'ont permis d'articuler ces questionnements avec la notion de 'modèle d'organisation territoriale' puis autour des concepts de territorialisation et de contrôle du territoire qui m'ont semblé pertinents pour observer les conséquences d'un événement sur le territoire.

### **3.3. DEUXIÈME PHASE : LA RÉCOLTE DES DONNÉES**

La première phase de contact avec le terrain a permis de définir une problématique de recherche sur la base d'éléments empiriques observés durant l'exploration des différents sites. Une question de recherche centrée autour de la dimension spatiale des Jeux a ainsi pu être formulée. Pour répondre à cette question, il est nécessaire de recueillir des données susceptibles d'expliquer comment les JOJ impactent les différents territoires. Ce chapitre explique quelles données ont été recherchées, auprès de qui et avec quelles méthodes.

#### **3.3.1. Quelles données récolter ?**

Les données récoltées sur le terrain doivent permettre de tester les hypothèses pour répondre à la question de recherche. Autrement dit, il s'agit de recueillir des données susceptibles d'expliquer de quelle manière les JOJ et les actes territorialisants qu'ils induisent impactent les différents territoires. Pour obtenir ces informations, l'observation n'est pas suffisante. En effet, comme l'explique A. Turco : « *la territorialisation est tout sauf une simple diffusion de traces humaines à la surface de la terre* » (1988: 77). Il n'est donc pas satisfaisant dans une recherche centrée autour d'un tel concept de se contenter simplement de décrire l'ensemble des transformations opérées durant un temps donné sur un espace. Il est en revanche important de s'intéresser aux logiques et aux actions humaines qui sous-tendent ces transformations pour comprendre comment elles impactent le territoire. Dans cette perspective, le matériel d'analyse recherché doit renseigner sur les perceptions, les buts, les stratégies, les intentions, les objectifs de développement et les conséquences derrière les actes de territorialisation qui caractérisent les Jeux. L'analyse doit ensuite permettre de montrer comment ce matériel reflète des formes de contrôle du territoire et en quoi elles diffèrent entre les lieux de l'événement.

#### **3.3.2. Auprès de qui récolter les données ?**

Pour recueillir le matériel nécessaire à la recherche, il a fallu s'approcher des personnes impliquées dans les structures organisationnelles et décisionnelles de 'Lausanne 2020' sur les différents sites puisque ce sont des actions et des décisions humaines qui déterminent les conséquences territoriales de l'événement. Les personnes approchées ont toutes été impliquées dans l'organisation de l'événement mais à différents niveaux : COJOJ central, COJOJ local, municipalité accueillant un site de compétition, CIO, législatif cantonal et service des sports de la ville de Lausanne. A noter que plusieurs interlocuteurs cumulent des responsabilités dans ces

diverses structures. Le rôle précis de chaque répondant est décrit dans le tableau récapitulatif des entretiens (figure 6).

Toutes les personnes interrogées, au vu de leur position, de leurs actions et de leurs responsabilités dans l'organisation de l'événement, sont incontestablement des « *témoins privilégiés* » (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET, and QUIVY, 2017: 84). En exprimant leur point de vue, leur vision et leur compréhension des processus à l'œuvre dans le cadre des Jeux, les interviewés fournissent un contenu qui renseigne sur les trois formes du dispositif de contrôle du territoire. Ainsi, les personnes interrogées ont été choisies en fonction de leur position, leur fonction ou leur rôle clé dans l'organisation de l'événement à différents niveaux et sur différents territoires.

**Figure 6 : Tableau récapitulatif des entretiens**

| Date       | Interlocuteur             | Fonction  | Lieu            | Durée |
|------------|---------------------------|---|-----------------|-------|
| 27.01.2020 | <b>Robert Mohr</b>        | Employé au service des sports de la ville de Lausanne, responsable du volet sportif des nouvelles infrastructures sportives à Lausanne  | Lausanne        | 36'   |
| 27.01.2020 | <b>Patrice Schaub</b>     | Responsable manifestations et activités sportives au service des sports de la ville de Lausanne et chef de projet du programme 'Lausanne en Jeux'   | Lausanne        | 36'   |
| 06.02.2020 | <b>Oscar Tosato</b>       | Conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale<br>Membre du comité exécutif du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020                     | Lausanne        | 56'   |
| 07.02.2020 | <b>Nicolas Chamerois</b>  | Géographe employé au CIO dans l'unité Jeux olympiques de la jeunesse, en charge des programmes éducatifs, de la gestion de la marque et de l'engagement   | Lausanne        | 45'   |
| 11.02.2019 | <b>Nicolas Crocitorti</b> | Conseiller municipal de la commune d'Ollon-Villars en charge de l'urbanisme et du sport, député au Grand conseil de l'État de Vaud et président du comité d'organisation local du site de Villars | Lausanne        | 36'   |
| 11.02.2019 | <b>Sergei Aschwanden</b>  | Directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ  | Lausanne        | 29'   |
| 13.02.2020 | <b>Olivier Delapierre</b> | Directeur relations et engagement au sein du comité d'organisation central de Lausanne 2020   | Lausanne        | 49'   |
| 22.04.2020 | <b>Eric Liechti</b>       | Conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets  | Visioconférence | 37'   |

Au départ, je ne disposais d'aucun contact susceptible de faciliter mon accès au terrain. Une recherche sur internet m'a permis de dresser une liste de personnes dont le profil et la fonction les rendaient susceptibles d'être interrogés dans cette recherche. Ces personnes ont été contactées par e-mail après la fin de l'événement. Le nombre de personnes ayant accepté de me rencontrer pour un entretien était faible. Cependant, ces premiers contacts se sont révélés utiles pour agir comme des relais vers d'autres personnes. Par exemple, c'est grâce à R. Mohr que le contact a pu être établi avec P. Schaub et c'est à l'issue de l'entretien avec ce dernier que les coordonnées de N. Chamerois et O. Delapierre ont été obtenues. De la même manière, c'est par l'intermédiaire de N. Crocitorti que le contact a pu être établi avec S. Aschwanden. Certains répondants ont ainsi facilité mon accès au terrain en agissant comme des relais vers d'autres acteurs.

Dans le courant du mois de Mars, deux entretiens étaient programmés avec des personnes impliquées sur deux sites hôtes de l'événement. La pandémie de Covid-19 a entraîné l'annulation de l'un de ces deux entretiens et la tenue du second, celui avec E. Liechti par visioconférence au mois d'avril.

### **3.3.3. L'entretien semi-directif comme méthode de recueil des données**

Ces divers entretiens ont été menés selon la méthode de l'entretien semi-directif. Il s'agit d'une forme d'entretien entre un chercheur et un interlocuteur, très couramment utilisée en sciences sociales. Le terme semi-directif indique que l'entretien n'est « *ni entièrement ouvert, ni caractérisé par un grand nombre de questions précises* » (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET, and QUIVY, 2017: 242). L'entretien semi-directif présente l'avantage de fournir des réponses longues, spontanées et inattendues. Cette méthode permet à un interlocuteur d'exprimer :

*« ses perceptions d'un événement ou d'une situation ses interprétations ou ses expériences, tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum de sincérité et de profondeur. »* (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET, and QUIVY, 2017: 242).

L'application de cette méthode auprès de différents acteurs impliqués dans l'organisation des Jeux m'a permis d'obtenir le matériel souhaité pour l'analyse. Huit entretiens ont été réalisés dans les mois qui ont suivi l'événement.

Pour conduire la discussion, un guide d'entretien a été utilisé lors de chaque entrevue. Il se présente sous la forme d'une grille conçue de manière à orienter l'entretien vers des réponses permettant de tester les hypothèses de recherche. La grille a été préparée spécifiquement pour chaque entretien et n'est donc pas unique, bien que sa structure de base reste globalement la même. Les rôles et les positions divers des acteurs interrogés dans le cadre de la recherche ont rendu impossible l'utilisation d'une même grille pour tous les entretiens. La grille annexée (annexe 1) permet cependant d'avoir une bonne idée de la forme des grilles utilisées. Il convient de préciser que les hypothèses qui y figurent ne correspondent pas à celles exposées précédemment pour cette recherche. Cela s'explique par le fait que la problématique a constamment évolué au cours de la recherche. Le modèle d'analyse et les hypothèses se sont adaptés au fur et à mesure que les observations et les entretiens ont été réalisés et ont nourri la réflexion. Cela exprime le fait que : « (...) même dans une démarche déductive, la manière de procéder aux entretiens revêt toujours une part d'induction. » (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET, and QUIVY, 2017: 242).

Le guide d'entretien s'est révélé utile pour s'assurer que l'entier des sujets puisse être abordé lors des entrevues, en particulier dans une discussion ouverte dans laquelle le rôle du chercheur n'est pas de poser une série de questions dans un ordre précis et défini à l'avance. Les entretiens se sont tous déroulés sur le lieu de travail des répondants, ont duré entre trente minutes et une heure et peuvent être décomposés en trois parties. Dans une première partie, après m'être présenté et avoir expliqué les raisons de ma venue et ma thématique de recherche, je demandais aux répondants s'ils acceptaient que l'entretien soit enregistré afin de pouvoir le retranscrire et l'utiliser comme matériel d'analyse scientifique. Une fois que la personne interrogée donnait son aval, l'entretien pouvait commencer. Dans une deuxième phase, les questions posées visaient à décrire précisément la manière dont les répondants étaient impliqués dans l'organisation des Jeux ; cela sans poser des questions trop fermées qui risquaient d'enfermer le répondant dans une logique de questions-réponses courtes. La dernière partie de l'entretien était la plus longue. Il s'agissait de la discussion médiatisée par la grille d'entretien selon les trois axes de la recherche. A l'issue de chaque entrevue, il a été convenu avec chaque interlocuteur qu'une version intégralement retranscrite de l'entretien leur serait envoyée par e-mail pour une validation avant que les propos sélectionnés ne puissent être utilisés dans l'analyse.

Une fois les entretiens retranscrits, une analyse de leur contenu a été réalisée. Dans un premier temps, la lecture attentive de chaque entretien a permis de mettre en évidence les extraits susceptibles de fournir un matériel d'analyse dans l'un des trois axes de recherche préalablement définis. Puis, pour chaque axe, les propos retenus ont fait l'objet d'une analyse transversale afin de les mettre en relation et montrer en quoi ils reflètent ou non des réalités différentes. Ce traitement systématique du matériel a permis de construire une analyse comparative des réalités sur les différents territoires de l'événement.

### **3.4. LIMITES DES MÉTHODES UTILISÉES**

Toutes les méthodes de recherche comprennent certaines limites et la méthodologie utilisée dans ce travail n'échappe pas à cette règle. Les limites liées à la méthode de l'entretien semi-directif sont bien connues (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET, and QUIVY, 2017: 244) et j'ai cherché à en limiter les effets à travers une utilisation rigoureuse et réflexive de cette méthode. Certaines limites sont également propres à chaque cas d'étude. Dans cette recherche, deux problèmes méthodologiques principaux ont été identifiés. Il s'agit des questions relatives à la temporalité et au choix des interlocuteurs. Ces deux limites sont problématisées ici. L'adoption d'un regard critique permet de montrer comment elles ont été dépassées dans cette recherche.

#### **3.4.1. La problématique de l'échantillon 'non-représentatif'**

Le premier aspect méthodologique problématique nécessitant d'être discuté concerne l'échantillon des personnes interviewées. L'objet d'étude de cette recherche est abordé en tant que processus de production du territoire. Il correspond bien à ce que l'on peut appeler une « *réalité socio-spatiale (...)* Il s'agit alors de décrire en profondeur cet objet socio-spatial, de saisir les configurations internes des rapports entre les divers acteurs (agents), les processus de reproduction permanente, les dynamiques de transformation ». (GUMUCHIAN, MAROIS, and FÈVRE, 2000: 308). Or, l'étude d'un tel ensemble « *nécessite de passer par l'étude de ses éléments constitutifs* ». (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET, and QUIVY, 2017: 209). Autrement dit, il est nécessaire de s'intéresser aux individus qui composent et qui façonnent l'objet étudié, « *même s'ils ne constituent pas, en eux-mêmes, l'objet de l'analyse.* » (VAN CAMPENHOUDT, MARQUET, and QUIVY, 2017: 209). Ainsi, pour examiner les conséquences de l'événement 'Lausanne 2020' sur les territoires, il est important d'obtenir des informations en interrogeant des acteurs impliqués dans

l'organisation sur différents sites. Dans notre cas, le panel choisi présente une bonne diversité puisqu'il englobe le point de vue d'acteurs issus tant des sites hôtes que de la ville de Lausanne.

Cependant, la distinction couramment faite entre ces deux types de territoires ne doit pas laisser penser que les logiques sur les différents sites hôtes sont similaires. Chaque lieu de l'événement est marqué par une réalité propre. Les données récoltées auprès d'un membre de la municipalité de Villars ne peuvent pas être assimilées à un point de vue valable pour l'ensemble des sites hôtes. L'échantillon des répondants n'est pas représentatif de l'ensemble des territoires impliqués dans les Jeux. C'est pour cette raison que même si l'opposition entre ville et site a été présentée dans la partie contextuelle, elle n'est pas reproduite dans la structure théorique de ce travail. On préfère parler comme dans la question de recherche de différents territoires, indépendamment du statut de ville hôte ou de site hôte qui leur a été assigné pour l'événement. A condition de ne pas généraliser trop hâtivement certaines observations, il est alors tout à fait possible de parvenir à des conclusions scientifiquement pertinentes sans que le matériel récolté auprès d'un répondant ne soit considéré comme représentatif de l'ensemble des territoires concernés.

L'autre limite liée au choix des interlocuteurs ne peut en revanche pas être dépassée. Il s'agit du fait que nos résultats émanent du seul point de vue des acteurs impliqués dans l'organisation des Jeux. Ce point de vue est utile par exemple pour comprendre comment la nomination ou la construction d'un bâtiment sont liées à des stratégies de promotion qui expriment des formes de contrôle du territoire. Il ne permet pas, en revanche, de comprendre comment ce contrôle est perçu ou vécu par les habitants de la région olympique ou par les spectateurs qui assistent aux compétitions et participent aux programmes d'activités 'en Jeux'. Le choix de nos interlocuteurs est lié à la volonté de comprendre comment les conséquences des Jeux sont construites, perçues, pensées, valorisées et utilisées par les organisateurs sur différents territoires. Elle exclut de ce fait le point de vue de toutes les autres parties prenantes à l'événement. La réalité socio-spatiale étudiée ici est donc abordée au travers d'un seul type d'individus qui la compose. Ce choix méthodologique est intentionnel et lié principalement à des aspects pratiques. Le temps et les moyens à disposition pour cette recherche rendent impossible la prise en compte de tous les points de vue sur le sujet traité. Ce choix est également lié au fait que le débat public sur les conséquences de l'événement, auquel ce travail aspire à apporter une contribution, est plutôt centré sur la relation entre les territoires. Certains voient la métropole qui étend son influence sur la région et d'autres soulignent au contraire l'existence d'une dynamique de collaboration profitable à tous. Pour cette raison, il semblait préférable d'axer les entretiens de manière à documenter les conséquences des Jeux pour la relation entre les territoires.

### **3.4.2. La question de la temporalité**

Le qualificatif d'événement utilisé pour parler des Jeux olympiques de la jeunesse souligne qu'il s'agit d'un phénomène localisé qui se produit à un moment déterminé. Les traditionnelles cérémonies d'ouverture et de clôture tenues respectivement les 9 et 22 janvier 2020 jalonnent la durée des Jeux. On distingue alors les moments avant, pendant et après l'événement. Cette réalité est susceptible d'influencer le processus de recherche et ne peut pas être ignorée :

*« Les phénomènes qui intéressent le chercheur qualitatif sont marqués par des temporalités, elles-mêmes traduites dans des perceptions du passé, du présent et du futur, pourtant vécues dans le présent. Cela n'est pas sans avoir d'effets sur le discours qui en découle – souvent, la matière première du chercheur – , ni sans lui poser de défis sur le plan de l'analyse et de l'interprétation. » (RACINE and ROYER, 2010: 2).*

Le moment auquel les diverses étapes de la recherche ont été menées doit faire l'objet d'une réflexion. La démarche de recherche entreprise dans ce travail correspond d'une certaine manière à la logique avant, pendant, après qui caractérise le phénomène 'Lausanne 2020'.

La problématisation du sujet est fondée sur un travail de documentation qui a eu lieu avant l'événement mais également pendant, grâce à des observations sur les différents sites. La récolte des données a commencé dans les semaines qui ont suivi la clôture des Jeux et a duré environ trois mois. Lorsque pendant les entretiens mes interlocuteurs évoquaient l'événement, ils se référaient à des événements passés. Le délai relativement court entre les Jeux et les entretiens permet de rejeter l'existence de possibles biais relatifs à la mémoire des sujets. En revanche, il n'est pas possible d'évacuer la question de l'influence du contexte relatif au bilan globalement positif des JOJ. La météo a été radieuse, les budgets ont été respectés, l'engouement populaire sur les sites et à Lausanne a dépassé les prévisions les plus optimistes, poussant les médias et les principaux acteurs à déclarer à l'unanimité que « *le succès est total* » (PITTET, 2020a). L'existence d'un tel contexte a indéniablement pesé sur le discours des personnes interviewés. Il atténue les ressentiments, uniformise les discours et tend de ce fait à moins mettre en évidence les réalités plus problématiques du phénomène étudié. Dans nos entretiens, cela s'est observé à travers l'adoption chez plusieurs répondants d'un ton globalement très positif sur les impacts territoriaux de l'événement. Lors de l'interprétation des résultats, il était alors important d'adopter une distance critique quant à l'analyse des propos recueillis dans un tel contexte. Il semble possible qu'à partir du moment où le succès des Jeux est établi par les dirigeants du CIO, de 'Lausanne 2020' et des médias, il soit difficile pour un acteur de s'opposer au discours dominant. Il est ainsi possible qu'un biais de désirabilité sociale soit survenu de manière inconsciente dans la parole de certains sondés. Cela d'autant plus que la plupart des personnes interrogées sont également des élus politiques, soucieux de l'image qu'ils renvoient et habitués à faire correspondre leurs propos aux attentes des personnes à qui ils s'adressent. Ce biais a également pu se manifester de manière tout à fait consciente chez les répondants. Pour en limiter les effets, les questions posées aux sondés, bien qu'ouvertes, étaient si possible toujours centrées sur un aspect ou une dimension spécifique et précise de l'objet d'études. Cela a permis, sans négliger la subjectivité des points de vue qui font justement la richesse du matériel récolté, d'éviter d'obtenir des réponses trop générales, trop attendues et trop conformes au discours normatif concernant les Jeux dans leur globalité.

### **3.5. SYNTHÈSE**

La réflexion méthodologique pour mener à bien cette recherche a été constante. De la définition de l'objet d'études jusqu'à l'analyse des données, de nombreux choix ont été effectués et nécessitaient d'être explicités et justifiés. L'utilisation de l'entretien semi-directif comme méthode de récolte des données a notamment permis d'obtenir un matériel d'analyse riche et nuancé pour comprendre les actions humaines qui sous-tendent les logiques de production et de contrôle du territoire dans le cadre d'un événement sportif. Même lorsqu'elle est appliquée rigoureusement, la méthode utilisée dans ce travail comprend certaines limites. Avoir un regard réflexif et critique sur les questions relatives à la temporalité et à l'échantillonnage est apparu indispensable dans le cadre de cette recherche.



## Cinquième Partie

---

# **ANALYSE**

## 4. ANALYSE DES DONNÉES

Cette partie du travail traite de l'analyse des données recueillies lors des entretiens. L'objectif est de mettre en relation les extraits des divers entretiens effectués pour montrer comment ils permettent de confirmer ou non les hypothèses de recherche et ainsi de fournir des éléments de réponse à la question de recherche centrale du travail : *En quoi le modèle d'organisation territoriale des JOJ de Lausanne 2020 induit des conséquences différentes pour les territoires de la région olympique ?*

Conformément au modèle d'analyse construit et présenté dans la troisième partie de ce travail, trois axes de recherche principaux sont mobilisés pour répondre à cette question. Ils correspondent aux trois dimensions du contrôle du territoire. Une analyse détaillée de la façon dont l'événement influence les dispositifs de contrôle symbolique, pratique et structurel du territoire est présentée ici.

### 4.1. LE CONTRÔLE SYMBOLIQUE DU TERRITOIRE

Le contrôle symbolique du territoire se manifeste au travers des actes de nomination réalisés dans le cadre de l'événement. Deux types d'actes sont analysés ici. Premièrement, la désignation principale 'Lausanne 2020' et dans un second temps, l'attribution d'un nouveau nom à chaque site de compétition ainsi qu'à certains lieux de la ville de Lausanne. L'hypothèse centrale pour ce premier axe de recherche est que les actes de nomination comprennent une dimension symbolique susceptible de véhiculer une représentation de l'événement centrée sur la ville hôte qui s'accapare ainsi la majeure partie de l'héritage symbolique de l'événement, synonyme de conséquences inégales pour les territoires.

#### 4.1.1. 'Lausanne 2020', dénomination fondatrice

La nomination est omniprésente dans le cadre des Jeux olympiques de la jeunesse. Elle débute bien avant la tenue de l'événement, dès la phase de candidature. C'est en effet à ce moment-là qu'est utilisé pour la première fois le terme 'Lausanne 2020' pour désigner ce qui n'est alors qu'un projet de candidature. Lorsque Lausanne est désignée ville organisatrice des Jeux en 2015, la signification et les symboles associés à cet acte de désignation originel vont alors évoluer et gagner en importance à mesure que la date de l'événement approche.

##### 4.1.1.1. La dimension référentielle

Le nom 'Lausanne 2020' comprend une évidente composante référentielle. Cette association d'unités de lieu, de temps et d'action permet de faire référence à un événement qui s'est déroulé dans un lieu à un moment donné. Elle permet d'englober sous un seul nom l'ensemble des acteurs, actions et territoires liés à l'événement. Cette désignation est utilisée comme nom générique pour désigner les JOJ dans leur ensemble :

*« 'Lausanne 2020' ce n'est pas Lausanne ville, c'est Lausanne région, c'est Lausanne siège du CIO. L'école hôtelière, c'est l'école hôtelière de Lausanne. Un étudiant de l'EHL vous dit : « J'ai fait Lausanne ». (...). Si aujourd'hui vous allez et que vous croisez quelqu'un et vous dit qu'il vient de Lausanne, il ne vous dira pas je viens de Morrens. Personne ne dit je suis de Morrens, et là je vous parle d'une station de ski valaisanne. Vous imaginez si vous êtes à Rio et que vous habitez Morrens, vous dites que vous êtes de Lausanne. Voilà ce n'est pas compliqué à Zurich, pas compliqué à Genève, pas compliqué à Bâle pas compliqué à Bern parce que le nom de la capitale c'est le nom du canton. Chez nous ça change un peu. » (Oscar Tosato, conseiller municipal de*

*Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

Selon O. Tosato, le nom de Lausanne est couramment utilisé pour évoquer des lieux plus ou moins proches de la capitale vaudoise. Le nom de la ville est décrit comme ayant un fort rayonnement faisant qu'il se substitue parfois au nom du canton. Ainsi, 'Lausanne 2020' ferait donc référence à l'ensemble des territoires du projet et non uniquement à la ville. Pour le directeur du site de compétition de Villars, l'utilisation du nom de la ville hôte pour désigner l'ensemble des lieux de l'événement est perçu comme logique puisqu'il s'agit d'un invariant dans l'histoire des Jeux :

*« Alors si je ne connaissais pas l'historique des Jeux olympiques et des JOJ, si je ne connaissais pas l'impact que les JOJ ont en terme médiatique, je vous dirais oui, je me suis senti défavorisé. » (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

La dimension référentielle de la désignation 'Lausanne 2020' est donc évidente et n'a pas été évoquée comme un problème par les personnes interviewées. A côté de sa dimension référentielle, il apparaît que 'Lausanne 2020' comprend également une dimension symbolique qui mérite une analyse. Même si elle n'existe que le temps de l'événement, les symboles véhiculés par cette appellation peuvent « *perdurer dans la mémoire collective et survivre ainsi longtemps à la disparition du territoire dénommé* » (RAFFESTIN, 1988: III).

#### **4.1.1.2. La dimension symbolique**

Si l'utilisation du nom de la ville pour désigner l'ensemble des territoires ne semble pas faire débat, elle comprend cependant une dimension symbolique évoquée de différentes manières dans plusieurs entretiens. Tout d'abord, le nom 'Lausanne 2020' est souvent décrit comme une marque pour promouvoir l'événement. La composante symbolique de ce nom a été évoquée dans plusieurs entretiens qui soulignent son utilité comme outil de promotion des Jeux :

*« On a vraiment réussi à créer une marque fédératrice. Cette marque, ce n'est pas Lausanne, c'est 'Lausanne 2020'. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

Le nom de 'Lausanne 2020' est associé à une marque décrite comme « *fédératrice* » malgré le fait que le label ne désigne que la ville hôte de l'événement et aucun des sept autres sites de compétition. On retrouve un discours similaire chez un élu de la municipalité de Lausanne lorsqu'il évoque l'utilité de cette désignation dans une logique de promotion :

*« Ça aurait pu être les Jeux olympiques Alpes vaudoises. Et vous en faites quoi de ce truc. C'est un label que vous devez porter, après vous avez des stratégies de Marketing quand même autour de ce label (...). » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

L'utilisation du terme 'Lausanne 2020' à des fins de promotion est formulée de manière explicite dans cet extrait. Cette construction langagière devient un véritable 'label' lorsqu'elle se double d'une construction visuelle dans l'utilisation d'un 'logo' systématiquement associé à la dénomination 'Lausanne 2020' à des fins de promotion (figure 7). Le label 'Lausanne 2020' devient ainsi un outil de promotion à cheval entre contrôle symbolique et pratique du territoire.

**Figure 7 : Photo d'une barrière portant le label 'Lausanne 2020'**



Lausanne, 18.01.2020, Lionel Jeanneret

La question centrale est alors de savoir si ce label est utilisé pour promouvoir l'événement dans son ensemble, ou alors s'il sert les intérêts de la politique publique de la municipalité de Lausanne :

*« Donc aujourd'hui c'est un label. Il y a bien une promotion de ce label mais qui sert à tout le monde (...) » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

Pour ce représentant politique de la ville de Lausanne, l'utilisation du nom de la ville hôte est également bénéfique aux sites hôtes. On observe dans ce discours l'existence d'un paradoxe. Ce dernier est lié à la perception que l'utilisation du seul nom de la ville hôte profiterait à tous les autres territoires. Pour P. Schaub, également impliqué dans l'organisation au sein de la ville hôte, seul le nom Lausanne est suffisamment porteur pour attirer un événement comme les JOJ :

*« Il est certain qu'avec le siège du CIO à Lausanne et le Musée Olympique, nous avons toutes nos chances, par rapport à d'autres communes, d'obtenir cette manifestation dans la Capitale Olympique. » (Patrice Schaub, responsable manifestations et activités sportives au service des sports de la ville de Lausanne et chef de projet du programme « Lausanne en Jeux », 27.01.2020)*

Les déclarations de S. Aschwanden, responsable du site hôte de Villars, n'indiquent pas que le nom 'Lausanne 2020' lui est bénéfique. Il est en revanche perçu comme logique et nécessaire pour promouvoir l'événement :

*« C'est toujours la même chose, si vous parlez d'une marque, vous parlez des Jeux olympiques Vaud, c'est quoi Vaud ? Moi je peux comprendre, Lausanne ça reste la capitale du canton de Vaud, il y a un moment où il faut comprendre et mettre un peu les égaux de côté et se dire qu'en terme de promotion de l'événement, il faisait absolument sens que ça s'appelle 'Lausanne 2020'. » (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

Le discours de N. Crocitorti souligne la dimension symbolique du nom 'Lausanne 2020' et laisse entendre qu'il est bénéfique pour toute la région car plus porteur qu'un autre nom :

*« (...) en termes d'image pour le canton, pour Lausanne, pour la région, on doit réfléchir et l'image Lausanne est nettement plus porteuse qu'un autre nom. » (Nicolas Crocitorti, conseiller municipal de la commune d'Ollon-Villars en charge de l'urbanisme)*

*et du sport, député au Grand conseil de l'État de Vaud et président du comité d'organisation local du site de Villars, 11.02.2020)*

Les propos de N. Chamerois vont dans la continuité de ceux évoqués ci-dessus. Dans une logique de rayonnement et de promotion au niveau global, l'utilisation du nom de la ville est justifiée par sa capacité supposée à être plus porteur qu'un autre nom :

*« Si on commence à parler des Alpes vaudoises, potentiellement, ça pourrait ne pas être très porteur, alors qu'une ville qui a un centre fort comme Lausanne, ben Lausanne on connaît plus que les Alpes vaudoises où le canton de Vaud, (...) ça sera quand même plus facile à vendre une ville qu'une structure politique locale qui est forcément moins connue qu'une ville. » (Nicolas Chamerois, géographe employé au CIO dans l'unité Jeux olympiques de la jeunesse, en charge des programmes éducatifs, de la gestion de la marque et de l'engagement, 07.02.2020)*

Les extraits analysés ici montrent que l'utilisation du nom de la ville hôte pour désigner l'ensemble des territoires associés au projet est perçu par les différents acteurs interrogés comme une condition nécessaire pour obtenir l'organisation et aussi pour promouvoir un événement tel que les JOJ. Ainsi, la forte prédominance de la ville hôte dans l'utilisation du label 'Lausanne 2020' n'est pas remise en question par les personnes interrogées. Néanmoins, et même si cette manière de procéder est une constante historique, elle reste une inégalité évidente entre les territoires de la région olympique. A plusieurs reprises dans les entretiens, c'est l'argument financier qui a été évoqué pour justifier la primauté de la ville hôte dans le label de promotion des JOJ, les sites n'ayant pas directement contribué au financement de l'événement :

*« Après, il a été clairement dit que les sites hôtes n'avaient pratiquement pas de charges liées à cet événement, et de ce fait, c'est Lausanne qui a le nom. » (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

Pour E. Liechti également, la contribution financière importante de la ville justifie que le label emprunte le nom de la ville mère :

*« Après, Lausanne, je pense qu'ils ont payé en partie pour accueillir le nom site hôte. (...) c'est sûr qu'ils ont payé la plus grande part du gâteau. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Notons que ce même argument est également évoqué du côté des personnes impliquées dans l'organisation au niveau de la ville de Lausanne :

*« Alors si vous voulez, c'est toujours le nom de celui qui paye qui apparaît. » Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

Pourtant, les sites hôtes ont participé au financement des Jeux à travers l'octroi d'un crédit au niveau cantonal. La contribution de la municipalité de Lausanne est en revanche directe et perçue comme un moyen de légitimer l'utilisation de Lausanne pour promouvoir l'ensemble du projet.

On observe que la nécessité de promouvoir l'événement au niveau global et la contribution financière directe de la ville hôte constitue une justification suffisante pour l'utilisation exclusive du nom de Lausanne pour promouvoir le projet. L'utilisation d'un terme désignant la région olympique dans son ensemble, comme 'Vaud 2020', ne fait pas l'objet de revendications de la part des personnes interrogées sur les sites hôtes. Le nom de Lausanne est perçu comme un

nom à fort pouvoir symbolique, plus susceptible d'accroître la visibilité de l'événement. Sans doute est-ce cela qui a poussé certains de nos interlocuteurs à dire que le label 'Lausanne 2020' est « fédérateur » et « sert à tout le monde ». A ce sujet, il est intéressant de noter que la prochaine édition des JOJ d'hiver qui se tiendra en Corée du Sud utilise l'appellation d'une province, Gangwon, et non celle d'une ville pour désigner l'événement. Ce choix prouve que l'éclatement toujours plus important des sites de compétition force le CIO à changer son habitude de n'accepter que des candidatures portées par des villes.

Outre son utilité dans une logique de promotion de l'événement profitable à tous, il ressort que le label 'Lausanne 2020' contribue aussi à servir les intérêts stratégiques de la ville hôte. En effet, il apparaît dans les entretiens que, pour la municipalité de Lausanne, associer un événement olympique à son territoire est un moyen de poursuivre sa politique d'attractivité territoriale par le sport comme le démontrent les extraits suivants :

*« Il y a une vraie volonté de notre part d'inciter les fédérations sportives, les entreprises actives dans le domaine du sport à s'installer à Lausanne. C'est clair que pour nous, elles exercent une activité économique. » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

Ici, l'événement est décrit comme un moyen symbolique de renforcer la position de la ville comme leader dans le domaine de l'accueil des organisations sportives. Il apparaît également comme un moyen de flatter certaines institutions présentes sur le territoire lausannois et d'associer les valeurs de ces institutions comme l'olympisme, la durabilité et l'universalisme à la ville de Lausanne :

*« (...) pour nous c'est important aussi de montrer qu'on était proche du CIO, qu'on était proche d'un certain nombre de valeurs, qu'on était proche de l'agenda 21 et que le CIO n'est pas simplement une entreprise qui génère beaucoup de revenus, qui crée des emplois pour le canton de Vaud. » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

En somme, l'analyse a permis de démontrer qu'en plus de sa dimension référentielle, la désignation 'Lausanne 2020' comprend des dimensions symboliques évidentes qui expriment diverses formes de contrôle du territoire. En premier lieu, il a été démontré que la nécessité de promotion de l'événement a abouti à la création d'un véritable label. La symbolique forte associée au nom de la ville de Lausanne en fait un nom décrit comme 'porteur' qui justifie son utilisation à des fins de promotion de l'événement. Dans une perspective de promotion de l'ensemble du projet, l'utilisation du label 'Lausanne 2020' est donc perçue, par toutes les parties interrogées, comme bénéfique ou du moins nécessaire, et non pas comme une injustice entre les territoires. Outre son aspect plus porteur, le label 'Lausanne 2020' est également légitimé par la contribution financière directe de la ville au projet.

L'analyse a aussi mis en avant la possible utilisation du label 'Lausanne 2020' pour servir les intérêts personnels de la municipalité de Lausanne. Le label contribue de manière symbolique à assimiler les Jeux au territoire de la ville hôte. Or, l'utilisation de la marque olympique à des fins de promotion est ressortie dans les entretiens et a été formulée de manière explicite comme une stratégie d'attractivité par la ville de Lausanne en 2002 (LAUSANNE, 2002a). Le label 'Lausanne 2020' participe également à cette stratégie de contrôle symbolique du territoire susceptible de concentrer l'héritage symbolique des Jeux sur le territoire de la ville hôte.

#### 4.1.2. La nomination des sites de compétition

A côté de cet acte de dénomination majeur, d'autres processus de nomination sont liés à l'événement. Les plus évidents concernent l'attribution d'un nom à chaque site de compétition. Le site de Leysin est par exemple nommé 'Leysin Park & Pipe', celui de Champéry devient 'Champéry Curling Arena'. La composante référentielle est ici évidente puisque chaque appellation comprend le nom du lieu où se déroulent les compétitions. Ces noms ont également une dimension symbolique performative. Ils véhiculent également une information sur le type de structures ou d'activités sportives qui s'y trouvent. Par exemple, la 'St. Moritz Speed Skating Oval' souligne la présence d'un anneau de patinage de vitesse sur le site de compétition. Ces symboles ont en premier lieu une fonction pratique pour les personnes qui participent à l'événement (athlètes, spectateurs) :

*« On est dans l'opération c'est-à-dire que quand vous avez 80 CNOs (Comités Nationaux Olympiques) qui arrivent, leur dire d'aller aux Tuffes, ils ne vont pas forcément comprendre. En revanche d'avoir une signalétique et une information pour les spectateurs « le Nordic Center » ça veut dire que, pour les spectateurs, on va trouver les disciplines de ski nordique. » (Nicolas Chamerois, géographe employé au CIO dans l'unité Jeux olympiques de la jeunesse, en charge des programmes éducatifs, de la gestion, de la marque et de l'engagement, 07.02.2020)*

Preuve de leur dimension pratique, ce sont sous ces appellations que les lieux apparaissent sur 'Google Maps' pendant la durée des Jeux. Cet aspect pratique est d'autant plus important que la majorité des déplacements s'effectuent en transports publics :

*« Concernant le 'naming', en fait on a nommé des sites et c'est pour les athlètes et les médias internationaux. Et après on avait aussi une application pour les transports et si on prend l'application CFF, tu sais comment ça marche, tu mets 'Ormont-Dessus' et puis tu y arrives, mais les gens qui viennent de l'étranger ils n'en savent rien, donc en fait ils mettaient 'Vortex' ou 'Alpine Center' et ça leur donnait le trajet, parce qu'on forçait les gens à aller sur les sites en transports publics, donc ça c'est aussi des conventions dans le monde olympique où les sites, pour le temps des Jeux, sont nommés. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

Dans cette perspective, l'usage systématique de l'anglais pour nommer les structures locales apparaît comme logique au regard de la dimension internationale de l'événement. Il ressort que ces noms sont standardisés selon un modèle basé sur une référence au lieu et au type d'épreuves sportives qui y sont pratiquées. Ces désignations contribuent ainsi à renforcer le sentiment d'unité entre les sites et ainsi la cohérence de l'événement :

*« (...) c'est un événement sur plein de sites et donc le 'branding', le nom, voilà les banderoles, les couleurs et le nom du lieu où ça se passe participent aussi à cette cohérence globale (...) » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

Les entretiens montrent néanmoins que sur les sites de Villars et des Diablerets, contrairement à la ville de Lausanne, ces noms ne semblent pas faire l'objet d'une utilisation stratégique visant à promouvoir le site pendant ou après les Jeux :

*« Donc non, on n'a pas un site 'Winter Park', ce n'est pas quelque chose qui est voué à rester. » (Nicolas Crocitorti, conseiller municipal de la commune d'Ollon-Villars en charge de l'urbanisme et du sport, député au Grand conseil de l'État de Vaud et président du comité d'organisation local du site de Villars, 11.02.2020)*

Aux Diablerets, on souhaite promouvoir la station dans son ensemble et pas uniquement au travers d'une appellation qui fait référence à la seule discipline du ski alpin :

*« Non, on vend Diablerets dans son ensemble, mais il ne faut pas compliquer l'affaire aux autres parce qu'après, les gens ne sauront pas si c'est une société privée ou une société publique. Pour l'esprit du consommateur, c'est toujours éminemment compliqué de changer de nom. S'ils viennent aux Diablerets, ils sont dans un cadre Diablerets, après c'est de la cuisine interne de mettre en place les services. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

O. Delapierre soulignait également les faibles opportunités de promotion qu'offraient les actes de nomination sur certains sites :

*« (...) personne ne va se souvenir du 'Park & Pipe' de Leysin. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

Ainsi, contrairement au nom 'Lausanne 2020', l'appellation des sites hôtes de Villars et des Diablerets n'est pas un label de promotion susceptible de constituer un héritage olympique.

Les noms pour désigner les sites de compétition comprennent une dimension référentielle. Ils recouvrent également une dimension symbolique importante en véhiculant des représentations sur les activités et les lieux où se déroulent les compétitions. Cette dimension symbolique a surtout un côté pratique. Les exemples de Villars et des Diablerets tendent à montrer que ces noms ne sont pas utilisés dans des stratégies de promotion après l'événement. Ils expriment donc des logiques de contrôle du territoire moins susceptibles de constituer un héritage symbolique sur les sites locaux.

#### **4.1.3. Conclusion : le contrôle symbolique du territoire**

Les Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne s'appuient sur une désignation majeure 'Lausanne 2020' utilisée comme un label pour la promotion du projet. Le nom de la ville est perçu comme très porteur et donc susceptible d'être utilisé pour promouvoir les Jeux dans leur ensemble et servir ainsi les intérêts de l'ensemble des territoires impliqués. L'analyse a également montré que cette appellation véhicule une représentation de l'événement JOJ centré sur le territoire de la ville uniquement. Le contrôle symbolique du territoire est ainsi plus localisé sur la ville hôte qui peut se servir du nom 'Lausanne 2020' pour poursuivre des stratégies de promotion individuelles. Les actes de nomination sur les sites hôtes comme Villars et les Diablerets comprennent également une dimension symbolique qui semble surtout être utilisée à des fins pratiques pendant l'événement et non à des fins de promotion du territoire après les Jeux. Ainsi, il apparaît que le contrôle symbolique ne se manifeste pas de la même manière sur tous les territoires impliqués dans les Jeux. Cette conclusion tend à valider l'hypothèse selon laquelle les actes de nomination dans le cadre de 'Lausanne 2020' contribuent à véhiculer des représentations de l'événement centrées sur la ville hôte qui s'accapare la plus grande partie des bénéfices symboliques des JOJ. Cependant, comme déjà mentionné dans ce travail, notre échantillon de répondants n'est pas représentatif de l'ensemble des territoires impliqués dans les Jeux. Ainsi, il est possible que certains sites hôtes mettent à profit des actes de nomination à des fins de marketing territorial comme le fait la ville de Lausanne. Cela, d'autant plus que le label 'olympique' peut être un argument de poids pour une station touristique de sports d'hiver. S'il est clair que le contrôle symbolique du territoire se manifeste de manière inégale sur les différents territoires et que la ville de Lausanne en tire un profit certain, rien ne nous permet de valider l'hypothèse d'une opposition entre la ville et les sites.

## 4.2. LE CONTRÔLE PRATIQUE DU TERRITOIRE

Le contrôle pratique du territoire se manifeste au travers des actes de réification que sont les transformations morphologiques du territoire. L'hypothèse formulée pour cet axe de recherche postule que les actes de réification induisent des formes de contrôle pratique du territoire pendant et après l'événement, et cela de manière inégale sur les différents territoires : fortement dans sur le pôle urbain de la manifestation et plus faiblement sur les sites de compétition régionaux.

Pour tester cette hypothèse, les deux types de transformations engendrées par 'Lausanne 2020' sont examinés ici. Dans un premier temps, l'analyse porte sur les transformations qui ne sont observables que pendant le temps de l'événement et qualifiées alors de 'temporaires'. Puis, dans un second temps, sur les transformations qualifiées de 'durables' et qui concernent les matérialités vouées à perdurer après l'événement, comme la construction de la télécabine du 'Meilleret' aux Diablerets ou de la nouvelle patinoire 'Vaudoise Arena' dans l'agglomération lausannoise. L'objectif est en particulier d'analyser les logiques sous-jacentes à ces actes de production matérielle du territoire pour montrer comment le contrôle pratique du territoire s'exprime de manière inégale sur les différents sites des Jeux.

### 4.2.1. Les transformations matérielles temporaires

Les transformations matérielles temporaires sont visibles sur tous les sites de compétition et en ville de Lausanne. Le plus souvent, les infrastructures sportives étaient déjà construites, comme le prévoit la charte de la durabilité, de l'innovation et de l'héritage signée par les organisateurs des Jeux. Cependant, plusieurs aménagements matériels étaient nécessaires au bon déroulement des épreuves ; l'ajout de tribunes, le traçage des pistes, la création de parkings, d'arrêts de transports et le montage de stands de promotion et de restauration en sont des exemples. A côté des sites de compétition, les transformations éphémères sont aussi observables aux centres des communes qui reçoivent les compétitions. Chaque site est, comme décrit au chapitre (1.3.3.3.), composé de deux pôles distincts : l'un où se déroulent les compétitions, et l'autre où se tiennent les programmes d'activités sportives et culturelles 'en Jeux'.

Sur chacun des deux pôles d'un site de compétition, on observe une forte volonté d'harmonisation des lieux olympiques à travers l'usage de drapeaux, de panneaux, de banderoles et de barrières aux couleurs de 'Lausanne 2020' :

*« Sur tous les sites, ils étaient 'brandés' de la même manière : les mêmes drapeaux, les mêmes banderoles et ça, ça crée une cohérence sur l'ensemble, et c'est ça qui était compliqué, qui était le gros challenge, (...). D'amener cette cohérence en termes d'organisation, en termes de comment on livre le sport, en termes de look, on a fait aussi des activités sous le label 'festival en Jeux', des activités d'initiations sportives, etc. C'est des choses qu'on a standardisées. C'est toujours cet équilibre entre laisser l'initiative et les laisser faire sur chaque site comme ils veulent, mais quand même standardiser un peu pour donner l'impression qu'on arrive sur un événement et ça je crois qu'on ne l'a pas trop mal réussi. Moi, j'ai eu la chance d'aller sur tous les sites et j'ai eu à chaque fois l'impression de me retrouver sur un site des Jeux, je n'avais pas l'impression de me retrouver sur un site complètement indépendant. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

Cet extrait souligne l'importance accordée par les organisateurs à la nécessité d'utiliser les supports matériels comme un moyen de créer une cohérence de l'événement. Dans un modèle territorial comme 'Lausanne 2020', l'éclatement des sites de compétition renforce la nécessité

de créer une expérience commune. L'utilisation d'un label et de symboles visuels communs participe à cette stratégie d'harmonisation. De ce point de vue, les actes de réification temporaires représentent une forme de contrôle pratique du territoire qui vient concrétiser le contrôle symbolique déjà établi.

La poursuite de l'analyse montre que ce contrôle matériel visant à harmoniser le paysage sur les multiples lieux de l'événement s'applique de manière inégale sur les différents espaces d'un même site :

*« Bon après ça dépend du budget, nous on avait 40 millions sur 4 ans, ce n'est pas un gros investissement, après c'est clair que sur le 'field of play', le terrain sur lequel la compétition se passe, là on est sur des trucs qui sont très similaires aux Jeux olympiques. Par contre ce qu'il y a autour, les tribunes, l'accueil, là on est sur des trucs différents. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJO, 13.02.2020)*

La notion de 'field of play' évoquée ici est centrale pour comprendre que le contrôle pratique du territoire s'applique de manière différenciée selon les espaces concernés. Le 'field of play' est l'espace qui est susceptible d'être filmé par des caméras lors de la retransmission télévisuelle des compétitions. De ce fait, cet espace est stratégique pour mettre en avant les marques associées à la manifestation. Il constitue un enjeu financier important. Dans cet espace, le contrôle pratique du territoire se manifeste de manière plus concrète et est régi par les directives du CIO :

*« Il y a les exigences du Comité International Olympique, qui sont définies en termes de communication, tout ce qu'on appelle le 'field of play'. C'est toute la zone de compétition où il y a des images, où c'est les sponsors du CIO qui sont dedans, et ça, c'est régi de manière très stricte par le CIO et 'Lausanne 2020' qui n'a fait qu'appliquer les directives du CIO. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

L'autonomie et la liberté des sites hôtes pour organiser l'événement, éléments souvent mis en avant dans le discours public par les organisateurs des Jeux, se heurtent donc à certaines limites. Même dans un modèle présenté comme décentralisé, l'espace de compétition reste régi par les règles du CIO :

*« Après, on était extrêmement serré, canalisé sur tout ce qui était publicité parce que le CIO avait la mainmise. Pour dire à quel point c'était, on a une voiture de sport parce qu'on a une marque de montre qui sponsorise la station et on a une voiture de prototype de sport qui est sur le toit du restaurant principal sur le site de Bretaye où il y avait toutes les compétitions qui se déroulaient et il a fallu cacher la marque des pneus sur la voiture qui est à quinze mètres de haut et on a dû cacher la marque Pirelli en mettant des bandeaux noirs sur les pneus, donc voilà. C'est un peu une anecdote mais ça montre un peu quels sont les normes du CIO. » (Nicolas Crocitorti, conseiller municipal de la commune d'Ollon-Villars en charge de l'urbanisme et du sport, député au Grand conseil de l'État de Vaud et président du comité d'organisation local du site de Villars, 11.02.2020)*

Hormis sur le 'field of play', l'autonomie et la marge de manœuvre des comités d'organisation locaux sont décrites comme importantes par E. Liechti et N. Crocitorti, qui occupaient tous deux une fonction importante dans les comités d'organisation des Diablerets et de Villars :

*« Il y avait des contraintes visuelles vis-à-vis de la publicité éventuelle, de ce qu'on pouvait filmer, montrer sur le site de compétition. Au-delà de ça, je n'ai pas senti qu'on était contraints. » (Nicolas Crocitorti, conseiller municipal de la commune*

*d'Ollon-Villars en charge de l'urbanisme et du sport, député au Grand conseil de l'État de Vaud et président du comité d'organisation local du site de Villars, 11.02.2020)*

*« Et puis à côté de cela, on pouvait jouir d'une entière liberté en termes d'événementiel, en termes d'organisation et autres. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Au sein d'un même site de compétition, le contrôle pratique du territoire ne se manifeste pas de manière similaire. L'espace du 'field of play' est marqué par un contrôle strict des symboles qui peuvent y être aperçus (figure 8). Sur le reste du site, le contrôle du territoire est moins marqué. Cette analyse montre encore une fois l'étroitesse des liens entre contrôle symbolique et pratique du territoire, qui se renforcent mutuellement.

**Figure 8 : Publicités sur l'espace du 'field of play' de la 'Skating Arena'**



Lausanne, 18.01.2020, Lionel Jeanneret

La liberté laissée à chaque site sur la façon d'organiser l'événement, en dehors du 'field of play', aboutit à des différences notables. Les programmes d'activités culturelles et sportives 'en Jeux', localisés en dehors du 'field of play', ont notamment pris des dimensions très différentes selon les sites. Pour certains, ils constituent un aspect primordial des Jeux :

*« (...) après, je pense que le highlight qu'on a eu c'est autour de l'événement sportif, toute une série d'événements, c'est-à-dire quand on redescendait sur le site qui était prévu il y avait des cantines, il y avait des chalets, il y avait de l'artisanat, on pouvait boire manger dehors. Le point d'orgue a été la Patrouille Suisse qui est venue le samedi après-midi faire une démonstration. Là, il y avait un monde incroyable aux Diablerets qui est venu aussi pour cet événement. Enfin voilà, l'événement sportif certes, mais je dirais, nous, on a tissé tout autour de l'événement sportif la journée de l'animation avec 'Diablerets en Jeux', et le soir, on a mobilisé alors évidemment une partie événementielle avec des concerts, surtout sur le vendredi soir et le samedi soir sachant que c'est surtout sur le week-end qu'il fallait mettre un effort substantiel. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Pour cette personne impliquée dans l'organisation sur le site des Diablerets, la 'festivalisation' du site constitue un aspect important si ce n'est principal des Jeux. L'événement a servi de prétexte pour organiser d'autres événements susceptibles d'attirer l'attention sur le site. Dans la ville hôte, le programme 'Lausanne en Jeux' est également décrit comme un élément crucial par le municipal O. Tosato :

*« Pour ces jeux voulus par la ville de Lausanne, il a été décidé que la population et les jeunes surtout devaient être partie prenante. Ils devaient être associés pour apprendre les valeurs fondamentales de l'esprit olympique, pour pouvoir faire des initiations sportives et pour faire le lien entre culture, sport et gastronomie. (...) Ceci nous a amenés, parallèlement aux compétitions purement sportives des Jeux, à mettre sur pied une manifestation qui a transformé tout le centre-ville en un vaste complexe sportif. Une manifestation destinée aux écoles pendant la semaine, à qui voulait bien venir en soirée et pendant le week-end. Cette forme d'organisation de 'Lausanne en Jeux' s'est déclinée ensuite aussi dans chaque site. » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

Pour Lausanne, élargir la portée de l'événement était très important, notamment au vu du faible nombre de compétitions se déroulant dans la ville. De plus, les deux patinoires accueillant les compétitions lausannoises se situent en dehors des limites de la municipalité de Lausanne, à cheval sur les communes de Prilly et Renens. Il en est de même pour le village olympique de la jeunesse, situé sur la commune de Chavannes-près-Renens. Marquer la présence de 'Lausanne 2020' au centre de la ville s'est alors avéré très important comme l'évoque ici P. Schaub :

*« Les compétitions principales se déroulaient sur des sites magnifiques, dans les Préalpes, les Alpes, le Jura et dans le canton des Grisons. Pour Lausanne, il s'agissait bien entendu de la Vaudoise Aréna, site un peu décentré pour les lausannois. Il était donc important pour la Ville, que les lausannois et lausannoises se sentent investis par cette magnifique manifestation. Il était donc de notre devoir de dynamiser le centre de la ville et de partager de grands moments avec les gens de la Région. Sans quoi, je reste persuadé que nous aurions pu passer à côté des Jeux ce qui aurait été très regrettable. » (Patrice Schaub, responsable manifestations et activités sportives au service des sports de la ville de Lausanne et chef de projet du programme 'Lausanne en Jeux', 27.01.2020)*

Comme à Lausanne, la distance physique qui sépare les lieux de compétition et les festivals y étant associés est parfois de plusieurs kilomètres. Cette distance souligne le fait que les deux manifestations se déroulant sur un même site sont indépendantes l'une de l'autre même si elles se déroulent dans le cadre du même événement :

*« Il y avait plein de choses offertes, un peu comme un festival, mais là, le festival était un peu déconnecté sur le site de compétition, en même temps pas tant que ça parce qu'il y avait la 'Medal Plaza' et on était à trois arrêts de métro donc ce n'était pas si déconnecté que ça. » (Nicolas Chamerois, géographe employé au CIO dans l'unité Jeux olympiques de la jeunesse, en charge des programmes éducatifs, de la gestion de la marque et de l'engagement, 07.02.2020)*

Au contraire de Lausanne et des Diablerets, d'autres sites de compétition comme Villars ont volontairement réduit au maximum les dépenses liées aux aspects de 'festivalisation' en dehors de la dimension purement sportive :

*« C'est-à-dire que, nous, on s'est limités à faire le minimum par rapport à ce qui était, si vous voulez, extra JOJ. (...) on s'est vraiment contentés de faire le minimum, on s'est concentrés sur l'organisation des manifestations, que ce soit skicross, boardercross et ski-alpinisme (...) On n'a pas voulu, et de manière tout à fait volontaire, surfer sur la vague JOJ en sachant le peu de retombées économiques directes qu'on allait avoir pour notre site. Raison pour laquelle, d'un point de vue financier, on s'en sort très bien a contrario d'autres destinations. » (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

Ce discours tranche nettement avec ceux présentés jusqu'ici. La volonté de limiter au maximum les dépenses liées à tout ce qui n'est pas directement lié aux compétitions sportives est très claire. Cela souligne qu'en dehors des aspects marketing concernant le 'field of play', les sites hôtes jouissent d'une grande autonomie concernant la mise en place des matérialités temporaires.

L'analyse des matérialités temporaires a permis de comprendre qu'elles expriment une première forme de contrôle symbolique et pratique du territoire, à travers une volonté d'harmonisation des lieux de l'événement. L'analyse a démontré l'existence de deux espaces distincts sur chaque site de compétition. Ainsi, le dispositif de contrôle du territoire s'applique de manière plus significative sur l'espace susceptible d'être filmé par des caméras de télévision, le 'field of play', que sur le reste du site. Enfin, il ressort très clairement qu'en dehors du 'field of play', le contrôle pratique du territoire se manifeste de manière très différente sur chacun des sites. Sur ce point, la différence observée entre le site de Villars et des Diablerets prouve que les réalités concernant le contrôle pratique du territoire peuvent être différentes sur deux sites de compétition et, au contraire, similaires entre un site hôte et la ville de Lausanne ; le fait de considérer l'événement à travers une opposition entre site hôte et ville hôte est donc réducteur.

#### **4.2.2. Les transformations matérielles durables**

Ce chapitre vise à déterminer en quoi les transformations matérielles durables, réalisées dans le cadre de l'événement, reflètent des formes de contrôle pratique du territoire différentes sur les divers lieux de l'événement. L'objectif n'est donc pas ici de décrire et quantifier les actes de réification effectués sur chacun des sites ; il s'agit plutôt d'examiner comment ces matérialités reflètent l'existence de différentes formes de contrôle du territoire plus ou moins susceptibles de constituer un héritage.

D'emblée, l'analyse des extraits d'entretiens souligne que les transformations matérielles durables reflètent des formes de contrôle pratique du territoire différentes sur les lieux olympiques. E. Liechti décrit par exemple les Jeux comme une opportunité pour réaliser des transformations urbanistiques :

*« (...) l'événement a été un accélérateur pour le projet. D'une part parce que la télécabine c'était un télésiège, la prévision n'était pas de la changer dans les deux années qui suivaient, même s'il est sauf erreur de 97-98. Enfin voilà, il était en parfait état et il avait de quoi faire (...) » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Sur certains sites hôte comme à Villars, l'analyse montre au contraire qu'il semble n'exister aucune volonté de faire évoluer le patrimoine bâti à travers l'événement :

*« Voilà, on a eu l'infrastructure après qu'on a dû modeler avec de la neige, on n'a rien dû construire de nouveau sur les sites de compétition. Là-aussi, on a organisé une Coupe d'Europe au niveau du ski-cross, la 'Audi Swiss Cup' aussi qui était une compétition nationale qui a fait office de 'test event' les années précédentes, donc nous, on a bien vécu ces JOJ, j'ai envie de dire qu'on n'avait pas besoin de ces JOJ pour développer des sites de compétition au niveau de ces deux sports. » (Nicolas Crocitorti, conseiller municipal de la commune d'Ollon-Villars en charge de l'urbanisme et du sport, député au Grand conseil de l'État de Vaud et président du comité d'organisation local du site de Villars, 11.02.2020)*

A Villars, les sites de compétition existaient donc avant les Jeux. L'héritage matériel de 'Lausanne 2020' y sera donc probablement faible. Cette réalité émane de l'agenda 2020 du CIO dont les

directives ont poussé les organisateurs de 'Lausanne 2020' à rédiger et signer une charte visant à favoriser « *l'utilisation d'infrastructures déjà existantes lors de la sélection des sites.* » (LAUSANNE 2020, 2019: 1). A travers ces directives, l'objectif est d'éviter un excès de territorialisation, comme observé par exemple lors des Jeux olympiques de Turin en 2006 (DANSERO and MELA, 2007) et de Sotchi en 2014 (MÜLLER, 2014). Pourtant, cette volonté n'a pas empêché la construction de nombreuses infrastructures pour l'événement. De nombreux sites hôtes ont subi des transformations et des rénovations d'infrastructures importantes. Le stade des Tuffes a été entièrement remis à neuf pour recevoir les Jeux. La station des Diablerets a également été aménagée pour les Jeux comme le montrent le remplacement d'un télésiège par une télécabine et l'aménagement d'une piste de descente homologuée par la Fédération Internationale de Ski (FIS). La ville hôte retire également un héritage matériel fort avec la construction du bâtiment 'Vortex', servant de village olympique pour la durée des Jeux, ainsi qu'avec la construction de la patinoire 'Vaudoise Arena' à Malley. Tout comme pour les aménagements temporaires, les logiques de répartition des matérialités durables ne peuvent être réduites à une opposition entre Lausanne et les sites locaux. Il apparaît à nouveau que les réalités sont propres à chaque lieu de l'événement. L'intérêt de cette recherche ne s'arrête pas à une description des diverses matérialités durables produites dans le cadre de 'Lausanne 2020'. L'objectif est au contraire d'analyser ces transformations en tant que mécanismes sociaux et collectifs d'action sur le territoire, les matérialités devant être comprises autrement que comme de simples contenus.

En premier lieu, il apparaît que ces infrastructures reflètent l'acquisition d'un savoir-faire constituant un héritage conséquent pour certains sites :

*« Ça nous a aidé à intéresser les organisateurs du grand prix Migros qu'on a déjà accueilli fin des années 2010, 2009 (...) on reçoit en 2021 la finale, et voilà, il faut avoir un savoir-faire, une organisation avec une structure derrière pour accueillir ces compétitions. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Pour E. Liechti, le savoir-faire acquis pendant les JOJ est un argument pour obtenir l'organisation d'autres événements. Ces propos correspondent à ceux de O. Delapierre qui a également évoqué l'idée que le savoir-faire peut être valorisé pour obtenir l'organisation d'autres manifestations :

*« Ce qui va rester, c'est la capacité à organiser des gros événements. Notamment aux Diablerets, ils n'avaient plus rien fait depuis 35 ans, ils ont dû tout recommencer à zéro, et ils ont eu un gros accompagnement de la Fédération internationale ça veut dire que sur une année et demie, deux ans, ils ont envoyé des experts pour leur expliquer comment on gère une compétition, comment il faut faire, comment on fait de l'enneigement et toutes ces connaissances elles sont aux Diablerets, il y a des gens qui ont ces connaissances. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

Les Jeux olympiques ont permis à la station des Diablerets d'obtenir une aide extérieure pour homologuer une piste de ski alpin de descente par la FIS. Dans le discours de nos interlocuteurs, la réification fait donc bien « *référence à un 'savoir-faire' et finalement à une technique.* (TURCO, 1988: 99). Selon A. Turco, le savoir-faire est une condition « *nécessaire mais non suffisante* » pour la réification. Il doit également exister une « *volonté collective d'action sur le territoire* » (TURCO, 1988: 99). Or, il apparaît que dans bien des cas, 'Lausanne 2020' n'a pas été le déclencheur des différents chantiers mais a permis de renforcer la nécessité d'agir sur le territoire. Plusieurs interlocuteurs ont par exemple décrit les Jeux comme un accélérateur pour les différents projets de construction :

*« Alors de mon point de vue, les Jeux olympiques de la jeunesse ont été un accélérateur pour obtenir de l'équipement. Ça fait très longtemps qu'on a des installations qui sont vétustes en ville de Lausanne au niveau sportif, il faut être clair là-dessus. Et puis dans le projet 'Métamorphose', qui est un projet urbanistique en ville de Lausanne, de nouveaux équipements doivent voir le jour (...) » (Robert Mohr, employé au service des sports de la ville de Lausanne, responsable de volet sportif des nouvelles infrastructures sportives à Lausanne, 27.01.2020)*

Selon R. Mohr, les JOJ ont été le moyen d'accélérer la réalisation d'un projet urbanistique déjà existant. Selon O. Delapierre, c'est parce qu'ils constituent une échéance impérative que les JOJ agissent comme un accélérateur :

*« 'Lausanne 2020' a été utilisé comme un point dans le temps pour faire accélérer les projets qui existaient. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

C'est également ce que décrit R. Mohr, impliqué dans plusieurs projets de réalisation d'infrastructures sportives dont la 'Vaudoise Arena' en ville de Lausanne :

*« Quand on a des échéances telles que ces JOJ, au moment où on a su qu'on était lauréat de l'attribution de ces jeux, tout de suite la date est là et puis c'est clair que c'était la même chose pour le 'Vortex', automatiquement, une date est posée donc il est évident que la 'Vaudoise Arena' a été une course contre la montre pour réussir à livrer ce bâtiment. Il n'est que partiellement terminé puisqu'il n'y a que la partie glace qui a été livrée et que partiellement réceptionnée. Il aurait fallu avoir plus de temps pour la réalisation du bâtiment mais tout a été fait pour livrer la partie glace dans les temps avec tous les problèmes qu'engendrent tous les travaux qui sont réalisés dans un temps très court. » (Robert Mohr, employé au service des sports de la ville de Lausanne, responsable du volet sportif des nouvelles infrastructures sportives à Lausanne, 27.01.2020)*

C'est donc parce qu'ils fixent une date butoir pour la livraison des infrastructures que les Jeux sont un accélérateur. Plus encore, les JOJ sont même parfois décrits comme l'élément ayant permis d'amorcer certains projets d'infrastructures. Sur le site hôte des Diablerets, la création d'une piste de descente et d'une télécabine n'étaient pas des projets à l'ordre du jour. A nouveau, les Jeux sont décrits comme ayant permis d'accroître les possibilités et la volonté d'agir sur le territoire :

*« (...) le directeur M. Besson, il a été hyper opportuniste, parce qu'il a tout de suite vu des possibilités avec les JOJ d'améliorer la piste sur le plan de la largeur pour la rendre plus accessible pour les compétitions de vitesse et de régler une fois pour toute la question du départ avec la télécabine. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Pour cette station comme pour d'autres, Les Jeux olympiques de la jeunesse ont également été le moyen d'obtenir un soutien financier cantonal important pour réaliser des projets :

*« Le canton de Vaud a appuyé le projet. Ce qu'il faut dire c'est qu'il y avait un budget cadre de 46 millions qui s'appelle 'Budget Cadre Alpes vaudoises 2020', dans lequel l'État avait signé un crédit pour la rénovation des remontées mécaniques ainsi que l'enneigement artificiel. Un crédit-cadre de 46 millions. Et avec ce budget-là, c'est rentré dans le budget cadre et l'État de Vaud l'a soutenu à hauteur de 10 millions à fonds perdus, plus 6 millions de prêt sans intérêts. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Pour les Diablerets, les Jeux ont en réalité été bien plus qu'un simple accélérateur, ils ont été un réel moyen d'obtenir les fonds et la volonté d'action nécessaire pour engager des projets d'infrastructures importants.

Concernant les transformations durables, il est important de souligner que celles réalisées dans le cadre de l'événement 'Lausanne 2020', ce que nous avons appelé le processus de « territorialisation olympique » (DANSERO and MELA, 2007), se mêlent au processus de production du territoire ordinaire qui a lieu indépendamment de l'événement. Les deux dynamiques s'additionnent. A l'image de la nouvelle patinoire, les matérialités ainsi produites sont l'objet d'un processus de déterritorialisation puis de reterritorialisation après les Jeux. Les nouvelles constructions peuvent ainsi devenir un outil stratégique pour poursuivre des objectifs de développement :

*« Après, le fait d'avoir un outil comme cette 'Vaudoise Arena' permet d'organiser au mois de mai les Championnats du monde de Hockey, au mois de juillet les Championnats du monde de pétanque et donc beaucoup d'autres événements vont arriver. Ce type de bâtiment permet de faire de la promotion et c'est clair qu'on essaye de se vendre et cet outil est un facilitateur pour obtenir des grands événements. »  
(Robert Mohr, employé au service des sports de la ville de Lausanne, responsable du volet sportif des nouvelles infrastructures sportives à Lausanne, 27.01.2020)*

Cet extrait souligne qu'à Lausanne, la nouvelle patinoire est aussi perçue comme un outil qui permettra à la municipalité de poursuivre sa politique d'accueil systématique d'événements sportifs internationaux. On peut citer d'autres exemples similaires comme celui de la station des Tuffes, qui après le réaménagement son stade dans le cadre des Jeux de Lausanne 2020, va accueillir en 2021 une étape de la Coupe du monde de ski de fond, quatre ans après sa dernière venue sur le territoire français. Ces exemples montrent que le contrôle pratique du territoire peut perdurer au-delà de la durée de l'olympiade.

Dans ce chapitre, l'analyse a permis de mettre en évidence en quoi les transformations matérielles durables effectuées dans le cadre des Jeux expriment diverses formes de contrôle pratique du territoire. La réification permet l'acquisition d'un savoir-faire qui constitue un outil pour agir sur le territoire après l'événement. Les Jeux agissent également comme un accélérateur pour différents projets urbanistiques en fixant une échéance dans le temps. Parfois, ils sont même le moyen d'amorcer et d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de projets d'infrastructures importants. Pour toutes ces raisons, les matérialités durables sont l'expression d'une forme de contrôle pratique du territoire dans la mesure où elles contribuent à renforcer la volonté collective d'action sur le territoire, puisque les nouvelles infrastructures permettent de poursuivre des stratégies d'accueil d'événements sportifs après les JOJ. L'analyse a surtout permis de constater que les formes de contrôle pratique du territoire diffèrent fortement selon les territoires observés. Sur certains sites, il semble n'exister aucune volonté de faire évoluer le patrimoine bâti, alors que sur d'autres, les JOJ sont décrits comme un outil privilégié pour amorcer des transformations pratiques du territoire.

#### **4.2.3. Conclusion : le contrôle pratique du territoire**

Dans ce chapitre, l'analyse a dévoilé comment le contrôle pratique du territoire se manifeste à travers la production des différentes infrastructures pour l'événement. L'examen des transformations temporaires a mis en évidence l'interdépendance entre la dimension symbolique et pratique du contrôle territorial. Ces formes de contrôle s'appliquent de manière différenciée sur les différents sites de l'événement, mais également sur les différents espaces d'un même site. L'étude des matérialités durables construites dans le cadre de l'événement a mis en exergue

l'existence de diverses formes de contrôle pratique du territoire, susceptibles de perdurer après la fin des Jeux. Là aussi, il est apparu que les réalités sont propres à chaque site et donc très différentes entre les territoires.

L'hypothèse voulant que la réification exprime des formes de contrôle du territoire différentes entre les sites peut donc être confirmée. En revanche, il est très clair que les logiques observées sont propres à chaque lieu olympique. La deuxième partie de l'hypothèse qui postulait des logiques relatives au statut de ville hôte et de site hôte est invalide. Des logiques similaires ont pu être observées à Lausanne et sur certains sites hôtes. A l'inverse, de fortes différences ressortent entre les différents sites hôtes étudiés. Inscire la question de l'héritage matériel des Jeux dans une problématique d'opposition entre le pôle urbain et les sites locaux n'est pas pertinent. Il semble au contraire que le modèle d'organisation territoriale décentralisée entraîne des conséquences matérielles différentes sur chacun des lieux de l'événement, indépendamment de leur statut de ville hôte ou de site hôte.

### **4.3. LE CONTRÔLE STRUCTUREL DU TERRITOIRE**

Ce dernier axe de recherche s'intéresse aux conséquences des actes de structuration entrepris dans le cadre des Jeux. Il s'agit d'analyser les contextes de sens qui sont projetés sur le territoire déjà transformé par les deux premiers actes de territorialisation. Il ne s'agit pas simplement de décrire les actes effectués dans le cadre des JOJ qui contribuent à attribuer un sens aux différents territoires. L'objectif est de comprendre comment ces contextes de sens contribuent à transformer la relation entre les territoires et expriment ainsi des formes de contrôle structurel du territoire.

L'hypothèse pour cet axe de recherche postule que les contextes de sens, acquis par les différents territoires dans le cadre de l'événement, transforment la relation entre les territoires ; d'une part pendant les Jeux, à travers la création d'une structure marquée par un rapport de domination de la ville sur les sites régionaux, et d'autre part après les Jeux, par la persistance des relations établies pendant l'événement.

Pour tester cette hypothèse, il s'agit d'analyser les conséquences des actes de structuration, comme l'attribution des statuts de site hôte et de ville hôte aux différents lieux de l'événement, et d'analyser comment ils transforment l'ordre, le sens, et le type de relations qu'entretiennent entre eux les territoires de la région olympique durant et après les Jeux. Cette analyse doit finalement permettre de mieux comprendre les rôles et les relations entre les territoires dans un modèle d'organisation territoriale inédit. Elle doit également permettre d'apporter des éléments de réponse aux questionnements sur la pertinence du débat opposant la ville et les sites dans un tel modèle d'organisation.

#### **4.3.1. La ville hôte, point névralgique de 'Lausanne 2020'**

Au travers des actes de dénomination et de réification, Lausanne occupe une place centrale dans l'événement. Cette position dominante est renforcée par l'importance stratégique de certains lieux de l'événement situés dans l'agglomération de la ville, comme le village olympique de la jeunesse où séjournent les athlètes et leurs entraîneurs, ou d'autres lieux au cœur de Lausanne comme le centre des médias, les bureaux du comité d'organisation et la place des médailles, tous situés dans le quartier du Flon. Ces structures confèrent une position centrale à la ville dans la région olympique. Plus que le centre géographique et identitaire de l'événement, Lausanne est également le centre communautaire, décisionnel et médiatique du projet :

*« Les autres sites n'ont pas engagé autant d'argent, d'où aussi la prépondérance de Lausanne dans la gestion de cette activité. » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

Ici, notre interlocuteur évoque l'idée qu'il existe une prépondérance de Lausanne dans l'événement et la justifie par un argument financier. Cependant, considérer la ville hôte comme étant dans une position dominante par rapport aux sites hôtes est réducteur. La relation entre les territoires est en réalité plus complexe et ne peut se résumer à un rapport de domination de la ville sur les autres territoires.

#### **4.3.2. Une structure complexe au-delà des catégories existantes**

En premier lieu, il convient de dire que le projet n'est pas pensé, dans sa structure, comme un projet citoyen. Le contrat signé pour l'organisation des Jeux lie la ville de Lausanne au CIO et au Comité national olympique suisse. Dans le Comité d'organisation, la ville de Lausanne est donc bien représentée mais n'est pas majoritaire au sein de cet organe décisionnel. 'Lausanne 2020' n'est donc pas, d'un point de vue structurel, le projet de la ville. Cette nuance importante est ressortie dans plusieurs entretiens :

*« Ce n'est pas la ville qui organise, c'est un Comité d'organisation. » (Nicolas Chamerois, géographe employé au CIO dans l'unité Jeux olympiques de la jeunesse, en charge des programmes éducatifs, de la gestion de la marque et de l'engagement, 07.02.2020)*

Ici, notre interlocuteur souligne la différence entre la ville de Lausanne et le COJOJ 'Lausanne 2020'. D'autres interviewés ont également souligné le fait que 'Lausanne 2020' n'est pas un projet qui émane uniquement de la volonté de la municipalité de Lausanne :

*« Donc c'est pas la ville qui a reçu des Jeux et qui regarde comment s'appuyer à l'extérieur (...) » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

Il apparaît que c'est à nouveau l'utilisation du seul nom de la ville hôte pour parler d'un vaste projet qui véhicule des fausses représentations de la structure de l'événement et prête à confusion. Pour N. Chamerois, c'est la capacité de Lausanne à fédérer une candidature qui explique qu'elle lui ait donné son nom :

*« Si une ville, capitale d'un canton, peut fédérer derrière elle une candidature, on prend Lausanne, sinon, on aurait pris le canton de Vaud. » (Nicolas Chamerois, géographe employé au CIO dans l'unité Jeux olympiques de la jeunesse, en charge des programmes éducatifs, de la gestion de la marque et de l'engagement, 07.02.2020)*

Ainsi, l'appellation 'Lausanne 2020' aurait été choisie car elle est perçue comme la seule capable de fédérer une candidature alors qu'il s'agirait en réalité d'un projet cantonal. C'est ce que semble évoquer ici O. Delapierre :

*« Ce projet aurait pu très bien s'appeler 'Vaud 2020', parce que c'est un projet cantonal. La ville est centrale. Lausanne, c'est clair, c'est ici qu'il y a eu le plus gros des activités, mais c'est vraiment un projet cantonal depuis le départ, et le choix des sites a vraiment été politique. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

L'implication du canton de Vaud dans l'événement est incontestable. En plus de financer à hauteur d'un tiers le budget de l'événement, le canton a débloqué des crédits importants pour

la rénovation des diverses infrastructures sur les sites hôtes. De plus, les sites hôtes sont représentés par l'intermédiaire du canton de Vaud dans le COJOJ. Il est donc clair que le canton de Vaud est un acteur majeur du projet. Cependant, réduire les Jeux à un projet cantonal est aussi un raccourci qui néglige l'apport financier de la Confédération ainsi que l'implication des sites situés dans les Grisons et en Valais, tout comme la place particulière de la ville hôte dans le projet.

L'analyse montre que la structure de l'événement est complexe et ne peut être réduite aux catégories existantes. Au sein de cette structure, la ville hôte se démarque comme le territoire capable de fédérer derrière lui un projet dont les acteurs et les territoires sont multiples. Elle ne doit en revanche pas être confondue avec le comité d'organisation (COJOJ), composé d'acteurs multiples qui constitue la structure décisionnelle centrale des Jeux. Pour cette raison, le contrôle structurel du territoire ne peut pas être réduit à une relation de domination de la ville sur le reste des territoires.

#### **4.3.3. La décentralisation des compétences en matière d'organisation**

L'organisation et le rapport entre les territoires sont plus complexes qu'un lien de domination-subordination. Pour poursuivre la réflexion, il convient d'interroger la position et la marge de manœuvre des sites hôtes dans le projet. A ce sujet, les entretiens tendent à démontrer que la structure des JOJ 2020 est en réalité caractérisée par une autonomie importante de chaque site de compétition. A côté du COJOJ central, un comité d'organisation local est désigné pour organiser les compétitions sur chaque site hôte en collaboration avec les pouvoirs publics de la commune concernée. Cela correspond à une décentralisation des compétences au niveau local. Ce modèle permet à chaque site hôte de jouir d'une certaine liberté quant à la façon dont le projet est piloté localement. Cette particularité est ressortie dans les entretiens réalisés avec les personnes impliquées dans l'organisation au niveau local :

*« (...) on pouvait jouir d'une entière liberté en terme d'événementiel, en termes d'organisation et autres (...) » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

E. Liechti évoque ici l'autonomie importante dont disposaient les sites hôtes pour organiser les compétitions. Les propos de S. Aschwanden fournissent une interprétation intéressante pour expliquer cela :

*« (...) si vous voulez, il y a les aspects sportifs et après ça reste quand même le problème et l'avantage de la Suisse. On reste sur du fédéralisme avec les indépendances de chaque commune, donc stations aussi, et c'est un peu une règle d'or et il ne faut surtout pas toucher ça. Donc chaque commune gère un peu son budget à sa manière. (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

L'indépendance des communes dans l'événement est ici associée à la tradition du fédéralisme en Suisse qui s'oppose à une centralisation des compétences. Les propos de O. Delapierre laissent entendre que le comité d'organisation a effectivement pris en compte la nécessité de déléguer une partie des compétences en matière d'organisation aux sites hôtes :

*« On ne peut pas depuis ici mettre sur pied des compétitions partout dans des régions. Par exemple, tu ne peux pas arriver à Villars avec une équipe de Lausannois et leur dire : « Les gars, vos pistes elles sont à moi pendant deux semaines », ça ne marche pas, donc on est obligés d'avoir les gens engagés dans le projet. Et pour qu'ils soient*

*engagés dans le projet, il faut qu'ils y trouvent un intérêt. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

D'après O. Delapierre, l'autonomisation et l'implication des acteurs locaux sont les conditions nécessaires pour susciter l'adhésion de chaque site et mener à bien le projet. Le rôle du COJOJ est décrit comme celui de fédérer et d'impliquer les entités régionales dans le projet 'Lausanne 2020' :

*« C'est clair que d'arriver dans les régions périphériques avec un projet 'Lausanne 2020' au début on se dit : « Attend, c'est la capitale qui vient nous dire ce qu'on doit faire. ». Cela a été un grand travail de fédérer les gens, les régions en disant c'est votre projet, vous en faites partie, faites en quelque chose. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

L'analyse montre que de toute part, les sites hôtes sont perçus comme jouissant d'une grande autonomie pour organiser les compétitions au niveau local. L'analyse souligne qu'il est possible que l'autonomisation des sites émane d'une volonté du COJOJ d'impliquer les acteurs régionaux dans les Jeux.

#### **4.3.4. Des objectifs différents pour chaque site**

La décentralisation des compétences, discutée au point précédent nécessite d'être interrogée au regard des conséquences qu'elle induit pour les sites de l'événement. Selon O. Delapierre, il s'agit d'un moyen de faire correspondre les retombées des Jeux aux besoins de chaque territoire :

*« Chacun a, là-derrrière ses propres objectifs de développement. C'est évident que le développement à la Vallée de Joux, ce n'est pas le même qu'à Villars puisqu'ils n'ont pas bêtement des objectifs similaires et ce n'est pas la même chose à Lausanne, etc. Ce qui est important dans le truc, c'est que chacun puisse utiliser les Jeux pour poursuivre ses objectifs-là et puis qu'on contribue à ce qu'ils puissent les atteindre, et ça, je pense que ça a fonctionné. Et c'est évident qu'il y a des objectifs différents et c'est complètement logique puisqu'on est dans des dynamiques différentes, des contextes différents entre les stations de ski ou bien un centre urbain qui plus est 'capitale olympique', etc. Mais ce qui est essentiel c'est que chacun y trouve son compte. » (Olivier Delapierre, directeur relations et engagement du COJOJ, 13.02.2020)*

On ne dispose pas encore du recul nécessaire pour dire si les objectifs de développement ont été atteints sur les différents site. En revanche, les propos des autres personnes interrogées corroborent ceux de O. Delapierre et indiquent que les objectifs de développement liés au Jeux semblent effectivement différents sur chaque site :

*« De faire partie de cette aventure là je pense que c'était bénéfique, mais surtout en termes d'image, parce qu'en termes économiques, on savait que les retombées seraient minimales (...) Et là, on a eu cette possibilité de se montrer au niveau mondial » (Nicolas Crocitorti, conseiller municipal de la commune d'Ollon-Villars en charge de l'urbanisme et du sport, député au Grand conseil de l'État de Vaud et président du comité d'organisation local du site de Villars, 11.02.2020)*

Pour N. Crocitorti, il s'agissait surtout de promouvoir l'image de la station de Villars au travers des Jeux. S. Aschwanden, également impliqué sur le site de Villars, a également évoqué cette réalité :

*« Ça correspondait surtout au fait que ça pouvait nous amener de la visibilité sans qu'on ait besoin de payer quoi que ce soit si ce n'est la mise à disposition de notre site de compétition et puis ça nous a permis de développer le ski alpinisme parce*

*qu'on s'est positionné là-dessus, (...) » (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

Les propos de S. Aschwanden montrent également que l'utilisation d'événements sportifs pour promouvoir cette station est antérieure aux JOJ :

*« C'est vrai que pour nous, c'est du 'daily business' » (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

A Villars, l'objectif décrit est d'accroître la visibilité de la station pour renforcer sa position comme site d'importance mondiale sur la discipline du ski-alpinisme. 'Lausanne 2020' apparaît dans les propos cités comme un événement parmi d'autres pour mener à bien les objectifs de la station. Aux Diablerets, les réalités sont différentes. Si les retombées symboliques ne sont pas négligées, les Jeux semblent surtout avoir permis à la station de moderniser ses infrastructures et de se profiler comme un site d'entraînement pour le ski alpin :

*« On a remis à niveau nos infrastructures (...) nous on a eu l'opportunité de mettre ce qu'on a mis pour la remontée mécanique. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Comme déjà évoqué, les Jeux sont présentés comme une opportunité de moderniser les infrastructures de la station mais aussi, dans le cas de Villars, de se positionner comme station de référence dans une discipline sportive spécifique :

*« Nous, ce qu'on souhaite économiquement obtenir, c'est qu'on ait des équipes qui viennent séjourner comme on en a eu déjà cet hiver et que ça donne l'idée à des équipes qui sont aussi plus exotiques dans les préparations européennes qui viennent faire un séjour aux Diablerets et qu'ils aient une piste de compétition sur laquelle ils peuvent s'entraîner. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020).*

L'analyse a mis en avant l'existence d'objectifs différents derrière les JOJ sur les sites hôtes de Villars et des Diablerets. Il apparaît que les objectifs et les conséquences des Jeux ne sont pas similaires au niveau local. Le terme de 'site hôte' renvoie à des réalités territoriales très différentes qui nécessitent de dépasser l'opposition classique avec la ville pour appréhender les conséquences d'un événement comme les JOJ.

#### **4.3.5. Des sites olympiques autonomes et interdépendants**

L'analyse a permis de mettre en évidence l'autonomie des sites hôte dans la gestion de l'organisation des Jeux. Cependant, l'autonomie des sites n'est pas synonyme d'absence de relations entre les territoires. Au contraire, l'analyse présentée dans ce chapitre indique que les JOJ contribuent de diverses manières à transformer les relations entre les territoires au sein de la région olympique et constituent un outil de contrôle structurel du territoire.

Premièrement, l'événement a été décrit comme un moyen de définir et clarifier les rôles et les spécificités de chaque territoire au sein de la région olympique :

*« On est sous une forme concurrente tout en étant si possible complémentaire. En tout cas, moi, c'est ce que j'essaie de faire. Moi, je ne vais jamais faire du freestyle, faut que ça reste à Leysin, et si quelqu'un me demande une fois on aimerait faire un événement freestyle à Villars, je leur dis non, téléphonez à Leysin. Ski alpin, je vais pas faire à Villars, je leur dirai qu'il faut aller aux Diablerets. » (Sergei Aschwanden, directeur de la station de Villars et responsable du site pour les JOJ, 11.02.2020)*

Pour S. Aschwanden et dans une logique de développement, l'attribution d'une discipline spécifique à chaque station permet d'éviter d'entrer dans une forme de concurrence et, au contraire, de miser sur la complémentarité entre les territoires de la région olympique pendant, mais surtout après les Jeux. Dans la même idée, les Jeux ont été décrits comme un moyen de mettre en avant la nécessité pour chaque site de se considérer par rapport aux autres comme un nœud spécifique d'un système plus large, en particulier dans une perspective de développement touristique :

*« Aujourd'hui, le touriste qui vient dans notre région désire visiter le musée olympique, peut-être dormir dans un cinq étoiles à Lausanne, il veut aller skier un jour à Leysin, un autre jour peut-être aux Diablerets et puis peut-être qu'une fois il veut aller jouer au casino à Montreux. Nous devons lui offrir cette prestation. Un touriste qui ne peut pas skier parce que les conditions sont mauvaises, il ne reste peut-être pas dans son chalet de Leysin mais il descend à Lausanne au musée olympique. Et c'est ça aujourd'hui que nous devons valoriser (...) on a compris qu'on a un développement commun à proposer si on veut survivre. » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

O. Tosato évoque ici la nécessité de concevoir les territoires comme complémentaires et pas uniquement comme concurrents. Un argument similaire a été évoquée par E. Liechti :

*« Si on prend sur le plan touristique, si vous parlez à des personnes qui viennent de l'étranger, ou qui sont extra-européens, à des Asiatiques ou Indiens, vous pouvez aller dans une ville à Lausanne et les premières attractions à proximité de Lausanne ça sera les Diablerets avec le glacier où vous avez vraiment le site alpin. » (Eric Liechti, conseiller municipal d'Ormont-Dessus en charge du sport et du tourisme et vice-président du comité d'organisation local du site des Diablerets, 22.04.2020)*

Ces deux extraits montrent que, d'un point de vue touristique, les différents territoires sont perçus comme complémentaires et doivent collaborer ensemble pour assurer une forme de centralité. On observe donc un paradoxe entre des sites de compétition qui sont gérés localement de manière autonome mais qui, d'un autre côté, dépendent les uns des autres pour assurer ensemble la centralité du projet. Chaque site est spécialisé dans l'organisation des compétitions dans une discipline. Ainsi, même la ville hôte a besoin des autres pour couvrir la totalité de l'événement. D'un autre côté, les sites ont besoin de Lausanne, seule capable d'obtenir l'organisation d'un événement de cette importance. N. Chamerois a d'une certaine manière évoqué ce paradoxe lors de l'entretien :

*« C'est à dire que Villars ne pourrait pas accueillir les JOJ sans Lausanne et Lausanne est peut-être un peu moins tributaire, mais tout de même tributaire de Villars. Donc après il faut trouver un point commun qui permette quand même à Villars de s'exposer même s'ils rentrent sous l'aspect, l'ombrelle de 'Lausanne 2020'. » (Nicolas Chamerois, géographe employé au CIO dans l'unité Jeux olympiques de la jeunesse, en charge des programmes éducatifs, de la gestion de la marque et de l'engagement, 07.02.2020)*

Cet extrait exprime bien l'idée qu'il existe une relation d'interdépendance qui s'installe entre la ville et les sites. Grâce à son 'Soft power' et sa politique d'attractivité basée entre autres sur l'accueil d'événements sportifs, Lausanne obtient l'organisation d'un événement d'importance internationale dont vont bénéficier les structures locales. D'un autre côté, la ville dépend de ces structures locales sans qui elle ne pourrait pas fixer les épreuves conformément à ses engagements en vertu de l'agenda 2020 du CIO. Pour O. Tosato, la tenue des JOJ est due au

fait chaque site de l'événement est parvenu à dépasser l'individualisme local pour servir les intérêts de toute une région :

*« Pendant les Jeux, on a réussi à collaborer avec St-Moritz, avec Champéry, avec Les Tuffes. Pour moi, c'est essentiel de le dire, on a réussi à dépasser l'esprit de clocher, à promouvoir l'intérêt interrégional, national et international. » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

C'est en effet collectivement que les différents lieux olympiques forment un tout cohérent et qu'ils parviennent à assurer, ensemble, une forme de centralité. Cependant, même si la centralité est assurée de manière collective et n'est pas synonyme de concentration des activités dans la ville hôte, Lausanne occupe une position particulière dans la structure de l'événement. Les Jeux sont décrits comme ayant permis à Lausanne de s'affirmer comme le noyau central d'un système multipolaire :

*« Et dans ce cadre-là, nous avons renforcé notre identité de ville centre dans les stations (...) » (Oscar Tosato, conseiller municipal de Lausanne en charge des sports et de la cohésion sociale et membre du comité exécutif du COJOJ, 06.02.2020)*

Ici, l'analyse a montré que même s'ils aboutissent à la création d'une structure décentralisée, les JOJ ont bel et bien une influence sur la relation entre les territoires. En effet, ils sont perçus comme un processus qui renforce l'interdépendance et la nécessité de collaboration entre eux. Au sein de cette structure décentralisée, il semble que la ville hôte garde toutefois un statut particulier.

#### **4.3.6. Conclusion : le contrôle structurel du territoire**

L'analyse montre que les Jeux aboutissent à la création d'une structure complexe qui ne correspond à aucune structure préexistante. On observe une décentralisation des compétences en matière d'organisation sur chacun des sites. L'importante autonomie des structures locales n'est en revanche pas synonyme d'absence de relations entre les territoires. Au contraire, c'est à travers la mise en commun des compétences de chacun, coordonnée par la ville hôte, que les lieux olympiques parviennent ensemble à assurer une forme de centralité.

Cette structure voit la territorialisation comme ayant abouti à la formation d'un système d'interdépendances entre les unités de la région olympique. Dans cette structure, les mailles territoriales s'organisent en réseau comprenant plusieurs nœuds que sont les différents sites olympiques, orientés vers l'exécution d'un programme commun : 'Lausanne 2020'. Cette vision correspond à une définition de la métropolisation qui peut alors se définir comme : *« la mise en réseau de villes de taille moyenne recherchant, par leurs spécialisations respectives et la mise en commun d'infrastructures indispensables, à assurer collectivement une forme de centralité métropolitaine, c'est-à-dire un niveau suffisant de diversité et d'accessibilité, qu'aucune d'entre elles ne pourrait atteindre seule. »* (GASCHET and LACOUR, 2002: 58). Cette définition exprime bien la relation entre les territoires de la région olympique. Il apparaît donc que les Jeux induisent une forme de métropolisation qui n'est pas synonyme de concentration, mais plutôt de mise en réseau.

L'analyse permet de confirmer l'hypothèse selon laquelle les contextes de sens acquis par les différents territoires dans le cadre de l'événement transforment la relation entre les territoires. La mise en relation des compétences locales pour assurer une forme de centralité est bien l'expression d'un contrôle structurel du territoire. En revanche, l'analyse permet de rejeter l'autre postulat contenu dans l'hypothèse selon lequel l'événement induit une relation de domination de la ville sur les autres sites de compétition. L'opposition couramment faite entre site hôte et

ville hôte semble définitivement ne pas être un cadre d'analyse pertinent pour penser les conséquences d'un événement comme les JOJ pour la région olympique.

#### **4.4. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE**

Dans cette partie du travail, notre matériel d'analyse composé d'entretiens avec divers acteurs impliqués dans l'organisation des Jeux a été mobilisé pour tester nos hypothèses. Il est apparu que le contrôle symbolique se manifeste de manière différente sur les multiples territoires. La désignation fondatrice 'Lausanne 2020' contribue en particulier à véhiculer des représentations de l'événement centrées sur la ville hôte qui s'accapare ainsi une partie importante de l'héritage symbolique des JOJ. Dans le deuxième axe de recherche, l'examen des matérialités temporaires a permis de mettre en évidence les liens étroits entre contrôle symbolique et contrôle pratique du territoire. Cette analyse, tout comme celle concernant les matérialités durables, a montré que le contrôle pratique s'applique de manière inégale sur les territoires mais ne correspond pas à une dichotomie entre ville hôte et site hôte. Enfin, l'analyse des actes de structuration a mis en évidence la façon dont les JOJ contribuent à transformer la relation entre les territoires de la région olympique. La structure qui résulte des JOJ correspond à une relation de collaboration et d'interdépendance entre les différents sites qui assurent, collectivement, une forme de centralité. Au sein de cette structure, le rôle de la ville hôte est d'assurer la mise en relation des compétences spécifiques de chaque territoire.

Ce résultat d'analyse permet de formuler une réponse à la question de recherche de ce travail qui visait à comprendre en quoi le modèle d'organisation territoriale des JOJ de Lausanne 2020 induit des conséquences différentes pour les territoires de la région olympique. Il est apparu que le modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020' a abouti à la formation d'une structure décentralisée au sein de laquelle chaque site jouit d'une importante autonomie. Cette liberté présente l'avantage de faire correspondre les conséquences des JOJ aux objectifs des territoires concernés. Dans ce contexte, il a été démontré que les conséquences de l'événement étaient très différentes sur les divers territoires impliqués dans les Jeux. Elles sont plus ou moins importantes en fonction des stratégies et des moyens investis par les collectivités locales dans la gestion de leur site de compétition.

## Sixième partie

---

# **CONCLUSION**

## CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était d'aborder les conséquences territoriales de Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Lausanne 2020. Pour conclure le travail, ce chapitre revient brièvement sur la démarche effectuée puis souligne les apports de ce travail à la connaissance. Les résultats ouvrent des pistes de réflexion intéressantes sur l'avenir du mouvement olympique mais comportent aussi certaines limites qui sont également évoquées ici. La fin du chapitre propose des pistes de réflexion pour de futures recherches.

### **RETOUR SUR LA DÉMARCHE DE RECHERCHE**

Dans ce travail, les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de Lausanne 2020 ont été analysés comme un processus transformateur pour le territoire. Les premières interrogations sur la rentabilité de l'événement pour les différents sites ont laissé place à une question plus spécifique qui a guidé la recherche. Son objectif était de comprendre en quoi le modèle d'organisation territoriale de 'Lausanne 2020' induit des conséquences différentes pour les territoires de la région olympique. Les outils conceptuels mobilisés pour répondre à cette question s'inscrivent dans l'idée d'une problématique relationnelle de l'espace. Le concept de territorialisation, bien connu des géographes, a été associé pour devenir opérationnel à la conceptualisation de la production du territoire développée par le géographe italien Angelo Turco. Les trois moments de la territorialisation et les trois formes de contrôle qu'ils impliquent sont devenus les principales directions de recherche de ce mémoire. Huit entretiens semi-directifs avec des personnes impliquées dans l'organisation de l'événement ainsi qu'un travail d'observation sur les différents sites ont été réalisés. Ils ont permis de confirmer en partie notre hypothèse en montrant comment le modèle d'organisation territoriale des Jeux induit des formes de contrôle du territoire et donc des conséquences distinctes pour les différents lieux de l'événement, répartis au sein la région olympique. En revanche, nos hypothèses se sont avérées erronées lorsqu'elles supposaient que les transformations opérées dans le cadre des Jeux montreraient l'existence d'une opposition entre ville hôte et site hôte en matière de contrôle du territoire. Il s'est avéré au contraire que les sites possèdent une importante autonomie résultant d'une décentralisation des compétences en matière d'organisation de l'événement sur les sites locaux. Sur la base de ce résultat, il est possible de répondre à la question de recherche initiale en expliquant que le modèle d'organisation territoriale des Jeux de Lausanne 2020 a induit une délocalisation des compétences en matière d'organisation sur les sites hôtes. Cette réalité fait que les conséquences de l'événement résultent des décisions prises au niveau local sur chaque site, raison pour laquelle elles sont différentes pour chacun des territoires de la région olympique. L'approche à travers la notion de contrôle du territoire permet de mettre en avant la façon dont les Jeux impactent les dimensions symboliques pratiques et structurelles du territoire.

### **LES APPORTS DE LA RECHERCHE À LA CONNAISSANCE**

A travers la question de recherche, ce travail souhaite apporter deux contributions principales. La première est relative au débat public qui tend à opposer la ville hôte aux sites de compétition lorsqu'il s'agit de penser aux conséquences d'un événement sportif. Dans le cas lausannois, ce débat a trouvé un écho dans les médias, principalement avant la tenue de l'événement. Or, nos résultats permettent d'affirmer qu'une vision binaire des Jeux n'est pas pertinente pour penser les conséquences de 'Lausanne 2020'. En effet, cette opposition tend à parler des sites hôtes comme si les logiques territoriales sur chacun d'entre eux étaient similaires. Cette recherche a

au contraire souligné que le contrôle du territoire s'applique de manière unique sur chacun des sites de compétition, en fonction des décisions prises au niveau local. Par ailleurs, l'analyse a mis en évidence la nécessité de collaborer et l'interdépendance entre les différents territoires en matière de tourisme ou d'organisation d'événements sportifs comme les JOJ. Ainsi, bien que le contrôle symbolique du territoire permette à la ville de Lausanne d'apparaître au premier plan, cela ne se fait pas nécessairement au détriment des autres territoires. Une station des Alpes vaudoises peut bénéficier du rayonnement international de Lausanne au niveau touristique par exemple. Les résultats de cette recherche mettent en évidence la nécessité de penser et de discuter les conséquences d'un événement comme les JOJ autrement qu'au travers d'une opposition entre la ville hôte et les sites hôtes. Il convient dans un cas comme celui de 'Lausanne 2020' de penser les conséquences de l'événement en s'intéressant aux besoins, aux possibilités aux objectifs et aux stratégies spécifiques à chaque site de compétition. Cela, sans négliger la question de la position de chaque lieu de l'événement au sein de la région olympique.

L'autre objectif de ce travail est d'apporter des connaissances scientifiques nouvelles sur les conséquences territoriales d'un événement s'inscrivant dans une volonté de respect des recommandations de l'agenda olympique 2020. Cette troisième édition des JOJ d'hiver est le premier événement olympique à avoir explicitement exposé sa volonté de prendre en compte les nouvelles recommandations du CIO. De ce point de vue, les Jeux de Lausanne constituent un cas exemplaire. Il est probable que certaines des logiques que nous avons démontrées dans cette étude se retrouvent dans des olympiades futures. L'apparition d'une structure territoriale dans laquelle les sites de compétition sont autonomes pour organiser les épreuves est par exemple l'une des conséquences indirectes de l'agenda 2020. En effet, c'est le respect des nouvelles recommandations qui aboutit à une importante dispersion des sites et qui induit, entre autres, une décentralisation des compétences sur les sites hôtes. Sans prétendre que les logiques seront similaires lors des prochaines olympiades, nos résultats soulignent l'apparition d'une tendance à l'éclatement des sites olympiques et à la décentralisation des compétences liée à l'agenda olympique 2020 du CIO.

La prochaine édition des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver se tiendra en Corée du Sud dans la province de Gangwon et dans les mêmes villes de PyeongChang et Gangneug qui avaient déjà accueilli les Jeux olympiques d'hiver en 2018. A l'instar des éditions des JOJ de 2012 et 2016, l'événement sera construit sur un héritage olympique déjà existant et donc moins susceptible de mettre en lumière l'impact véritable des JOJ d'hiver pour un territoire. La prochaine édition des Jeux olympiques d'hiver se déroulera quant à elle à Pékin en 2022. En plus de la ville hôte, les compétitions se dérouleront autour de deux pôles principaux, situés à plusieurs centaines de kilomètres de Pékin. Les sites seront donc regroupés sur deux pôles très éloignés de la ville hôte, conformément au modèle d'organisation territoriale de la métropole de plaine. Concernant les Jeux de 2026, deux villes hôtes ont été désignées pour organiser les Jeux : Milan et Cortina d'Ampezzo. Tout comme l'organisation des prochains JOJ d'hiver par une province, cette nouveauté souligne que les standards du CIO en matière d'attribution des Jeux olympiques sont en train d'évoluer. L'attribution et l'organisation des Jeux à travers le nom d'une seule ville semblent de moins en moins pertinentes dans un contexte de régionalisation. En ce sens, Gangwon 2024 souligne l'apparition d'autres échelles géographiques possibles pour organiser les Jeux. Dans ce contexte, l'idée même de 'ville hôte' mériterait alors d'être discutée.

Sur ce point également, les résultats de la présente recherche fournissent quelques éléments intéressants. Ils soulignent la nécessité d'impliquer d'autres acteurs que la municipalité de la ville hôte dans l'événement. Ils démontrent aussi, dans un modèle territorial dispersé, le rôle très important que joue la ville hôte pour fédérer autour d'elle une candidature, promouvoir

l'événement au travers de son nom et coordonner la mise en relation des compétences de chaque site pour assurer collectivement une forme de centralité. Ainsi, s'il est probable que les Jeux ne soient plus nécessairement attribués à des villes dans le futur, chaque olympiade devra néanmoins se structurer autour d'un centre urbain fort capable de mettre en relation l'ensemble des sites pour donner une forme de cohérence au projet.

## **LIMITES DES RÉSULTATS ET PROPOSITION D'OUVERTURE D'UN CHAMP DE RECHERCHE**

Cependant, il est nécessaire de nuancer quelque peu la portée des résultats. Tout d'abord en ce qui concerne la possibilité de les généraliser à d'autres événements olympiques. Chaque édition des Jeux de la jeunesse, même si elle se base sur un modèle standardisé, conserve une certaine spécificité. Par exemple, les Jeux olympiques de la jeunesse d'été de 2022 à Dakar sont marqués par une implication beaucoup plus importante et directe du CIO dans l'organisation que ça n'a été le cas à Lausanne. Ainsi, comme on le sait, la réalité d'une olympiade n'est pas nécessairement celle des autres.

Il est également difficile de comparer nos résultats avec ceux des Jeux olympiques d'hiver traditionnels. Les différences en termes d'ampleur, de budget, d'impacts médiatiques et de potentiel transformateur soulignent l'écart abyssal entre les deux types d'événements. Le coût total des Jeux d'hiver de Sotchi en 2014 est par exemple près de mille fois supérieur au budget des Jeux de Lausanne. Cette réalité rend difficile la comparaison entre les deux manifestations. On voit en effet difficilement comment certaines des recommandations de l'agenda olympique 2020 pourraient être appliquées aux Jeux olympiques traditionnels.

Toutefois, indépendamment de la possibilité d'étendre les conclusions de cette étude à d'autres événements, son apport à la connaissance est bien réel. Ce mémoire constitue une première exemplification des conséquences territoriales d'un modèle d'organisation olympique inédit et reproductible. Les Jeux de Lausanne ont marqué un tournant dans l'histoire de l'olympisme puisqu'ils sont le premier événement à se baser sur des recommandations censées guider l'avenir du mouvement olympique. D'autres études sur cette question devraient voir le jour dans les années à venir. Elles permettront ainsi petit à petit de mieux comprendre les conséquences du modèle d'organisation territoriale issu de l'agenda olympique 2020 pour les territoires. Il serait par exemple intéressant d'étudier l'impact du modèle à travers la perception d'autres acteurs comme les habitants de la région olympique, ou encore d'observer ses conséquences pour les territoires 'tampons' qui ne sont pas directement impliqués dans l'événement. Dans cette perspective, ce mémoire a apporté une première contribution utile sur la thématique des conséquences territoriales des JOJ. Les éventuelles recherches futures disposeront de plus de recul sur le sujet, ce qui permettra de problématiser plus directement la question de l'héritage d'événements comme les Jeux olympiques de la jeunesse.

Septième partie

---

# **BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES**

## BIBLIOGRAPHIE

### Publications scientifiques

- Al-Khelaïfi, N., and P. Boniface. 2014. La stratégie du Qatar dans le domaine du sport. *Revue internationale et stratégique* (2):103-109.
- Andersson, T. D., J. Armbrecht, and E. Lundberg. 2008. Impact of mega-events on the economy. *Asian Business & Management* 7 (2):163-179.
- Aubin, L. 2017. Quel sport power pour la Russie ? *Hérodote* 166-167 (3):189-202.
- Bensa, A., and E. Fassin. 2002. Les sciences sociales face à l'événement. *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* (38):5-20.
- Bessy, O., and A. Suchet. 2016. Une approche théorique de l'événementiel sportif. *Mondes du tourisme* (11).
- Bolz, D. 2014. L'événement en histoire culturelle du sport: essai d'historiographie. *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité* (86):81-91.
- Bovy, P. H., C. Liaudat, and F. Potier. 2003. Les grandes manifestations: planification, gestion des mobilités et impacts. *Strasse und Verkehr* 89 (12):30-33.
- Chappelet, J.-L. 2014. Les événements sportifs patrimoniaux comme vecteur de développement territorial. *L'innovation dans l'événementiel sportif: de l'attractivité touristique au développement territorial*:26-37.
- Chappelet, J.-L. 2018. Challenges and opportunities for past and future Olympic cities = Défis et opportunités pour des villes olympiques du passé et du futur. *IDHEAP*.
- Chappelet, J.-L., and K. H. Lee. 2016. The emerging concept of sport-event-hosting strategy: Definition and comparison. *Journal of Global Sport Management* 1 (1-2):34-48.
- Chappelet, J.-L., and J. Pinson. 2015. Évolutions des politiques publiques d'accueil d'événements sportifs. *Revue européenne de management du sport* (45):8-16.
- Collinet, C., and P.-O. Schut. 2020. L'héritage social des Jeux olympiques. *Movement Sport Sciences* (1):1-2.
- Connell, J., and S. J. Page. 2005. Evaluating the economic and spatial effects of an event: the case of the world medical and health games. *Tourism Geographies* 7 (1):63-85.
- Daniels, M. J. 2007. Central place theory and sport tourism impacts. *Annals of tourism research* 34 (2):332-347.
- Dansero, E., and A. Mela. 2007. La territorialisation Olympique. Le cas des jeux de Turin, 2006. *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine* (95-3):5-15.
- Dansero, E., and A. Mela. 2012. Bringing the mountains into the city: legacy of the Winter Olympics, Turin 2006. In *The Palgrave handbook of Olympic studies*, 178-194: Springer.
- Di Méo, G. 2001. *La géographie en fêtes*. Editions Ophrys.

- Didry, N. 2008. *Les enjeux de l'événement sportif: approche économique et études de cas*. Editions L'Harmattan.
- Farge, A. 2002. Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux. *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* (38):67-78.
- Ferrand, A. 1993. Sport et Management. La communication par l'événement sportif: entre émotion et rationalité. *Revue EPS*.
- Flyvbjerg, B., A. Stewart, and A. Budzier. 2016. The Oxford Olympics Study 2016: Cost and cost overrun at the games. *arXiv preprint arXiv:1607.04484*.
- Gaschet, F., and C. Lacour. 2002. Métropolisation, centre et centralité. *Revue d'Economie Regionale Urbaine* (1):49-72.
- Gaudette, M., R. Roullet, and S. Lefebvre. 2017. Winter Olympic Games, cities, and tourism: a systematic literature review in this domain. *Journal of Sport & Tourism* 21 (4):287-313.
- Getz, D., and S. Page. 2016. *Event studies: Theory, research and policy for planned events*. Routledge.
- Gillon, P. 2006. La politique sportive des Emirats du Golfe: comment obtenir une visibilité internationale? *Insaniyat/إنسانيات*. *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales* (34):29-38.
- Gratton, C., N. Dobson, and S. Shibli. 2000. The economic importance of major sports events: a case-study of six events. *Managing leisure* 5 (1):17-28.
- Gratton, C., and H. Preuss. 2008. Maximizing Olympic impacts by building up legacies. *The International Journal of the History of Sport* 25 (14):1922-1938.
- Gumuchian, H., C. Marois, and V. Fèvre. 2000. *Initiation à la recherche en géographie: aménagement, développement territorial, environnement*. PUM.
- Hall, C. M. 2006. Urban entrepreneurship, corporate interests and sports mega-events: the thin policies of competitiveness within the hard outcomes of neoliberalism. *The sociological review* 54 (2\_suppl):59-70.
- Hall, C. M. 2007. Tourism and regional competitiveness. *Advances in tourism research*:217-230.
- Hanstad, D. V., M. M. Parent, and B. Houlihan. 2014. *The youth olympic games*. Routledge.
- Hanstad, D. V., M. M. Parent, and E. Kristiansen. 2013. The Youth Olympic Games: the best of the Olympics or a poor copy? *European Sport Management Quarterly* 13 (3):315-338.
- Holz, J.-M. 2013. *Les jeux olympiques et leurs territoires*. Presses universitaires de Perpignan.
- Janiskee, R. L. 1991. Rural festivals in South Carolina. *Journal of Cultural Geography* 11 (2):31-43.
- Jones, H. 1993. Pop goes the festival. *Marketing Week* 16 (23):24-7.
- Lee, C.-K., and T. Taylor. 2005. Critical reflections on the economic impact assessment of a mega-event: the case of 2002 FIFA World Cup. *Tourism management* 26 (4):595-603.

- Lefebvre, H. 1974. La production sociale de l'espace. *Anthropos, Paris*.
- Mair, J., and M. Whitford. 2013. An exploration of events research: event topics, themes and emerging trends. *International Journal of Event and Festival Management*.
- Matheson, V. 2006. Mega-Events: The effect of the world's biggest sporting events on local, regional, and national economies.
- Müller, M. 2014. After Sochi 2014: costs and impacts of Russia's Olympic Games. *Eurasian geography and economics* 55 (6):628-655.
- Müller, M. 2015a. The mega-event syndrome: Why so much goes wrong in mega-event planning and what to do about it. *Journal of the American Planning Association* 81 (1):6-17.
- Müller, M. 2015b. What makes an event a mega-event? Definitions and sizes. *Leisure Studies* 34 (6):627-642.
- Nora, P. 1974. Le retour de l'événement. *Faire de l'histoire* 1:285-308.
- Page, S. J., and C. M. Hall. 2014. *The geography of tourism and recreation: Environment, place and space*: Routledge.
- Parent, M. M., E. Kristiansen, and B. Houlihan. 2017. Governance and knowledge management and transfer: the case of the Lillehammer 2016 Winter Youth Olympic Games. *International Journal of Sport Management and Marketing* 17 (4-6):308-330.
- Parlebas, P. 1999. *Jeux, sports et sociétés: lexique de praxéologie motrice*: Insep Paris.
- Peters, M., and M. Schnitzer. 2015. Athletes' expectations, experiences, and legacies of the Winter Youth Olympic Games Innsbruck 2012. Paper read at Journal of Convention & Event Tourism.
- Pinson, J. 2016. From the Olympic dream to a down to earth approach: Lausanne's sports events hosting strategy. *Sport in Society* 19 (6):828-839.
- Pinson, J., and J.-L. Chappelet. 2014. Performance de la politique publique «Lausanne, Capitale Olympique». *Management et évaluation de la performance, un défi pour les organisations sportives*:67-83.
- Racine, M., and C. Royer. 2010. Introduction: Tempus fugit, utere. *Recherches qualitatives* 8:1-6.
- Raffestin, C. 1984. La territorialité: miroir des discordances entre tradition et modernité. *Revue de l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles* (3-4):437-447.
- Raffestin, C. 1988. Des "appareils" pour construire des images. *Verso una teoria geografica della complessità*:I-IV.
- Raffestin, C. 2019. *Pour une géographie du pouvoir*: ENS éditions.
- Roche, M. 2000. *Mega-events and Modernity: the Olympics, internationalism and supernationalism: international sports events and movements in the inter-war period*: Routledge.

- Roche, M. 2002. *Megaevents and modernity: Olympics and expos in the growth of global culture*. Routledge.
- Sand, T. S., A.-M. Strittmatter, and D. V. Hanstad. 2017. 2016 Winter Youth Olympic Games: planning for a volunteer legacy. *International Journal of Sport Management and Marketing* 17 (4-6):242-260.
- Schnitzer, M., and M. Kopp. 2012. Measuring the impacts of the Winter Youth Olympic Games 2012 the impact-stakeholder approach: BMJ Publishing Group Ltd and British Association of Sport and Exercise Medicine.
- Schnitzer, M., *et al.* 2014. Perception of the culture and education programme of the Youth Olympic Games by the participating athletes: A case study for Innsbruck 2012. *The International Journal of the History of Sport* 31 (9):1178-1193.
- Stettler, J., *et al.* 2008. Wirtschaftliche Bedeutung der Sportveranstaltungen in der Schweiz. *Schlussbericht. Luzern*.
- Stricker, C., and A. Bousigue. 2015. The Economic Impact of International Sports Organisations in Switzerland 2008–2013: Canton de Vaud, Switzerland: AISTS International Academy of Sports Sciences ....
- Strittmatter, A.-M., and E. Å. Skille. 2017. Boosting youth sport? Implementation of Norwegian youth sport policy through the 2016 Lillehammer Winter Youth Olympic Games. *Sport in Society* 20 (1):144-160.
- Thöni, E. 2014. 13 The legacy of the Innsbruck Winter Youth Olympic Games. *The Youth Olympic Games*:216.
- Turco, A. 1988. *Verso una teoria geografica della complessità*: Ed. Unicopli.
- Van Campenhoudt, L., J. Marquet, and R. Quivy. 2017. *Manuel de recherche en sciences sociales-5e éd.* Dunod.
- Articles de presse**
- Cand, R. 2018: Morges dit adieu aux Jeux olympiques de la jeunesse. *24 Heures*, 07.02.2018.
- Favre, L. 2018: Lausanne 2020, jusqu'ici tout va bien. *Le Temps*, 09.04.2018.
- Gabudd, J.-Y. 2018: Sion 2026: le Valais des villes contre le Valais des stations. *Le Nouvelliste*, 10.06.2018.
- Genillard, D. 2018: Des embûches en série sur la route de Lausanne 2020. *Tribune de Genève*, 18.02.2018.
- Monocle. 2019. Small Packages.
- Pittet, L. 2019: La longue parade amoureuse du CIO à Lausanne. *Le Temps*, 22.06.2019.
- Pittet, L. 2020a: L'esprit de Lausanne 2020 nourrira les Jeux olympiques. *Le Temps*, 22.01.2020.
- Pittet, L. 2020b: Lausanne 2020, miroir des Jeux du futur. *Le Temps*, 09.01.2020.
- Schlosser, P.-A. 2020: Lausanne 2020 est un vrai modèle à suivre. *24 heures*, 22.01.2020.

## Rapports et autres documents officiels

Lausanne 2020. 2019: Charte de la durabilité, de l'innovation et de l'héritage

Burson, Cohn & Wolfe (BCW). 2019: Ranking of Sport Cities. 04.02.2019.

Comité International Olympique (CIO). 2014: Agenda olympique 2020 : 20 + 20 recommandations. 09.12.2014.

Comité International Olympique (CIO). 2019: Feuille d'information: les JOJ, vision et principes. 1.12.2019.

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). 2000: Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en suisse. 30.11.2000.

Municipalité de Lausanne. 2002a: Lausanne, Capitale olympique : Demande de crédit-cadre. Préavis N° 2002/23. 23.05.2002.

Municipalité de Lausanne. 2002b: Plan Directeur du Sport : Politique municipale en matière de Sport. Rapport-préavis N° 2002/22. 23.05.2002.

Municipalité de Lausanne. 2016: Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 : Octroi d'une subvention d'investissement et d'une garantie de couverture de déficit au Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne. Préavis N° 2016/21. 24.03.2016.

Grand conseil du canton de Vaud. 2014: Exposé des motifs et projet de décret 07.05.2014.

Vassilis Venizelos. 2016: Interpellation : Pour que les JOJ ne gogent pas dans la papette. 23.08.2016.

## Sources internet

Pinelli, B. *Legacy of 1994 Inspires Lillehammer 2016 Youth Olympic Games* [En ligne]. Page datée du 09.05.2014. [http://aroundtherings.com/site/A\\_\\_48259/Title\\_\\_Legacy-of-1994-Inspires-Lillehammer-2016-Youth-Olympic-Games/292/Articles](http://aroundtherings.com/site/A__48259/Title__Legacy-of-1994-Inspires-Lillehammer-2016-Youth-Olympic-Games/292/Articles). Page consultée le 04.04.2020

## ANNEXES

### Annexe 1 : Guide d’entretien : exemple de la grille utilisée le 11.02.2020 lors de l’entretien avec N. Crocitorti

| Thème               | Axe   | Hypothèse   | Question  |
|---------------------|---|---|---|
| Introduction        | <p>Présentation de la recherche. Thématique, problématique.</p> <p>But : exprime ses interprétations, perceptions, expériences d’un événement ou d’une situation. Ce qui m’intéresse, c’est leur interprétation de la situation</p> | <p>Nicolas Crocitorti : Député Grand Conseil VD (PLR) Municipal d’Ollon: Urbanisme - sports - communication</p>   | <p>Quelle est votre fonction et de quelle manière êtes-vous ou avez-vous été impliqué dans le projet ‘Lausanne 2020 ‘ ?</p> <p><b>Pdv général</b> sur la Q de la structure territoriale des Jeux ? éclatement et hétérogénéité des sites ? Distance entre site et ville de Lausanne et <b>Cohérence du projet</b> ? Problématique ?</p> <p><b>Centalité Jeux à Lausanne</b> : Comment décrire la position de Villars-Ollon pendant les Jeux ? Vous sentez-vous lésés par rapport à Lausanne ? (Manière générale). Impression d’apparaître <b>en toile de fond</b> ?</p> <p>De manière générale, <b>comment les Jeux ont impacté la commune d’Ollon-Villars ? (Sous quelle forme ?)</b></p> <p>Pour la ville de Lausanne, projet s’inscrit dans une politique publ. très précise et vous ? Stratégie ?</p> <p>Est-ce qu’on vous impose un certain modèle à Ollon ? Médiateur = CIO qui influence les transformations.</p> <p><b>Métropolisation</b> (concentration des infrastructures dans un centre urbain). ?</p> <p><b>Quels sont vos liens avec Lausanne dans le cadre du projet ? et avec les autres sites ? Finalement lien multilatéral entre Lausanne et chaque site mais pas de lien entre les sites entre eux ? (À reprendre dans structure).</b></p> |
| Axe 1<br>Nomination | <p>Façon dont le processus de nomination dans le cadre de ‘Lausanne 2020’ exprime la bipolarité du modèle territorial.</p>  | <p>Les actes de nomination dans le cadre des JOJ contribuent à véhiculer une <b>image de l’événement centrée sur son pôle urbain</b>. Cela constitue un moyen pour la ville de <b>d’augmenter sa visibilité</b>, au détriment des sites olympiques locaux, moins exposés.</p> | <p><b>Lausanne 2020, label, qu’en pensez-vous ?</b></p> <p><b>Vous sentez-vous exclus ? ou appartenant à ce label ? Histoire du drapeau lausannois au centre village ? Comment est-ce vécu ?</b></p> <p><b>Prochains JOJ jeunesse province du Gangwon.... Auriez-vous aimé être associés au label des jeux ? (Vaud, Région etc.) ? Cela vous aurait-il été bénéfique ? Reflète la dominance de Lausanne sur les sites alpins ?</b></p> <p><b>Nom Villars ‘Winter Park’, Pourquoi nom nouveau ? va-t-il rester ? Bonne idée selon vous ? Google Maps ?</b></p> <p>Quel objectif derrière les Jeux pour une commune comme Ollon en termes de travail sur l’identité de la commune/station ? En termes d’image, de symbolique ?</p> <p><b>Accroissement de la visibilité du site ? Si oui auprès de qui ?</b></p>  |

|                                       |  |   |  |
|---------------------------------------|--|---|--|
| <p><b>Axe 2</b><br/>réification</p>   | <p>Comment les modifications matérielles réalisées dans le cadre de l'événement et les nouvelles pratiques qu'elles impliquent reflètent la structure territoriale bipolaire de l'événement.</p> | <p>Le processus de réification à l'œuvre dans le cadre de 'Lausanne 2020' reflète et renforce la structure territoriale bipolaire puisque les transformations ne s'appliquent pas de la même manière sur les différents territoires de la région olympique. Dans l'espace urbain, la réification se met au service de la politique publique de la municipalité.</p> | <p>Réification/matérialité</p> <p><b>Quelles transformations</b> physiques pendant les Jeux pour Villars ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Long terme (Half-pipe)</li> <li>- Court terme : ('Villars en Jeux', drapeaux, etc.)</li> </ul> <p><b>Quels objectifs</b>, de la commune stratégie derrière ces transformations ?</p> <p><b>Accélérateur de projets ou créateur de projets ?</b></p> <p>Agenda 2020 du CIO chance pour les communes excentrées ?</p> <p><b>Directives du comité d'organisation pour ces transformations ? Quelle marge de manœuvre avez-vous ?</b></p> <p>Qui finance ces transformations ? Les sites hôtes en tout cas les communes n'ont pas payé pour les Jeux, ni pour la réfection de leurs infrastructures, la <b>ville de Lausanne s'est-t-elle payée les montagnes ? Renforce le pouvoir du pôle lausannois ?</b></p> <p><b>Domestication de l'espace.</b> À Lausanne routes fermées, etc. Quid dans votre commune ?</p> <p>Instituer de nouvelles pratiques ? Les pratiques et habitudes qui se créent vont aussi perdurer à long terme.</p> |
| <p><b>Axe 3</b><br/>Structuration</p> | <p>Façon donc les différentes structures et entités de la région olympique interagissent pour former un système complexe.</p>  | <p>Nous posons ici l'hypothèse que la structuration dans le cadre de 'Lausanne2020' induit la création d'une structure territoriale asymétrique, caractérisée par une mise sous tutelle des régions excentrées par la métropole =bipolarité.</p>  | <p><b>Gouvernance de L2020. Quel pouvoir de décision dans le projet Lausanne 2020 ?</b></p> <p><b>Êtes-vous représentés dans le COJOJ ? Inégal ?</b></p> <p><b>COJOJ local : Comment est-il formé ? Quelle influence de vous (municipalité) dedans ? Autonome ?</b></p> <p><b>Quelle relation avec les autres communes impliquées ?</b></p> <p><b>Relation avec la métropole ?</b></p> <p><b>Formation d'une région touristique ?</b> Restera-t-il quelque chose de la région 'Lausanne 2020' ? Vous sentez-vous proche d'une commune du Jura ou de St-Moritz ?</p> <p><b>En termes de structure « politique » de gouvernance, que restera-t-il de 'Lausanne 2020' ? Comment 'Lausanne 2020' a-t-il transformé vos relations avec les autres communes impliquées ?</b></p> <p><b>Région vaudoise du sport d'hiver ? Quelle cohérence du projet ? Mieux de faire des Jeux du Chablais ?</b></p>   |

|                          |  |  |  |
|--------------------------|--|--|--|
| <p><b>Conclusion</b></p> | <p>Lausanne émetteur/récepteur ?<br/>Sites de montagne en arrière-plan de la ville ?</p> |  | <p><b>Que diriez-vous de la position et de la stratégie d'une commune comme la vôtre dans un tel projet ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Position excentrée ? Lausanne au centre s'accapare les bénéfices (image, réputation etc. ?)</li> </ul> <p><b>Lausanne 2020 bénéfique pour vous ? Pourquoi ?</b></p> |
|--------------------------|--|--|--|